



COMITE SYNDICAL

Jeudi 9 février 2023

14h00

SALLE NORMANDIE DE LA CCI CAEN NORMANDIE – SAINT-CONTEST

Convocation envoyée et affichée le 3 février 2023

ORDRE DU JOUR ET NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2022 (*Annexe A p 11*)

A – Rapport de la Présidente p 2

- A-1. Activités 2022 du Bureau Syndical et des commissions p 2
- A-2. Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2022 p 2
- A-3. Décision de la Présidente 2023 p 2
- A-4. Adhésions et transferts de compétences p 3
- A-5. Mise à jour des annexes 1, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE p 4
- A-6. Agenda du Comité Syndical p 4

B - Instances p 5

- B-1. Actualisation de la composition des commissions internes, de la CAO et de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement p 5

C – Finances p 7

- C-1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 - ROB p 7
- C-2. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours p 8

D – Energies Renouvelables p 8

- D-1. « Parc photovoltaïque de la FIEFFE » - Convention d'avances en Comptes Courants d'Associés p 8

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Comité Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant l'assemblée en aviseront, préalablement, la Présidente, par mail ou courrier postal, parvenu 48 heures au moins avant la réunion.

Annexe A :	Procès-Verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2022	p 11
Annexe B :	Liste des activités 2022 du Bureau Syndical et des commissions	p 60
Annexe C :	Etat des délégations 2022	p 70
Annexe D :	Récapitulatif des décisions 2022	p 73
Annexe E :	Annexes 1, 4 et 5 des statuts du syndicat	p 77
Annexe F :	Rapport d'Orientations Budgétaires 2023	p 86
Annexe G :	Liste des demandes de financement par fonds de concours	p 112
Annexe H :	Projet de convention de Comptes Courants d'Associés	p 113

A- RAPPORT DE LA PRESIDENTE

A-1. Activités 2022 du Bureau Syndical et des commissions

La Présidente présentera au Comité Syndical les principales actions menées en 2022 par le Bureau Syndical et les différentes commissions internes (cf. **annexe B page 60**).

A-2. Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2022

Par délibérations en date du 13 octobre 2020 et du 16 juin 2022, le Comité Syndical a donné des délégations au Bureau Syndical et à la Présidente.

Conformément à ces délégations, les engagements financiers effectués en 2022, sont présentés selon les seuils de la législation en vigueur des marchés publics, en **annexe C page 70**.

Les engagements inférieurs à 25 000 € HT sont consultables sur simple demande ou, à tout moment, dans les procès-verbaux de séances du Bureau Syndical, disponibles dans le Recueil des Actes Administratifs mis en ligne.

Les décisions de la Présidente sont, quant à elles, résumées en **annexe D page 73**. Elles sont également consultables dans le Recueil des Actes Administratifs mis en ligne le site internet du syndicat.

A-3. Décisions de la Présidente 2023

Les décisions de la Présidente, prises depuis le 1^{er} janvier 2023 et consultables dans le Recueil des Actes Administratifs mis en ligne sur le site internet du syndicat, seront rappelées en séance :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Saint-Pierre-Canivet, Les Monts d'Aunay - Villers-sur-Mer – Graye-sur-Mer et Mutrecy
		Niveau 2	Adhésion des communes de Saint-Pierre-Canivet, Les Monts d'Aunay et Mutrécy
	Offre non-engageante à la société CVE, pour l'acquisition du projet solaire photovoltaïque de "La Fieffe"		
	Aides financières - étude de production photovoltaïque en autoconsommation - Campagnolles		
Solidarité	Convention de partenariat avec le CDHAT pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement de situations de précarité énergétique		
	Convention de partenariat avec SOLIHA pour le financement de travaux de rénovation énergétique à destination de ménages aux ressources modestes pour la prévention et le traitement de situations de précarité énergétique		
Concession Electricite	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ENERGIE - SAPN - commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR		

A-4. Etat des adhésions et des transferts de compétences

➤ **Adhésion de Mondeville**

Pour rappel, le Comité Syndical du 15 décembre dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de Mondeville au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 23 mars 2023.

La majorité qualifiée est atteinte par délibération favorable ou absence de délibération des deux tiers des membres (250) représentant la moitié de la population totale du syndicat (354 532 habitants) ou par celle de la moitié des membres (263) représentant les deux tiers de la population totale (472 709 habitants).

A noter que, dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Un point sur les retours des collectivités sera proposé en séance.

➤ **Transferts de compétences**

Depuis le Comité Syndical du 15 décembre 2022, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 27 janvier 2023 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	ETREHAM
	HERMIVAL-LES-VAUX
	LANGRUNE-SUR-MER
	LE BREUIL EN AUGE
	ROCQUES
ECLAIRAGE PUBLIC	BARBEVILLE
SIGNALISATION LUMINEUSE	BENERVILLE-SUR-MER
	BENY-SUR-MER
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHAGEABLES (IRVE)	BARBEVILLE
	BENERVILLE-SUR-MER
	BEUVILLERS
	BONNOEIL
	BOUGY
	CESNY-LES-SOURCES
	ESQUAY-NOTRE-DAME
	PLUMETOT
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY
	SAINT-PIERRE-CANIVET
	SAINT-PIERRE-DU-BU
	SAINT-REMY

Au vu de l'ensemble de ces décisions et, pour rappel, de l'adhésion de la commune de Colombelles au 1^{er} janvier 2023 pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public », l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	453 communes 9 intercommunalités	48 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
116 communes 1 intercommunalité	184 communes 1 intercommunalité	25 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid	
6 communes	1 commune	

A-5. Mise à jour des annexes 1, 4 et 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, il sera proposé au Comité Syndical de mettre à jour ses annexes 1, 4 et 5, afin de prendre en compte :

- les différents transferts actés depuis le 3 février 2022,
- l'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au 1^{er} juillet 2022 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
- l'adhésion de la commune de Colombelles au 1^{er} janvier 2023 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Les annexes correspondantes, mises à jour, sont jointes à la présente note, en **annexe E p 77**.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de valider les mises à jour proposées.

A-6. Agenda du Comité Syndical

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, les dates des prochains Comités Syndicaux du 1^{er} semestre 2023 seront rappelées en séance :

- **Judi 30 mars 2023** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Judi 29 juin 2023** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest.

B - INSTANCES

B-1. Mise à jour de la composition des commissions internes, de la CAO et de la commission d'Intégration des ouvrages dans l'environnement

➤ Commissions internes

Suite à l'élection des membres du Bureau Syndical le 24 septembre 2020, et à l'élection partielle du 16 décembre 2021 ayant conduit au remplacement de Mme Brigitte BARILLON, démissionnaire, par M. Romain BAIL, les compositions des 8 commissions internes du SDEC ÉNERGIE ont respectivement été validées les 6 octobre 2020 (Bureau Syndical) et 21 janvier 2022 (Bureau Syndical).

Pour faire suite à l'élection, lors du Comité Syndical du 15 décembre dernier, de M. Théophile KANZA MIA DIYEKA en tant que membre du Bureau Syndical, en remplacement de M. Patrick JEANNENEZ, démissionnaire, il a été proposé au Bureau Syndical du 27 janvier dernier de valider la nouvelle composition de ces commissions, permettant à M. Théophile KANZA MIA DIYEKA de participer aux travaux préparatoires des Bureaux et des Comités Syndicaux, en intégrant les commissions « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » et « Mobilité bas carbone ».

Le Bureau Syndical a ainsi validé les représentations suivantes :

Commissions	Domaines d'interventions	Vice-Président	Autres membres
Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie, - Gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions, - Politique d'aides financières et d'achats, - Politique de gestion des Ressources humaines - dialogue social - hygiène et sécurité, - Système d'informations géographiques (www.mapeo.calvados.fr, PCRS...) - SDSI - RGPD - Usages numériques..., - Certification 9001 et 50001. 	Philippe LAGALLE	Hervé GUIMBRETIERE Henri GIRARD Catherine FLEURY Franck GUÉGUÉNIAT Anne-Marie BARREAU
Concessions Électricité et Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz, - Suivi et évolution des cahiers des charges de concession et des annexes, rapports de contrôle, avenants..., - Renouvellement du contrat de concession gaz naturel, - Relations avec les concessionnaires électricité et gaz, - Développement coordonné des réseaux d'énergie - électricité/gaz/chaleur, - Affaires juridiques réseaux et énergie. 	Rémi BOUGAULT	Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY Franck GUÉGUÉNIAT
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux raccordements aux réseaux publics d'électricité et de gaz (soutirage et injection), - Contribution aux PLUi - SCOT.... / impact sur le développement et capacité des réseaux, - Barème de raccordement aux réseaux. 	Jean-Yves HEURTIN	Rémi BOUGAULT Gérard POULAIN M. Abderrahman BOUJRAD Gilles MALOISEL Christophe MORIN
Relations usagers et précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité énergétique : aide et soutien à l'utilisateur, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux...., - Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, - Volet usagers liés au contrôle concessif, - Gestion d'un service public local de fourniture d'énergie en faveur des particuliers - Réclamations - enquête de satisfaction. 	Cédric POISSON	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Vincent RUON Anne-Marie BAREAU Romain BAIL

<p>Transition Énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planification énergétique : suivi des PCAET, animation de la CTE... - Production Energies Renouvelables : cadastre solaire, Contrat d'Objectifs territoriaux, développement de projets bois – biométhane - solaire photovoltaïque et thermique – éolien - hydroélectrique.... Projets participatifs ou citoyens, - Développement des réseaux de chaleur, - Développement de la flexibilité énergétique : Stockage énergie - injection - autoconsommation...., - Efficacité énergétique des bâtiments publics : CEP, rénovation énergétique, optimisation des consommations énergétiques ..., - Education à la transition énergétique (scolaires, adultes) : maison de l'Energie et Fabrique Energétique, - Accompagnement des projets visant l'économie circulaire des territoires, - Groupements d'achat d'énergies. 	<p>Marc LECERF</p>	<p>Jean-Yves HEURTIN Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Nadine LAMBINET-PELLE Gilles MALOISEL</p>
<p>Mobilités bas carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au Schéma directeur des mobilités électriques, - Encouragement à l'usage des mobilités bas carbone, - Construction de station de recharge et d'avitaillement de mobilité électrique – GNV – Hydrogène, - Maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et d'avitaillement, - Développement de nouveaux services - auto partage, vélo électrique... 	<p>Jean-Luc GUILLOUARD</p>	<p>Marc LECERF Henri GIRARD Nadine LAMBINET-PELLE Philippe CAPOËN Christophe MORIN Théophile KANZA MIA DIYEKA</p>
<p>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et sécurisation des réseaux d'électricité, - Programme de renforcement du réseau Basse Tension, - Programme annuel d'effacement coordonné des réseaux, - PPI-PA : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACE, - Animation de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement, - Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier. 	<p>Gérard POULAIN</p>	<p>Jean LEPAULMIER Alain LE FOLL Anne-Marie BAREAU Denis CHÉRON Théophile KANZA MIA DIYEKA</p>
<p>Éclairage public et signalisation lumineuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, - Maintenance et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, - Développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public, - Renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics, - Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...) + respect des éco systèmes (trame verte ...). 	<p>Jean LEPAULMIER</p>	<p>Hervé GUIMBRETIERE Alain LE FOLL Philippe CAPOËN Denis CHÉRON Romain BAIL</p>

➤ **Commission d'Appel d'Offres**

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), instance de décision pour l'attribution des marchés, a été élue par le Comité Syndical du 13 octobre 2020, comme suit :

Commission d'Appel d'Offres CAO	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<p>Pdt : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Philippe LAGALLE - M. Cédric POISSON - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Gérard POULAIN - M. Jean LEPAULMIER 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Vincent RUON - M. Henri GIRARD - M. Abderrahman BOUJRAD - Mme Anne-Marie BAREAU - M. Patrick JEANNENEZ

Considérant la démission de M. Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical, et qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une CAO (articles L. 1411-5 et L. 2121-22 du CGCT) ne peut être modifiée en cours de mandat et qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire.

Il a été proposé au Bureau Syndical et il sera proposé au Comité Syndical de prendre acte de la nouvelle composition de cette commission, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdt : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	- M. Philippe LAGALLE - M. Cédric POISSON - M. Jean-Luc GUILLOUARD - M. Gérard POULAIN - M. Jean LEPAULMIER	- M. Vincent RUON - M. Henri GIRARD - M. Abderrahman BOUJRAD - Mme Anne-Marie BAREAU

➤ **Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement**

Pour rappel, par décision en date du 12 novembre 2020 (2020-DEC-38), Mme la Présidente a désigné pour représenter le SDEC ÉNERGIE dans la commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement, les élus suivants :

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : M. Patrick JEANNENEZ Commune B : M. Philippe CAPOEN Commune C : M. Gérard POULAIN	Commune A : M. Jean LEPAULMIER Commune B : M. Patrice GERMAIN Commune C : Mme Anne-Marie BAREAU

Considérant la démission de M. Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical, il a été proposé au Bureau Syndical du 27 janvier 2023 d'acter la désignation de M. Jean LEPAULMIER en tant que représentant titulaire des communes de catégorie A au sein de cette commission et M. Théophile KANZA MIA DIYEKA, représentant suppléant.

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : M. Jean LEPAULMIER Commune B : M. Philippe CAPOEN Commune C : M. Gérard POULAIN	Commune A : M. Théophile KANZA MIA DIYEKA Commune B : M. Patrice GERMAIN Commune C : Mme Anne-Marie BAREAU

C - FINANCES

C-1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 - ROB

Le Débat d'Orientations Budgétaires – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes, en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 6 février 1992, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et des intercommunalités est tenu d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires pour ses 3 budgets : Budget Principal, Budget Annexe « Energies Renouvelables – EnR » et Budget Annexe « Mobilité Durable – MD ».

Avant l'examen du budget, l'exécutif du syndicat présente donc à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses financières d'évolution notamment,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ...
- la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir qui seront reprises dans le budget primitif et dans les budgets annexes.

Il donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et à la publication de ce rapport par les moyens adéquats.

Le rapport d'orientations budgétaires du Budget Principal 2023 et des Budgets annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable » 2023 est joint en **annexe F p 86**.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de débattre de ces orientations budgétaires 2023 pour les trois budgets - principal et annexes.

C-2. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 9 février devra se prononcer sur les 17 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 15 décembre 2022, proposés en **annexe G p 112**, pour un montant total de 478 311.87 €.

→ Il appartiendra au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste de demandes.

D – ENERGIES RENOUVELABLES

D-1. Projet solaire photovoltaïque de la "La Fieffe" - Convention d'avances en comptes courants d'associés

Pour appel, suite à une étude de faisabilité concluante, le Comité Syndical du 6 février 2020 a validé l'entrée du SDEC ENERGIE au capital de la société de projet désignée « Parc photovoltaïque de la Fieffe » à hauteur de 26,7%, les projets de statuts et le pacte d'associés de la société de projet correspondante.

La société de projet a été désignée le 16 février 2021, lauréate de l'appel d'offres de la CRE, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité à partir d'énergie solaire « Centrale au sol ».

Par délibération en date du 24 juin 2021, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a validé un avenant visant l'actualisation du pacte d'associés et décidé que « (...) le Comité Syndical, au plus tard le 31 mars 2022, aura à se prononcer quant à la montée du syndicat au capital de la société, au vu d'une part, des conditions économiques de vente d'électricité dans le cadre d'appel d'offres auprès de la CRE et d'autre part, de l'évaluation des coûts réels de l'opération permettant *de vérifier la faisabilité économique du projet* ».

La présentation aux membres du Comité Stratégique de la Fieffe du 19 avril 2022 a montré une forte dégradation de son modèle économique avec un TRI très faible de 1,84 % sur 25 ans d'exploitation, avec comme première conséquence l'annonce de la SEML West Energies et de la Banque des Territoires de leur volonté de se retirer de ce projet.

Après l'étude de plusieurs scénarios, dont l'arrêt du projet par une liquidation de la société, le SDEC ÉNERGIE a réceptionné le 14 décembre 2022 une seule offre de reprise non engageante de la société CEV pour l'acquisition de 100 % des titres de la société du projet solaire photovoltaïque de « La Fieffe ».

Les membres du Comité Stratégique de la Fieffe réunis le 10 janvier 2023 ont validé, à la majorité absolue, l'offre non engageante de la société CVE qui a ainsi été signée par l'ensemble des représentants légaux des 4 sociétaires, à savoir, pour le Syndicat, par la Présidente.

Par décision en date du 12 janvier 2023, la Présidente a entériné l'offre non engageante de la société CVE.

Dans ce contexte, les modalités de rachat de la société « Parc photovoltaïque de la Fieffe » par CVE nécessitent la mise en œuvre des comptes courant d'associés au travers de la signature d'une convention.

En effet, pour couvrir les besoins de trésorerie de ladite société, des avances en comptes courants d'associés peuvent être appelées. Cette avance remboursable correspond à un apport de liquidités qui va permettre à la société de financer le lancement du projet. Cette possibilité est encadrée par l'article L1522-5 du CGCT et par la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique.

Afin d'encadrer ces avances, une convention d'avance en comptes courants d'associés doit être signée. Pour rappel, les conventions d'avances en comptes courants d'associés sont encadrées par l'article L.227-10 du code du commerce.

Cette convention d'avances en comptes courants d'associés va notamment définir le montant et les modalités d'appel de fonds, à savoir :

- Le montant total maximal des avances en compte courant proposé est de 320 000 €,
- Chaque associé (Vire Normandie, SEM West Energies, Banque des Territoires et SDEC Energie) participe à l'apport en compte courant à hauteur de ses parts sociales. Le SDEC ENERGIE étant actionnaire de la SAS à hauteur de 26,7%, le montant maximal de ses engagements en avance en comptes courant s'élève à 85 440 €,
- Il est acté que le montant dépensé par le SDEC ENERGIE au titre des études préalables de faisabilité à savoir 22 728 € TTC est pris en compte comme première levée de fonds de la société de projet,

Les avances en compte courant sont appelées en fonction des besoins en trésorerie de la Société, notamment pour les études nécessaires au chiffrage définitif du projet.

Ainsi, pour le SDEC ENERGIE, le montant global proposé de cette avance, en l'état d'avancement du projet, est de 35 000 €.

Ce montant comprend :

- 22 728 € TTC des études de faisabilité réalisées au titre de la convention tripartite avec la SEML West Energies et Vire Normandie,
- 9 244,40 € TTC de notre quote-part du solde restant à payer auprès de trois prestataires (EY, DMSE et SOL Conseil),
- 3 027.60 € TTC de divers et imprévus.

Le projet de convention d'avance en comptes courants d'associés est joint en **annexe H p 113**.

➔ Il appartiendra au Comité Syndical de se prononcer sur cette proposition de convention.

ANNEXES

<i>Annexe A : Procès-Verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2022</i>	<i>p 11</i>
<i>Annexe B : Liste des activités 2022 du Bureau Syndical et des commissions</i>	<i>p 60</i>
<i>Annexe C : Etat des délégations 2022</i>	<i>p 70</i>
<i>Annexe D : Récapitulatif des décisions 2022</i>	<i>p 73</i>
<i>Annexe E : Annexes 1, 4 et 5 des statuts du syndicat</i>	<i>p 77</i>
<i>Annexe F : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023</i>	<i>p 86</i>
<i>Annexe G : Liste des demandes de financement par fonds de concours</i>	<i>p 112</i>
<i>Annexe H : Projet de convention de Comptes Courants d'Associés</i>	<i>p 113</i>



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 09 décembre 2022, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	EPCI	GOBE	Alain
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	EPCI	GUERIN	Daniel
33.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
34.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
35.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
36.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
37.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé

38.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
39.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
40.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
41.	EPCI	LAGALLE	Philippe
42.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
43.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
44.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
48.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
51.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
54.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
56.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
57.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
60.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
61.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
62.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
63.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
64.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
65.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
66.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
70.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	CŒUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
78.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
79.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
80.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain

4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
7.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
17.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
18.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
19.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
20.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
22.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
23.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
24.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
25.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
26.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
27.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
28.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
42.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
43.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
44.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
45.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
46.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
49.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
52.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
53.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
54.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
55.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc

56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
59.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
60.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
61.	EPCI	SAINT LO	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
63.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
64.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
65.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
66.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
67.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
2.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
3.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
5.	Lionel MARIE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 9 décembre dernier.

➤ Rapport de la Présidente :

- Accueil des 5 nouveaux représentants au Comité Syndical,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical,
- Adhésions et transferts de compétences,
- Agenda du Comité Syndical.

➤ Instances :

- Mise à jour de la composition des commissions consultatives (CCTE et CCSPL),
- Election d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine au Bureau Syndical.

➤ Finances :

- Budget Principal et budget annexe « Mobilité » - Décisions Modificatives,
- Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des 3 budgets primitifs 2023,
- Attribution d'une subvention d'équilibre 2022 pour le budget annexe « MD »,
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

- **Gaz :**
 - Avenant n° 20 : évolution du périmètre du contrat historique.
- **Electricité :**
 - Avenant n° 4 au Cahier des charges – Schéma directeur des investissements et PPI 2023/2026,
 - Renouvellement de 10 conventions associées.
- **Transition Energétique :**
 - Lauréats du 1er appel à projets PROGRES (financement de travaux de rénovation énergétique).

Elle rappelle particulièrement les 3 temps forts de cette séance, à savoir :

1. L'élection d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine au Bureau Syndical, en remplacement de Monsieur Patrick JEANNENEZ ;
2. La présentation par Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions, du Schéma directeur des investissements et du PPI 2023/2026 de la concession électricité, en présence du Directeur Régional d'ENEDIS- Monsieur Jean-Olivier MARTIN ;
3. La proclamation, avec Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, des résultats du 1er appel à projets PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique, en présence de l'ensemble des représentants des communes lauréates et des partenaires du SDEC ÉNERGIE.

Madame la Présidente annonce qu'elle proposera, en fin de séance, de poursuivre les échanges lors d'un moment de convivialité autour d'un cocktail.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2^{ème} Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Marc LECERF, 5^{ème} Vice-Président, en charge de la Transition Energétique,
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Rémi BOUGAULT représentant la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

ACCUEIL DES 5 NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux 5 nouveaux représentants au Comité Syndical suivants, élus à l'occasion des dernières réunions de Commissions Locales d'Energie réunies entre le 5 et le 18 octobre 2022 :

LISIEUX NORMANDIE	NORMANDIE CABOURG PAYS-D'AUGE	TERRE D'AUGE	CŒUR DE NACRE	BAYEUX INTERCOM
				
Fabrice DUJARDIN Mézidon-Vallée d'Auge	Jean-François MOREL Beuvron-en-Auge	Corentin RIOU Pont-L'Évêque	Thierry SAGET Courseulles-sur-Mer	Lucie TANQUEREL Vaux-sur-Aure

Elle invite chacun d'entre eux à se présenter à l'assemblée, en excusant Monsieur Jean-François MOREL, en déplacement professionnel.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2022, transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation et suite à vacance de poste, l'assemblée sera invitée à élire un nouveau membre du Bureau syndical.

Cette élection, se fera, conformément à l'article 17 du Règlement intérieur des assemblées, par vote électronique.

Ensuite, pour les décisions d'intérêt commun et d'intérêt spécifique qui seront soumises à approbation, elle propose d'utiliser le vote à main levée, tout en rappelant que les représentants du collège des EPCI et des communes de la CU membres du syndicat ne pourront pas s'exprimer lors du vote relatif à la compétence Gaz.

Le Comité Syndical valide le vote électronique pour la phase d'élection et le vote à main levée pour les délibérations.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 6 octobre 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Transition énergétique	Partenariat CPIE – Sensibilisation des publics sur la biodiversité nocturne et les nuisances lumineuses		
	Charte d'engagement ECOWATT		
	Aide financière dans le cadre de la convention « PACTE – CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon » pour la réalisation du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle du territoire		
	CCTE	Convention avec ENEDIS et la Fédération des CUMA Normandie Ouest	
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments, des communes de Beuvron-en-Auge (annule et remplace les dispositions de la décision n° 2022-DEC-35), Bonneville-la-Louvet, Fourneville et Malherbe-sur-Ajon
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Bonneville-la-Louvet, Fourneville, Saint-Pierre-des-Iffs et Malherbe-sur-Ajon
	Maison de l'Energie	Convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l'animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie – année 2023	
		Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques – « Escape game – Mission énergie » de la Maison de l'Energie - année 2023	
		Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques de l'Escape game – Mission énergie de la Maison de l'Energie - année 2023	
		Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade "2050" - Bayeux Intercom	
Compétence Contribution à la Transition Energétique	Validation du financement du plan d'actions 2023 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge		
	Report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent		
Mobilités bas carbone	Aides financières Pour l'acquisition de cycles ou véhicules électriques	Commune de Mézidon Vallée d'Auge (2 cycles)	
		Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville (2 véhicules)	
		Commune de Saint-Laurent-sur-Mer (1 véhicule)	
Solidarité	Convention de partenariat Fonds de solidarité avec le Conseil Départemental du Calvados - Année 2022		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 6 octobre 2022.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates de réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de ces séances pour le 1^{er} semestre 2023, à savoir :

- **Jeudi 9 février 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 30 mars 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 29 juin 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes spécifique relatif à la compétence gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice	152	144
Quorum atteint à partir de	77	73
Présents	80	73
Pouvoirs	5	5
Total des votants	85	78

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Adhésion de Colombelles

Madame la Présidente rappelle que suite à la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2022, les 525 collectivités membres du syndicat ont été invitées à se prononcer sur la demande d'adhésion de Colombelles au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Les collectivités disposaient de 3 mois, jusqu'au 30 novembre, pour émettre leur avis.

La majorité qualifiée (2/3 des membres (350) représentant 1/2 de la population totale (354 532 habitants) ou 1/2 des membres (263) représentant 2/3 de la population (472 709 habitants) - a été atteinte dès la fin du mois d'octobre et au 30 novembre 2022, 422 collectivités, représentant 636 690 habitants ont émis un avis favorable à cette demande et seulement une commune (2 911 habitants) s'y est opposée.

L'arrêté Préfectoral est en cours de signature.

La commune pourra donc intégrer, comme prévu, le syndicat à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Adhésion de Mondeville**

Madame la Présidente confirme que le nombre d'adhérents est, une nouvelle fois, sur le point d'évoluer grâce à la commune de Mondeville qui a délibéré le 16 novembre dernier pour son adhésion au SDEC ÉNERGIE et le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Conformément aux dispositions de l'article 5.1 des statuts du syndicat et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis du Comité Syndical avant d'être validée par la majorité qualifiée des membres.

Si le Comité Syndical de ce jour accepte cette demande, les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Pour rappel, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE à compter du 1^{er} avril 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE à compter du 1^{er} avril 2023, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion et ce transfert, avec la prestation optionnelle 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service) ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ **Transferts de compétences**

Depuis le Comité Syndical du 6 octobre 2022, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 4 novembre et 2 décembre 2022 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Cette dernière présente les différents transferts concernés, à savoir :

GAZ	PENNEDEPIE
	HOULGATE
ECLAIRAGE PUBLIC	ARGANCHY
SIGNALISATION LUMINEUSE	SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	AVENAY
	BANVILLE
	CERNAY
	COMMES
	FONTENAY-LE-MARMION
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
	MONDRAINVILLE
SAINT-HYMER	
ENERGIES RENOUVELABLES	SOULEUVRE-EN-BOCAGE

L'état actuel des 525 collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est rappelé en page 5 de la note explicative de synthèse, jointe à la convocation des élus :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	451 communes 9 intercommunalités	46 communes
Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
111 communes 1 intercommunalité	172 communes 1 intercommunalité	25 communes 3 intercommunalités
Contribution à la Transition Energétique		Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes		1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

INSTANCES

COMMISSIONS CONSULTATIVES

➤ Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)

Pour rappel, la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

La mise à jour de la composition de cette commission, proposée par Madame la Présidente, prend en compte :

- la démission de Monsieur Bertil SMORGRAV, représentant du territoire de Normandie Cabourg Pays-d'Auge pour le collège du SDEC ÉNERGIE,
- le remplacement de Monsieur Michel LE MAZIER, représentant du territoire de Pré Bocage Intercom pour le collège des EPCI à fiscalité propre, par Monsieur Bruno DELAMARRE,
- le décès de Monsieur Pierre BOUBARNE, représentant du territoire de Terre d'Auge pour le collège des EPCI à fiscalité propre, et son remplacement par Monsieur Thierry DE KONNINCK.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la CCTE, comme suit :

	EPCI A FISCALITE PROPRE	SDEC ENERGIE	
Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE Anthony	BOUGAULT Remi	2ème VP BS
	POISSON Cédric	LECONTE Jean-Claude	Membre du CS
Bayeux intercom	AUTIN Huguette	LAUNAY-GOURVES Olivier	Membre du CS
	LEPAULMIER Jean	GERVAISE Gaëtan	Membre du CS
Pré-Bocage Intercom	BRECIN Jean-Yves	RUON Vincent	Membre BS
	DELAMARRE Bruno	LECHAT Anthony	Membre du CS
Intercom de la Vire au Noireau	DESQUESNE Valérie	MALOISEL Gilles	Membre BS
	GOURNEY-LECONTE Catherine	BAZIN Hervé	Membre du CS
Seulles Terre et Mer	LABBEY Philippe	GUIMBRETIERE Hervé	Membre BS
	LEMOUSSU Daniel	VERET Jean-Luc	Membre du CS
Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI Thomas	GUILLOUARD Jean-Luc	6ème VP BS
	PAILLETTE Jean-Pierre	JOUY Franck	Membre du CS
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD Henri	MORIN Christophe	Membre BS
	GOBE Alain	GODIER Edith	Membre du CS
Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE Didier	LAGALLE Philippe	1er VP BS
	PITEL Gilles	LEMAIRE Jean-Paul	Membre du CS
Val Ès Dunes	DECLERCK Laurent	LE FOLL Alain	Membre BS
	QUILLET Jean-Pierre	EUDE Christophe	Membre du CS
Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	MORLOT Yoan	GERMAIN Patrice	Membre BS
	PICODOT Géry	ASMANT Alain	Membre du CS
Terre d'Auge	DE KONINCK Thierry	POULAIN Gérard	7ème VP BS
	TONON Stéphane	THIERRY Linda	Membre du CS
Lisieux-Normandie	DROUET Mireille	BAREAU Anne-Marie	Membre BS
	FEREMANS Sylvie	MARIE Alain	Membre du CS
Coeur Côte Fleurie	BENOIST Claude	LAMBINET-PELLE Nadine	Membre BS
	MARIE Jacques	AMER Nizar	Membre du CS
Pays de Honfleur – Beuzeville	ANDRIEU Moïse	FLEURY Catherine	Membre BS
	SAUDIN François	BLANCHETIERE Marcel	Membre du CS
Pays de Falaise	GUILLEMOT Jean-François	HEURTIN Jean-Yves	3ème VP BS
	LE BRET Jacques	BENOIT Dominique	Membre du CS
CU Caen la Mer	BURGAT Hélène	CAPOEN Philippe	Membre BS
	LECERF Marc	PATINET Sébastien	Membre du CS

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **PREND ACTE** de la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

 ➤ Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Madame la Présidente rappelle que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux, dont le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a nommé ses représentants et installé les représentants proposés par les associations locales.

Considérant la démission de Messieurs Jean-Marie BERNARD et Thierry SAVARY, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, il est proposé d'acter leur remplacement par Messieurs Bruno CHOIX et Laurent CHERON.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la CCSPL, comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE	Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE	M. Patrice GERMAIN
M. Cédric POISSON	Mme Nadine LAMBINET-PELLE
M. Jean-Luc GUILLOUARD	Mme Catherine FLEURY
Mme Anne-Marie BAREAU	M. Denis CHÉRON
M. Rémi BOUGAULT	

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Bruno CHOIX	M. Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), comme présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU SYNDICAL

Madame la Présidente rappelle avoir acté la démission de Monsieur Patrick JEANNENEZ, représentant de la Communauté Urbaine de Caen la mer, au Bureau Syndical à compter du 5 décembre dernier.

Ce dernier confirme que, compte-tenu de la disponibilité que lui demande ses différents mandats et notamment celui de Président de Labéo, qui lui a été confié par le Président du Département après l'installation du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE, il n'est plus en mesure de participer aux réunions du Bureau Syndical et de la commission « Travaux sur les réseaux ».

Conformément à l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE qui précise que les membres du Bureau Syndical sont élus de façon à ce que la Communauté Urbaine dispose d'au moins 4 représentants, il y a nécessité d'organiser des élections partielles pour le remplacement de Monsieur Patrick JEANNENEZ ; seuls Messieurs Marc LECERF, Franck GUÉGUÉNIAT et Romain BAIL représentant actuellement la Communauté Urbaine.

Ainsi, il est proposé, de procéder à l'élection au Comité Syndical d'un nouveau membre au Bureau Syndical pour représenter la Communauté Urbaine Caen la mer.

Avant appel à candidatures, Mme la Présidente, charge M. Bruno DELIQUE de rappeler les différentes modalités du vote électronique :

- Type de vote (Article L2121-21 du CGCT)
 - Il est voté au scrutin secret ;
 - Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
 - A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
- Tous les représentants du Comité Syndical présents participent aux votes.
- Ne peut se présenter qu'un représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, non élu au Bureau Syndical.
- Présentation des candidats, avant chaque élection.
- Votes électroniques (article 17 du règlement intérieur).
- Remise d'un boîtier individuel à l'émargement :
 - 1 représentant au Comité = 1 boîtier
 - Un représentant ayant reçu pouvoir d'un autre représentant = 2 boîtiers (celui de la personne ayant donné pouvoir étant matérialisé par une gommette rouge).

- Un élu souhaitant voter pour un représentant non candidat, le fera en tapant le numéro de l'élu correspondant (cf. liste remise à l'émargement).
- Un élu disposant d'un pouvoir, utilisera chacun des boitiers pour voter.
- Un élu souhaitant s'abstenir n'utilisera pas son boitier
- Un élu souhaitant voter BLANC utilisera le code 999.

Madame Ghislaine RIBALTA représentant la Commission Locale d'Énergie de la Communauté Urbaine Caen la mer, a été nommée secrétaire de séance pour ce vote.

Ont été désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Rémi BOUGAULT, représentant du collège de ISIGNY-OMAHA INTERCOM,
- Monsieur Philippe LAGALLE, représentant du collège des EPCI.

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur des assemblées du SDEC ÉNERGIE, le vote électronique est utilisé.

Après vote, à scrutin secret, les résultats suivants ont été affichés et prononcés :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Candidat ayant présenté sa candidature et ses motivations à l'assemblée :

- Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Résultats du vote :

- Nombre de votants : 85
- Voix totales : 85
- Blancs : 6
- Absentions : 6
- Voix exprimées : 73
- Majorité absolue : 37

Ont obtenu :

- Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 68 voix,
- Monsieur Stanislas ALLAIRE, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Jean-Pierre BALAS, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Bruno COUTANCEAU, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Jean-Paul POULAIN, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix,
- Monsieur Ludwig WILLAUME, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 1 voix.

Est élu :

Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 25^{ème} membre du Bureau Syndical, et a été immédiatement installé.

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Monsieur Théophile KANZA MIA DIEYKA, 25^{ème} membre du Bureau Syndical du SDEC ENERGIE, pour représenter le collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, et le déclare installé dans cette fonction, en confirmant l'ordre du tableau comme suit :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
Présidente	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
1^{er} Vice-Président Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
8^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10^{ème} autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11^{ème} autre membre	GUIMBRETIÈRE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12^{ème} autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13^{ème} autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14^{ème} autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15^{ème} autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16^{ème} autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17^{ème} autre membre	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
18^{ème} autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
19^{ème} autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
20^{ème} autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
21^{ème} autre membre	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
22^{ème} autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
23^{ème} autre membre	MORIN Christophe	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
24^{ème} autre membre	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
25^{ème} autre membre	KANZA MIA DIEYKA Théophile	CU CAEN LA MER

- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « MOBILITE » - DECISIONS MODIFICATIVES

○ **Budget principal 2022 :**

❖ **Décision modificative n° 1**

Il est proposé une 1^{ère} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 13182, qui porte sur le remboursement de tiers privés dans le cadre de travaux de raccordement.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 862 638.15€	-25 000€	26 837 638,15€
Investissement	Dépense	13	13182	5 000€	+25 000€	30 000€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 1^{ère} décision modificative du budget principal primitif 2022.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

❖ **Décision modificative n° 2**

Il est proposé une 2^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581621, qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2021), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 837 638,15€	-300 000€	26 537 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581621	347 728,52€	+300 000€	647 728,52€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 2^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

❖ **Décision modificative n°3**

Il sera proposé une 3^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581622, qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2022), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°3 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 537 638,15€	-300 000€	26 237 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581622	100 000€	+300 000€	400 000€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 3^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°3 du Budget primitif principal 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

○ **Budget annexe « Mobilité Durable » 2022 :**

❖ **Décision modificative n° 1**

Il est proposé une 1^{ère} décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses de fonctionnement pour l'article 61561, qui porte sur les frais de maintenance des IRVE supérieurs aux prévisions en raison d'une forte des couts de production.

Cette décision modificative n° 1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	70	707	390 000 €	+50 000 €	440 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	61561	140 000 €	+50 000 €	190 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 1^{ère} décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

❖ **Décision modificative n° 2**

Il est proposé une 2^{ème} décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissement pour l'article 2031, qui concerne les frais d'étude du prestataire retenu pour l'élaboration du Schéma Directeur des IRVE, coordonné par le SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n° 2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Intitulé	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	800 000 €	-50 000 €	750 000 €
Investissement	Dépense	20	2031	14 500 €	+50 000 €	64 500 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette 2^{ème} décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LES VOTES DES 3 BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2023 et la date du vote des budgets, prévue le 30 mars 2023.

Pour 2023, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Chapitre / Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 13		30 000,00	7 500,00
13182	Subvention tiers	30 000,00	7 500,00

Chapitre 20		812 358,11	203 089,53
2031	Frais d'étude	50 000,00	12 500,00
20414821	Subventions versées aux communes - compétence Electricité	15 000,00	3 750,00
20414822	Subventions versées aux communes - compétence Gaz	20 000,00	5 000,00
20414823	Subventions versées aux communes - compétence TE (hors ACTEE)	135 000,00	33 750,00
20414824	Subventions versées aux communes - compétence TE (ACTEE)	100 000,00	25 000,00
20414825	Subventions versées aux gpts de communes - compétence TE	30 000,00	7 500,00
20422	Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité	20 000,00	5 000,00
20422	Subventions versées à des tiers privés	180 000,00	45 000,00
2051	Logiciels informatique	262 358,11	65 589,53
Chapitre 21		1 649 611,94	412 402,99
21318	Construction de bâtiments publics - compétence TE (réseau chaleur)	854 611,94	213 652,99
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350 000,00	87 500,00
21828	Matériel de transport	250 000,00	62 500,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	110 000,00	27 500,00
21848	Mobilier	70 000,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	3 750,00
Chapitre 23		28 782 919,84	7 190 729,96
2315	Travaux Réseaux	17 375 000,00	4 343 750,00
23152	Travaux Stations Hydrogène	50 000,00	12 500,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 837 919,84	2 709 479,96
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
Chapitre 26		200 000,00	50 000,00
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00
Chapitre 4581		2 300 000,00	575 000,00
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	50 000,00	12 500,00
4581621	Travaux sous mandat Génie civil 2021	600 000,00	150 000,00
4581622	Travaux sous mandat Génie civil 2022	400 000,00	100 000,00
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	50 000,00	12 500,00
4581821	Travaux sous mandat Eclairage 2021	300 000,00	75 000,00
4581822	Travaux sous mandat Eclairage 2022	100 000,00	25 000,00
4581920	Travaux sous mandat Electricité 2020	200 000,00	50 000,00
4581921	Travaux sous mandat Electricité 2021	200 000,00	50 000,00
4581922	Travaux sous mandat Electricité 2022	100 000,00	25 000,00
4581	Transition énergétique ACTEE 2022	300 000,00	75 000,00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Principal 2023.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget principal de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « ENR »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		701 487,78	175 371,95
2317	Immobilisations corporelles	696 487,78	174 121,95
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Energies Renouvelables » 2023.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget annexe « Energies Renouvelables » de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Budget annexe « Mobilité Durable »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		90 000,00	22 500,00
2031	Frais d'études	54 500,00	13 625,00
2051	Achat de logiciels informatiques	35 500,00	8 875,00
Chapitre 21		49 715,93	12 428,98
2188	Autre matériels	49 715,93	12 428,98
Chapitre 23		408 041,91	102 010,48
2315	Immobilisations corporelles	408 041,91	102 010,48

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette ouverture de crédits avant le vote du Budget Annexe « Mobilité Durable » 2023.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 dans la limite de celles inscrites au budget primitif annexe « Mobilité Durable » de l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2022 POUR LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;

2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités de la régie à autonomie financière « Mobilité durable » (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses) le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement de 218 000 €.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette proposition de versement d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement du Budget annexe "Mobilité Durable" 2022.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal vers la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » pour un montant estimé à date de 218 000 € ;
- **DECIDE** d'imputer la subvention en compte de dépense - 6573641 - de fonctionnement du budget principal et en compte de recette - 774 - du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 78 nouveaux projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 5 584 467.31 €
- Montant global de la participation communale : 2 395 296.77 €
 - Montant des fonds de concours : 2 310 544.90 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 84 751.87 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, annexe D de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 78 nouvelles demandes.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 78 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 2 310 544,90 € ;
- **DIT** que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

GAZ

AVENANT N° 20 : EVOLUTION DU PERIMETRE DU CONTRAT HISTORIQUE GRDF

Monsieur Rémi BOUGAULT précise que l'avenant n°20 proposé a pour objet de modifier le périmètre du contrat historique GRDF, en date du 17 décembre 1997.

En effet, suite aux transferts en 2022 de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE pour les communes de :

Commune	Date du contrat de concession	Date de délibération du Bureau Syndical actant ce transfert
Vire Normandie, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de : - Roullours, - Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, - Vaudry, - Vire	9 février 1999, 25 mai 1999, 12 février 1997 11 octobre 2000	21 janvier 2022
Douvres-la-Délivrande	1er mars 1997	21 janvier 2022
Bellengreville	30 novembre 1998	11 mars 2022
Lisieux	7 février 1997	3 juin 2022
Ouilly-le-Vicomte	7 décembre 1998	3 juin 2022
Houlgate	26 janvier 2000	4 novembre 2022

Cet avenant entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023, il sera mis fin automatiquement aux contrats de concession signés avec ces communes et il permettra de préciser que la redevance de fonctionnement « R1 » sera calculée en fonction du nombre de sous-groupes de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé.

Ce projet d'avenant a été joint en annexe E de la note de synthèse explicative et mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ce projet d'avenant n° 20.

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence Gaz :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	144	73	5	78

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant n° 20 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte et documents s'y rapportant.

Arrivée de l'équipe d'ENEDIS.

ELECTRICITE

AVENANT N°4 AU CAHIER DES CHARGES – SCHEMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS ET PPI 2023/2026

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ENERGIE ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession. Cette convention met en place un dispositif de gouvernance des investissements composé d'un Schéma Directeur des Investissements (SDI) qui définit des objectifs en termes de qualité pour le réseau (valeurs repères) et de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI), d'une durée de quatre ans. Les objectifs qualitatifs du SDI ont été fixés au vu d'un diagnostic technique du réseau établissant ses forces et ses points à risques.

Les PPI de chaque maître d'ouvrage arrêtent les investissements utiles afin d'atteindre les objectifs qualitatifs du SDI. Ces investissements sont exprimés en quantité d'ouvrages traités, déposés, posés... auxquels sont rattachées des estimations financières.

Monsieur le Vice-président confirme que le 1er PPI (2019/2022), arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le SDEC ENERGIE et ENEDIS ont engagé des négociations depuis mars 2022 afin de préparer son renouvellement. 19 réunions se sont succédé afin de finaliser l'avenant n°4 soumis à l'Assemblée ainsi que les 10 conventions associées.

Il souligne la qualité de ces échanges et l'implication des membres des équipes d'ENEDIS et du SDEC ENERGIE qui ont participé à ces échanges et remercie les quelques membres de l'équipe d'ENEDIS présents dans cette salle, en les chargeant de transmettre ces mêmes remerciements à leurs collaborateurs absents ce jour.

Cet avenant a pour objet principal d'arrêter le contenu du 2^{ème} PPI (2023/2026) mais aussi de modifier trois valeurs repères du SDI, de mettre à jour quelques autres dispositions contractuelles.

Monsieur Rémi BOUGAULT laisse la parole à Mesdames Sylvie DURAND et Séverine LANGEARD, directrice et directrice adjointe du Département Concessions Electricité et Gaz, pour détailler le contenu de cet avenant et de ces conventions.

Le PPI 2023/2026 d'ENEDIS sera présenté par Madame Sylvie DURAND.

Au terme de cette présentation Monsieur Jean-Olivier MARTIN, Directeur régional d'ENEDIS interviendra pour compléter cette intervention.

Pour le SDEC ENERGIE, le PPI 2023/2026 sera présenté par Monsieur Stéphane LEBARBIER.

Madame Sylvie DURAND précise qu'afin d'élaborer le 2nd PPI, le SDEC ENERGIE, en partenariat avec le concessionnaire, a préalablement :

1. actualisé le diagnostic technique,
2. mis à jour les orientations de développement du territoire,
3. fait un bilan provisoire du PPI 2019/2022.

Chacune de ces étapes préalables préfigurent le contenu du PPI 2023/2026.

En 2018, les parties ont construit le SDI sur la base d'un diagnostic technique du réseau. Ce diagnostic présente les forces du réseau et les risques qu'il subit, sur la base de multiples indicateurs.

Les parties ont donc actualisé ces indicateurs à date pour mesurer le chemin parcouru afin d'atteindre les valeurs repères du schéma directeur et de mettre à jour les forces et les points à risques du réseau.

Pour ce qui concerne les forces du réseau, il est à noter que :

- la qualité de fourniture au quotidien est bonne en moyenne sur la concession et s'améliore,
- le stock de réseau incidentogène est faible et a décru,
- les conditions d'exploitation du réseau HTA sont favorables.

L'état des indicateurs permettant de mesurer cette amélioration, sauf pour ce qui concerne l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau HTA liée très simplement à la diminution du volume de réseau exploité en (15KV), est présenté en quelques slides.

Pour ce qui concerne les points à risques, ou plus simplement les faiblesses du réseau, on peut retenir que :

- la qualité de fourniture reste contrastée à la maille des communes,
- le réseau demeure sensible aux aléas climatiques,
- la fiabilité de certains ouvrages incidentogènes doit être surveillée.

Madame Séverine LANGEARD poursuit en précisant que l'un des critères du diagnostic technique actualisé qui permet de mesurer cette amélioration de la qualité est le critère B.

Ce critère permet de mesurer la qualité de la continuité de fourniture à la maille de la concession ou à une maille plus petite.

Le critère B mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est privé d'électricité par an, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident). Cet indicateur est analysé « Toutes Causes Confondues » (TCC) ou « Hors événements exceptionnels » (HIX).

Le critère B à la maille de la concession présenté est un critère B moyen, c'est-à-dire une donnée moyennée sur deux chroniques temporelles distinctes :

- la chronique du diagnostic technique initial (2011-2015),
- la chronique 2018-2021.

Ici, le critère B est HIX et hors coupures liées au réseau de transport.

Le critère B moyen passe de 72 minutes par an à 59 minutes par an, ce qui nous permet de conclure à une amélioration de la continuité d'alimentation.

Le critère B à la maille communale (maille commune nouvelle) : face au constat d'une grande dispersion du temps moyen de coupure, les parties ont souhaité resserrer les écarts existants et ramener 80 % des communes à une fourchette haute du critère B moindre. Sur les chroniques étudiées une baisse de cette fourchette haute est constatée. Elle passe de 263 min par an à 211 min par an, soit une réduction de près de 20 % de la borne supérieure de l'intervalle ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 52 minutes.

En conclusion, le critère B moyen hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport s'améliore, que ce soit à la maille concessive ou à la maille communale.

Madame Sylvie DURAND rappelle qu'en 2019, face au constat d'un critère B très dispersé à la maille communale les parties ont souhaité créer 3 zones de qualité prioritaire dans lesquelles elles se sont fixées un programme d'investissements afin d'atteindre un objectif qualitatif.

Sur la moyenne 2018-2021, 80 % des communes en ZQP ont un critère B inférieur ou égal à 275 min, soit une réduction de 25 % de la borne supérieure de l'intervalle ou exprimée en minutes, une réduction de la fourchette haute de 91 minutes. Ce résultat est supérieur au résultat attendu (319 minutes).

Au titre de la tenue globale de tension un usager est dit mal alimenté, s'il subit au moins une fois dans l'année une valeur efficace de la tension BT ou HTA, moyennée sur 10 minutes, inférieure à 90 % ou supérieure à 110 % de la valeur de la tension nominale de référence.

Le niveau global de tenue de la tension n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 3 % à la fois sur le département et sur la concession.

La tenue globale de la tension est respectée chaque année sur la période d'analyse. La tenue de la tension est de 0,2 % en moyenne sur 2018-2021 contre 0,3 % en moyenne sur 2011-2015.

Au titre de la continuité d'alimentation globale du réseau, un client (HTA ou BT) est considéré comme mal alimenté s'il dépasse la valeur de référence pour l'un au moins des 3 critères :

- Nombre de coupures longues > 6 /an,
- Durée coupures longues > 13 h / an,
- Nombre de coupures brèves > 35 / an.

Le niveau global de continuité n'est pas respecté si le pourcentage de clients mal alimentés dépasse 5 % à la fois sur le département et sur la concession.

Le taux moyen de clients mal alimentés sur la chronique 2018-2021 est de 0,9 %. Il est inférieur à la valeur repère correspondante dans le schéma directeur des investissements qui précise que le taux moyen de clients mal alimentés en continuité sur la durée du PPI doit être inférieur ou égal au taux moyen de clients mal alimentés en continuité sur la chronique 2011-2015, soit 1,5 %.

Sur la mesure de la fiabilité des ouvrages, il est à noter une réduction des stocks limités d'ouvrages incidentogènes.

Madame Séverine LANGEARD confirme que le premier point à risque concerne l'amplitude du critère B à la maille communale.

La continuité d'alimentation reste contrastée. Elle fait apparaître des variations du temps moyen de coupures par commune qui restent étendues. Le critère B communale se situe entre [0 ; 732 min] sur 2018-2021 contre [0 ; 893 min] pour la chronique initiale, soit une diminution de 18 % de la fourchette haute de l'intervalle.

Il est à retenir qu'une zone à traiter prioritairement se démarque, il s'agit du Pays d'Auge étendu. Comme dans le cadre du précédent PPI cette zone va faire l'objet d'un traitement spécifique qui sera abordé dans le cadre des conventions associées au contrat de concession.

Le deuxième point à risque relevé est que le réseau demeure exposé aux aléas climatiques. Cette exposition se mesure au travers de 4 indicateurs.

Le premier étant le critère B climatique reste important Il est déterminé à partir des incidents ayant eu notamment les causes liées aux conditions météorologiques, comme par exemple : chute de branche par vent, chute d'arbre par vent, Effort anormal par tempête de vent ou de pluie, Effort anormal par tempête de neige ou de givre, Coup de foudre, pollution, corrosion, condensation, inondation, cause inconnue : par grand vent, par orage, par neige ou givre.

Cet indicateur est analysé « Toutes Causes Confondues » (TCC) ou « hors événements exceptionnels » (HIX). Dans le cas d'espèce, le critère B climatique est HIX.

Sur 2018-2021, la part climatique du critère B représente 20 % du B HIX hors RTE de la concession contre 34 % sur la chronique précédente. Cette réduction de la part du critère B climatique est à pondérer, car la part du critère B climatique reste importante (20 %) et la présence de l'année 2013, année atypique en matière de phénomènes climatiques limite la pertinence de l'évolution constatée.

Le deuxième indicateur est que la concession présente une façade maritime importante subissant des vents forts. Le vent a notamment une incidence sur le vieillissement des réseaux aériens. Ceci a amené les parties à inscrire au schéma directeur un objectif d'effacement du réseau BT aérien qui va être élargi aux communes urbaines dans le cadre du présent avenant.

Madame Sylvie DURAND rappelle que le réseau demeure sensible aux aléas climatiques avec, en outre, sur la concession la forte présence d'un risque bois et l'existence d'un risque inondation pour lequel le concessionnaire investit afin de secourir ou d'équiper les postes de transformation HTA-BT. Sur la zone Caen Dives (classés TRI) au terme du PPI 2019/2023 reste 1 550 usagers non inondés non sécurisés.

La fiabilité de certains ouvrages reste sous surveillance car leurs taux d'incidents restent notables voir en progression, c'est le cas notamment par exemple du réseau HTA souterrain CPI mais aussi du taux d'incidents du réseau BT souterrain CPI.

Il est à noter que la forte volatilité du taux d'incidents BT aérien nu est liée au fait qu'il existe aujourd'hui peu de réseau BT sur la concession.

Les orientations de développement du territoire de la concession ont été actualisées afin d'évaluer les évolutions des taux de charges des postes sources : suite à la création du poste source de Fontaine-Etoupefour, on note une croissance des taux de charge entre 1,7 % et 0,2 %. Les évolutions les plus importantes sont en rouge et orange sur la carte présentée.

De plus, les orientations de développement du territoire de la concession ont été actualisées d'intégrer deux modélisations du concessionnaire.

La première sur l'impact de la pénétration de la mobilité électrique, du développement des pompes à chaleur, associés à la rénovation thermique. Cette modélisation fournit un scénario prospectif d'évolution de la pointe de la charge BT à l'horizon +10 ans sur le périmètre de la concession par rapport à la situation actuelle.

La seconde sur les effets des développements de la production solaire diffuse BT fournit une estimation de la moyenne lissée géographiquement des kW supplémentaires produits par poste de distribution à l'horizon +10 ans sur le périmètre de la concession.

Deux zones d'évolution plus marquées ressortent sur le territoire : le Centre - Centre-Sud et le Sud-Ouest du département. Ces scénarios apportent des visions relatives aux éventuelles évolutions d'usage, sur la base des connaissances actuelles. Elles permettent ainsi d'orienter les échanges entre les parties et de contribuer aux réflexions sur la transition énergétique dans le cadre du PPI 2023-2026.

➤ **Bilan provisoire du PPI 2019 2022 en quantité d'ouvrages posés, déposés, traités... :**

Il s'agit ici de mesurer si les quantités d'ouvrages posés, déposés ou traités l'ont été par les deux maîtres d'ouvrage et d'indiquer le montant des investissements afférents.

Il s'agit d'un bilan provisoire, car conformément aux dispositions de l'annexe 2A1, c'est au 1er mars qui suit la dernière année du PPI que le concessionnaire transmet au concédant le bilan des investissements actualisé de ce programme pluriannuel d'investissements en termes de quantité d'ouvrages réalisés.

Enedis :

- Un bilan chiffré par finalités à date reproduit dans l'avenant n° 4.
- Un bilan quantitatif positif.
- Des taux de réalisation supérieurs à 100 % pour 9 finalités du 1^{er} PPI sur 13.
- 4 finalités ont des taux de réalisation inférieurs à 100 %, mais 3 devraient atteindre les objectifs fixés au terme de l'année 2022.
- L'objectif quantitatif relatif à la finalité « Lignes aériennes HTA renouvelées (PDV) », ne sera pas atteint. Compte tenu du niveau de renouvellement HTA aérien, cette finalité ne fera pas l'objet de mesures compensatoires.
- Le niveau d'investissement du concessionnaire au titre du 1^{er} PPI atteint 36 968 k€ au 31 octobre 2022
- (Estimation 38 515 k€).

SDEC ENERGIE :

Madame Séverine LANGEARD précise que le bilan provisoire du PPI 2019-2022 du SDEC ENERGIE a été établi par le département investissements. Ce bilan indique que :

- des taux de réalisation sont supérieurs à 100% pour 2 finalités sur 4 ;
- les objectifs quantitatifs n'ont pu être atteints pour deux finalités pour des causes externes au syndicat ;
- les investissements du SDEC ENERGIE au titre de ce 1er PPI atteignent 30 847 k€ (pour une estimation de 35 280 k€).

Après avoir mesuré l'évolution des indicateurs inscrits au diagnostic technique du schéma directeur, mis à jour les orientations de développement du territoire et dressé le bilan quantitatif provisoire du 1er PPI, il est possible de mesurer les ambitions du prochain PPI, à savoir :

- améliorer et maintenir la qualité de distribution de l'électricité tout au long du contrat,
- favoriser la transition énergétique,
- améliorer la résilience des réseaux face aux risques.

Le PPI 2023-2026 devra répondre à ces 3 ambitions au travers de ces différentes finalités.

Pour atteindre ces 3 ambitions, Madame Séverine LANGEARD précise qu'Enedis et le SDEC ENERGIE ont déterminé plusieurs actions ou finalités.

Plusieurs finalités concernent la diminution du stock des technologies de réseau incidentogènes, d'autres vont plus directement améliorer le temps moyen de coupure (critère B) comme la mise en service d'OMT. A noter également le traitement des transformateurs pollués par les PCB (polychlorobiphényles).

La liste de l'ensemble des finalités est présentée aux élus, comme suit :

1. Remplacement ciblé sur les réseaux HTA aériens (technologie incidentogène)
2. Actions de rénovation des réseaux HTA aériens
3. Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI (technologie incidentogène)
4. Mise en service d'OMT (pour réduire le temps de coupure des usagers)
5. Actions ciblées de renforcement des réseaux HTA
6. Actions ciblées de renforcement des réseaux BT aériens
7. Mise en souterrain des réseaux
8. Résorption des réseaux BT fils nus (technologie incidentogène)
9. Sécurisation des réseaux face aux risques majeurs
10. Résorption des réseaux BT souterrains CPI (technologie incidentogène)
11. Traitement des transformateurs pollués par les PCB (polychlorobiphényles)

Madame Sylvie DURAND propose de présenter le PPI 2023/2026 établi par le concessionnaire.

Enedis prévoit de :

- rénover 275 km de lignes aériennes HTA (RP),
- remplacer 45 km de lignes aériennes HTA obsolètes,
- créer ou renouveler 30 OMT,
- renouveler 20 km de lignes HTA souterraines CPI,
- renouveler 15 km de réseau BT fils nus,
- renouveler 12 km de BT souterrain CPI,
- remplacer 13 km de lignes aériennes HTA en risque avéré,
- sécuriser des ouvrages par le traitement du risque inondation concernant entre 15 - 25 postes et 15 postes,

- traiter 110 transformateurs pollués par des PCB,
- renforcer 1,3 km de réseaux HTA,
- renforcer 10 km de réseaux BT.

Les estimations financières associées à ces actions s'élèvent à 29 000 k€.

Les objectifs quantitatifs et financiers du 2nd PPI sont réduits par rapport au 1er PPI.

Cette inflexion est liée, selon ENEDIS, à :

- l'amélioration de la qualité de la distribution,
- la comptabilisation dans le 1er PPI d'investissements exceptionnels.

Elle ne remet pas en cause les trajectoires d'amélioration des indicateurs de qualité du SDI.

Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur des Investissements, présente le PPI 2023/2026 établi par le SDEC ENERGIE.

Le syndicat prévoit de :

- renforcer 60 km de réseau BT en zone rurale,
- sécuriser 60 km de BT fils nus (communes rurales),
- sécuriser 20 km de BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines),
- enfouir 15 km de réseau BT autres que BT fils nus des communes en zone littorale de vent supérieur à 170 km/h.

Les estimations financières associées à ces actions s'élèvent à 31 000 k€.

Les objectifs quantitatifs du 2nd PPI sont conformes à la trajectoire du SDI.

Les estimations financières sont similaires aux dépenses d'investissements réalisées au titre du 1er PPI (prise en compte de la forte dérive des coûts).

➤ Avenant n° 4 :

Dans le cadre du projet d'avenant n° 4 soumis à l'assemblée, il est proposé de valider trois modifications relatives à des valeurs repères du Schéma Directeur des Investissements.

Madame Sylvie DURAND rappelle qu'il existe 14 valeurs repères, objectifs en termes de qualité pour le réseau à atteindre à diverses échéances du contrat.

La 1ère modification concerne la création d'une nouvelle valeur repère : le critère M :

- Etablissement de principe prévu au terme du 1er PPI.
- Les parties décident de surseoir à l'établissement de cette VR => cet indicateur va continuer à faire l'objet des actualisations du diagnostic technique du SDI.

La 2ème modification concerne la modification du taux UMA (usagers mal alimentés) en tenue de tension :

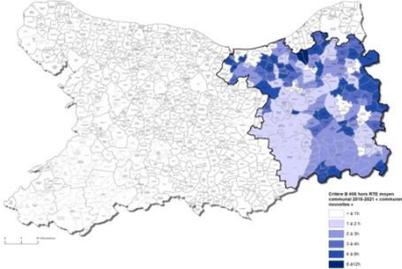
- Taux cible actuel ≤ à 0,12 % tous les ans.
- Changement de méthode de calcul.
- Taux cible à venir ≤ à 0,17 % tous les ans (données 2021).

Enfin, la 3ème modification concerne le taux de souterrain BT en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h :

- Taux cible actuelle pour les communes rurales : 70 %.
- Taux cible à venir pour l'ensemble des communes : 75 %

RENOUVELLEMENT DE 10 CONVENTIONS ASSOCIEES

Madame Sylvie DURAND présente les 10 conventions associées au contrat de concession et à son avenant n° 4, à savoir :

Convention		Objet	Evolutions
1	Zone de qualité prioritaire (ZQP)	Fixe un objectif qualitatif sur un le Pays d'auge étendu avec un programme d'investissements des deux maîtres d'ouvrage	 <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la fourchette haute (259 minutes) pour au moins 80 % des communes - Investissements ENEDIS : 119 km de réseaux traités (6 500 k€) - Investissements SDEC ÉNERGIE : 30 km (5 700 k€)
2	Article 8 (financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement)	Fixe le montant et les modalités de versement de la participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Durée : 4 ans - 40% du coût de ces travaux dans la limite d'un montant annuel de 650 k€.	Durée : 4 ans - Dito - Ce montant maximum peut être majoré d'au plus 65k€ si le taux de sécurisation du fils nus (en linéaire) est supérieur à 25%.
3	PCT	Fixe les modalités liées au paiement de la Part couverte par le Tarif (PCT).	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 1 an x 3 - Modifications limitées du contenu de la convention
4	Contrôle	Fixe au principal les modalités pratiques de la mission annuelle de contrôle et la transmission de certaines données.	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 ans - Elargissement de l'objet de la convention - Actualisation de la liste minimale de données à communiquer
5	Terme I	Fixe la nature des investissements de transition énergétique (terme I) entrant dans le calcul de la Redevance R2.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sans changement notable - Allongement de la durée de la convention : 4 ans
6	Cartographie moyenne échelle	Résilie la précédente convention. Définit les modalités de mise à disposition gratuite des données cartographiques au format numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Durée : 4 ans - Données communiquées enrichies - Possibilité de communiquer la cartographie aux AODE frontalières
7	Convention de valorisation VRG (Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)	Fixe les modalités d'échanges dans la cadre de la valorisation comptable des ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an), compte tenu du contexte évolutif, et fixation de délais d'échanges des documents cadencant la valorisation.
8	Convention d'échanges dans le cadre des travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE	Fixe les échanges dont le cadre des travaux réalisés par le Syndicat.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte (1 an) : échanges à intervenir en 2023 afin de faire évoluer les dispositions de cette convention.
9	Convention « eplans »	Détermine les modalités de mise à disposition de la plateforme « eplans ».	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle convention.
10	TST - Travaux sous tension	Fixe les modalités spécifiques de coordination entre les parties notamment dans le cadre des travaux sous tension.	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention sur une durée plus courte. - Actualisation des prix des prestations réalisées par Enedis.

INTERVENTION D'ENEDIS

Monsieur Jean-Olivier MARTIN, Directeur Régional Normandie d'ENEDIS, remercie Madame la Présidente et l'assemblée de lui laisser l'opportunité de s'exprimer sur ce 2^{ème} programme pluriannuel d'investissement pour la période 2023/2026.

Il remercie la qualité des échanges au quotidien entre ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE sur l'ensemble des investissements menés sur le réseau de distribution sur le calvados, dans le souci d'améliorer la qualité de fourniture pour l'ensemble des clients.

Le PPI 2019-2022 constituait la 1^{ère} période quadriennale du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité. Cette 1^{ère} période est en ligne avec les ambitions du Schéma Directeur des Investissements qui s'étale jusqu'à horizon 2050 et les valeurs repères qui ont pu être définies dans ce schéma.

Monsieur le Directeur Régional confirme que le temps moyen de coupure Basse Tension est en amélioration notable (passage de 72 mn à 59 mn sur les 5 ans de référence).

L'ensemble des départs en chute de tension sont également en nette amélioration.

Le stock de réseaux incidentogènes, sur lesquels une vigilance toute particulière est à avoir, est relativement limité.

Le niveau de ce PPI 2019-2022 était élevé, avec cette période difficile de crise COVID à gérer, dans un contexte d'investissement exceptionnel et de recherche d'optimisation de la qualité de desserte, avec effectivement la mise en place d'un nouveau poste source à Fontaine-Etoupefour.

Le 2^{ème} PPI sur la période 2023-2026 a été construit en parfaite cohérence avec la mise à jour du diagnostic technique, partagé avec le SDEC ÉNERGIE, et le niveau de performance sur les investissements déjà réalisés sur la période écoulée.

Il prend en compte les points de vigilances soulevés, présentés précédemment :

- un réseau qui est fatalement exposé aux aléas climatiques (façade maritime importante et secteur fortement boisé),
- un taux de coupure incidenté BT qui reste encore élevé, sur lequel un travail va être fourni pour améliorer ce taux de coupure,
- une amélioration de la fiabilité du souterrain avec un taux d'incidence HTA et BT qui reste à réduire.

Monsieur Jean-Olivier MARTIN confirme que le 2^{ème} PPI présenté par Madame Sylvie DURAND, s'inscrit pleinement dans le Schéma Directeur des Investissements à horizon 2050 et ses valeurs repères.

Par ailleurs, il s'aligne également avec les 3 orientations définies avec le SDEC ENERGIE, qui paraissent essentielles également à ENEDIS :

1. La résilience des réseaux électriques de distribution face aux aléas climatiques (risque inondation et risque vent),
2. La réduction de l'écart-type de qualité de fourniture, avec un focus particulier sur la zone Est Pays d'Auge,
3. L'accompagnement de la transition écologique. Tous les éléments prospectifs, présentant les facteurs haussiers et baissiers, seront mis en perspective de façon à mesurer les impacts sur le réseau de distribution d'électricité et donc les adaptations du réseau à envisager dans les années à venir.

ENEDIS a également chiffré comment se positionnait ce PPI 2023/2026 par rapport au niveau global d'investissement réalisé sur la période écoulée. ENEDIS s'inscrit dans une perspective d'investissement qui est 10 % supérieur par rapport à ce qui a pu être fait sur la période 2019-2022, tout simplement pour accompagner cette transition écologique.

D'une manière plus globale, la stratégie d'investissement d'ENEDIS a pour objectif de relever 4 ambitions majeures à court, moyen et long termes :

1. Le raccordement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, avec le développement des colonnes horizontales (alimentation des parkings pour la mobilité électrique).
2. L'accélération du rythme des énergies renouvelables. Beaucoup de choses sont à faire en France et notamment dans le Calvados sur ce sujet.

3. Le traitement des ouvrages à risques, dans le contexte du changement climatique.
4. Le renouvellement du compteur Linky à partir de 2030, dont la durée de vie est de 20 ans.

Dans ce contexte, ENEDIS a travaillé sur des scénarios de prospective à 10 ans qui méritent d'être encore affinés. Ils seront mis à jour progressivement, en fonction des éléments, notamment, de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le contrat de concession du SDEC ENERGIE, d'une durée de 30 ans, projette le département à horizon 2050, de la neutralité carbone.

Il oblige collectivement ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE et Monsieur Jean-Olivier MARTIN souligne, une nouvelle fois, la qualité des échanges au quotidien entre les 2 parties pour l'amélioration de la qualité de la fourniture pour le Calvados.

Monsieur le Directeur Régional se tient à disposition de l'assemblée pour répondre à ses questions.

ECHANGES AVEC L'ASSEMBLEE

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Rémi BOUGAULT :

« Monsieur le Directeur, je profite de votre présence pour souligner la qualité des échanges que nous avons eus et l'implication des membres de vos équipes dans ces échanges.

Je vois que quelques membres sont présents ici et je vous prie de bien vouloir transmettre à vos collaborateurs, qui sont absents aujourd'hui, tous nos remerciements.

Mme DURAND, qui a présenté le PPI d'ENEDIS, a pu donner l'impression que nous n'avions rien à dire sur ce PPI, que nous l'acceptons, mais nous avons quand même quelques remarques à faire.

Il y 4 ans, ici même, avec votre prédécesseur, nous avons voté le 1er PPI pour la période 2019/2022.

Je me souviens que nous étions dans un esprit « gagnant / gagnant ».

Et cela s'est vérifié, car le bilan quantitatif du premier PPI d'ENEDIS est globalement satisfaisant, et nous pouvons, ensemble, nous en féliciter.

Il me semble que l'esprit de ce second PPI est différent et repose plus sur « un pari ».

En effet, nous constatons la baisse de vos investissements sur le deuxième PPI, tant en quantité d'ouvrages traités, qu'en montant financier.

Cette baisse est évaluée à 20 % par rapport au premier PPI. C'est d'autant plus significatif que le contexte inflationniste que nous subissons actuellement, risque d'accentuer encore plus ce constat, si on raisonne en termes de km.

En réponse, vous estimez que la trajectoire des investissements du premier PPI, projetée sur la durée du contrat de concession (30 ans), va au-delà des objectifs finaux.

Le pari de ce second PPI repose donc sur ce constat, celui que ce premier PPI est allé au-delà des objectifs que nous avons convenu.

En ajustant les investissements du second PPI, vous faites le pari qu'en 2026, terme du 2ème PPI et non du second car si on dit second ça veut dire qu'il n'y en aura pas de 3ème, donc j'aime mieux parler de 2ème, vous serez toujours dans la trajectoire fixée par le Schéma directeur.

Collectivement, je pense que nous pouvant prendre acte de ceci et, parce que nos relations sont bonnes, vous l'avez souligné et nous tenons à le souligner également, nous acceptons aussi ce pari qui repose sur la confiance mutuelle.

Mais cette confiance se mérite, et le SDEC ENERGIE sera donc vigilant sur ce point et se donnera les moyens nécessaires pour vérifier, tous les ans, que la tendance de vos investissements reste bien dans la ligne des objectifs du Schéma Directeur des Investissements sur 30 années. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« Comme dit dans ma prise de parole précédente, nous étions sur ce 1^{er} PPI sur un niveau d'investissement particulièrement élevé avec des investissements exceptionnels.

Quand on regarde ce que pèse le développement et la restructuration du réseau, associés à la mise en place du poste source de Fontaine-Etoupefour, on est sur plus de 8 millions d'euros pour ces investissements exceptionnels, qu'on ne retrouve fatalement pas dans le 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Investissement.

Effectivement, on a tenu compte dans ce 2^{ème} Programme Pluriannuel d'Investissement de l'amélioration de la qualité de fourniture qu'on pouvait avoir sur le Calvados.

Mais je note votre vigilance et on y sera aussi particulièrement vigilants. »

Monsieur Philippe LAGALLE :

« Monsieur le Directeur, ma question va rebondir sur un point que vous avez abordé à l'instant, à savoir les nouveaux usages.

La transition énergétique est au cœur de nombreux enjeux, dont celui de l'adaptation de notre réseau public d'électricité.

Plus précisément, notre département devrait voir dans les prochaines années, le développement du photovoltaïque et ceci, dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, en cours de débats parlementaires.

Notre syndicat est déjà engagé pour accompagner les communes dans la construction de solutions photovoltaïques sur leur territoire, et notre action devrait continuer à se développer dès 2023.

Rappelons aussi notre appui auprès de très nombreuses communautés de communes pour concevoir leur PCAET et maintenant pour les mettre en œuvre.

Cette démultiplication d'injection électrique sur le réseau va probablement nécessiter des adaptations à la fois des postes de transformation moyenne tension, des mutations de transformateurs ou des renouvellements et créations d'ouvrages électriques.

Nous notons, à ce titre, avec satisfaction, que le second PPI se traduit très concrètement par des investissements « fléchés » transition énergétique.

Ma question porte sur les études prospectives à engager pour anticiper ce développement des productions EnR, afin que celles-ci ne viennent pas générer des contraintes supplémentaires sur le réseau de la concession.

Il nous semble nécessaire de réaliser des études localisées, notamment dans les deux zones du département que sont : la zone « Centre - Centre sud » et la zone « Sud-ouest » (cf. les cartes que Sylvie DURAND a présentées à l'instant).

Aussi, Monsieur le Directeur, pouvez-vous nous confirmer votre engagement, dans le cadre de ce 2^{ème} PPI, à mener aux côtés du SDEC ENERGIE ces études et plus largement à communiquer, régulièrement, sur l'impact des nouveaux usages sur le réseau ?

Je vous remercie. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« Je l'ai un peu dit il y a quelques minutes, effectivement, une des orientations majeures de notre stratégie, c'est l'accompagnement de la transition écologique. On sait que la décarbonation, c'est l'électrification des usages.

Vous avez pu le voir dans les scénarios qui sont publiés par le Réseau de Transport d'Electricité, d'un volume France aujourd'hui de 400 TWh on passerait à horizon 2040, voire au-delà, à 650 TWh de consommation d'électricité, et cela, avec des actions particulières menées par les citoyens de sobriété énergétique et de performance énergétique. On voit bien qu'il y a un développement de l'électricité.

C'est la raison pour laquelle, on introduit, et on l'a fait en Normandie sur les cinq départements normands et plus particulièrement sur le Calvados, notre volonté d'anticiper finalement l'impact de cette transition écologique sur l'ensemble du réseau de distribution.

Ce sont les premières cartes présentées, pas tellement très visibles, car certaines couleurs peuvent paraître anxiogènes quand on voit des tâches jaunes alors qu'on ne parle que de 10 % d'augmentation de la puissance de pointe, ce qui n'est pas forcément un niveau très élevé.

D'où notre volonté d'avoir ces scénarios prospectifs les plus robustes possibles, de façon à voir et anticiper les investissements qu'on a à réaliser sur le réseau de distribution pour accompagner cette transition écologique.

J'insiste quand même sur un point. Je pense qu'il faut bien qu'on l'ait en tête. Dans notre orientation initiale et c'est normal, on est là pour être prudents (et ce sont d'ailleurs encore les travaux qui ont été faits. Ils sont très orientés comme ça), on est sur des facteurs haussiers de l'évolution de la consommation d'électricité, au sens où, on le voit, il va y avoir du développement de la mobilité électrique, on peut avoir de la conversion de chauffage gaz, fioul par des pompes à chaleur ...

Je pense qu'il est aujourd'hui important aussi qu'on agrège à ces scénarios haussiers, les perspectives de baisse que l'on peut avoir comme la performance énergétique des logements (et ça, ça va jouer de façon théoriquement très forte dans les années qui viennent), mais aussi de la substitution de chauffages électriques peu performants par des chauffages électriques plus performants (et on sait qu'il y a des réponses aujourd'hui beaucoup plus performantes que celles qu'on peut avoir dans le parc de logements installés aujourd'hui).

Donc oui, je ne peux que vous renouveler mon engagement, par rapport à cette volonté d'avoir des scénarios de prospective qui nous permettent de bien identifier les perspectives de développement du réseau de distribution à opérer.

Il en va de notre responsabilité collective qu'on arrive à opérer ces évolutions et les investissements qui vont bien pour assurer la robustesse du réseau de distribution. »

Monsieur Philippe LAGALLE :

« Merci Monsieur le Directeur. Je renforcerai un peu ma question, par exemple, par rapport aux postes source.

Je suis dans une communauté de communes, Cingal-Suisse Normande, sans aucun poste source.

Ainsi, quand on se positionne sur la mise en place des réflexions pour faire des parcs photovoltaïques, un paramètre extrêmement important est à prendre en compte : c'est le raccordement de ce parc au réseau.

Du fait qu'il n'y ait pas de poste source, le montant de ces raccordements est tel, que ça rend pratiquement le projet non-viable. Donc il y a une vraie interrogation par rapport à cela. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« Pour vous répondre sur ce sujet-là, qui est finalement un sujet complexe : le développement de poste source ou de capacité d'accueil de production d'énergie renouvelable.

Plusieurs éléments de réponse.

Vous savez aujourd'hui, il existe des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables qui visent, en fonction de la connaissance des projets que l'on peut avoir, à développer ces capacités d'accueil, de façon à permettre le raccordement des projets.

On est, contrairement à ce que l'on peut penser, sur une région qui est faiblement aujourd'hui saturée en termes de capacité d'accueil. Alors ça ne veut pas forcément vouloir dire que, sur certains territoires, il ne peut pas y avoir des phénomènes de saturation.

Mais je vais vous citer un élément de repère parce que je pense qu'il est assez significatif, et ça a été un des éléments de mon rapport d'étonnement en venant en Normandie.

J'étais anciennement sur Nouvelle-Aquitaine et, pour avoir développé ces capacités d'accueil de façon anticipée sur cette région, le coût de raccordement du MW était de 80 000 € de puissance raccordée. En Normandie, aujourd'hui, on est à 11 000 € parce que justement, on a des capacités d'accueil disponibles pour raccorder ces producteurs d'énergie renouvelable.

Encore une fois, c'est sur l'ensemble de la Normandie, ça peut masquer des diversités territoriales ou des diversités locales. Mais en tout cas, il y a de la capacité d'accueil aujourd'hui disponible dans le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Normandie. »

Madame la Présidente redonne la parole à l'assemblée. Aucune nouvelle observation ou question.

Madame la Présidente :

« J'aurais une interrogation Monsieur le Directeur.

On voit bien, aux témoignages des uns et des autres, et c'est le quotidien de chacune et de chacun, que les besoins sont grandissants et, nous avons noté que la qualité de fourniture n'est pas toujours comparable d'un territoire à l'autre ou d'une commune à l'autre du département.

Concrètement, le temps moyen de coupure du secteur rural, et plus particulièrement celui du Pays d'Auge, dont nous avons de nombreux collègues ici dans la salle, est plus important qu'en zone urbanisée.

Nous nous en réjouissons notamment pour les habitants et les entreprises des villes et de leur agglomération, mais nous ne pouvons oublier nos collègues en secteur rural. Je suis une élue du monde rural et vous pouvez compter sur ma vigilance à cet égard.

Nous constatons que le temps moyen de coupure en secteur rural est encore 4 fois plus important que celui en zone urbanisée. C'est d'ailleurs ce que la Cour des comptes dans son dernier rapport relatif au FACÉ a souligné.

Tous les usagers, chacune et chacun d'entre nous, lorsque nous payons nos factures, nous versons la même contribution au titre du tarif d'accès aux réseaux publics de distribution, et cela, quelle que soit notre commune de résidence.

Alors, il n'est donc pas entendable que certains de nos concitoyens doivent encore subir des coupures d'électricité importantes, d'un temps autre que celui du XXIème siècle.

J'entends donc que le constat s'améliore, mais on peut toujours faire mieux, n'est-ce pas Monsieur le Directeur ?

Vous pouvez compter sur notre vigilance et sachez que nous serons toujours attentifs, et plus qu'attentifs, eu égard à vos obligations contractuelles.

Que ce soient les habitants du Pays d'Auge ou des autres territoires ruraux de notre département nous méritons tous d'avoir le meilleur accès possible à une énergie électrique conforme à la qualité attendue.

Vous pouvez compter sur notre détermination pour suivre l'ensemble des plans d'investissement, qu'ils se réalisent et qu'ils aillent au-delà des perspectives envisagées cet après-midi. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« Je pense que l'entreprise que je représente, ENEDIS, défend un modèle national périqué.

Qu'est-ce que cela veut dire la péréquation tarifaire ?

Cela signifie que quel que soit l'endroit où l'on est sur le territoire, comme vous l'avez souligné Madame la Présidente, on paie le même prix d'acheminement de son électricité.

Or, on sait très bien que les coûts sont très différents, et vous l'avez exprimé, en zone urbaine et en zone rurale. Justement le modèle d'ENEDIS, c'est d'assurer le même développement en zone urbaine qu'en zone rurale.

Fatalement, il y a des écarts quand même dans la conception, dans le fonctionnement des réseaux, qui font que parfois, sur certaines zones rurales, c'est plus compliqué d'entretenir ou de maintenir le réseau, voire de développer le réseau, qu'en zone urbaine.

Mais on est particulièrement vigilants, et croyez-moi, je le suis au quotidien, à ce que la qualité de fourniture s'améliore en zone urbaine. Elle est déjà excellente, mais s'améliore, bien sûr et aussi, en zone rurale. Et l'ensemble des investissements qu'on peut faire quand on parle, par exemple, de rénovation programmée sur le réseau aérien vise à cette amélioration en zone rurale.

On parle là d'investissement.

Je pense qu'il y a quelque chose qu'il ne faut pas qu'on oublie et sur lequel j'attache une attention particulière. J'en parlais encore avec des collègues d'ENEDIS hier. Pour moi, c'est tout ce qu'on fait autour de la maintenance et ce qu'on fait autour de l'égagage. L'égagage, c'est une des premières motivations qui permet d'améliorer la qualité de fourniture. Élagage sur le réseau moyenne tension, mais élagage aussi sur le réseau basse tension. Les élagages sur la basse tension, souvent, ne dépendent pas d'ENEDIS. Ils dépendent de propriétaires qui débordent sur le domaine public et sur lequel on a besoin que cet élagage soit correctement réalisé pour améliorer la qualité de fourniture. C'est un enjeu très fort en termes de qualité de fourniture. Je pourrais vous donner des chiffres si vous le souhaitez à ce niveau-là. »

Monsieur Denis CHÉRON :

« Elu du Sud-Ouest du Pays d'Auge, on s'aperçoit, je le signale souvent, que des supports de moyenne tension sont en triste état, dans nos champs, dans nos bois et donc souvent, les accidents sont provoqués par ces mauvais supports.

Je pense qu'il faudrait que vous investissiez un petit peu pour vérifier les supports, au moins une fois tous les deux ans. Vérifier qu'il n'y ait pas de ferrailles qui dépassent sur ces poteaux d'une vingtaine d'années ou que les poteaux bois ne soient pas complètement pourris.

Ça m'arrive de m'apercevoir et de signaler que des poteaux bois sont en très mauvais état, prêts à tomber. Quand ça arrive, nous sommes sans électricité des journées entières.

Les représentants du SDEC ÉNERGIE font attention au réseau et signalent tout problème. ENEDIS se doit de faire le même travail de vérification de tous les supports qui apportent l'électricité sur le réseau. »

Monsieur Jean-Yves HEURTIN :

« Je suis Vice-président du SDEC ÉNERGIE et Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados.

Effectivement, vous évoquez l'élagage. Il me semble que l'élagage est, suivant les réseaux, je vais scinder, je vais faire comme vous, scinder la partie basse tension et la partie un peu plus transport, où là, vous agissez d'office, et je vais en profiter pour rappeler certaines choses.

Je veux vous dire que, vous faites bien de faire un certain nombre de relances et on relaye.

Je n'ai pas l'impression que l'entretien de ces haies à proximité ne soit pas effectué dans de bonnes conditions, et je n'ai pas l'impression que ce soit en bordure de parcelles, notamment agricoles avec des haies, qu'il y ait des problématiques qui génèrent ces coupures.

Alors, je peux me tromper et je suis tout à fait à disposition pour creuser la question de ce qui génère ces coupures dans des zones moins bien desservies, comme on l'a vu toute à l'heure dans la présentation, et plus particulièrement le Pays d'Auge.

Je n'ai pas l'impression que ce soit ça qui le génère et je rejoins ce que disait Denis CHÉRON à l'instant sur justement, dans un secteur où la densité est moindre, où, quand même, le renouvellement des supports est très discutable.

J'en profite, sur l'élagage de la végétation, pour vous rappeler aussi, l'importance du respect des exploitants et des propriétaires dans ce cadre, qui se fait de façon autoritaire.

Alors je ne remets surtout pas en cause la nécessité de l'élagage. Vous aurez toujours le soutien de la Chambre d'Agriculture sur la possibilité de pouvoir accéder.

Cela étant dit, quand on fait de l'élagage, il ne faut pas laisser non plus les choses n'importe comment en termes de résidus sur le sol ou, voir pire encore, de végétaux qui restent un petit peu posés n'importe comment.

Voilà, je voulais juste rappeler cela, et je le répète, je suis tout à fait à disposition.

Je voulais vous dire également que l'élagage ça s'anticipe. Quand vous avez des choses à demander, il faut l'anticiper parce que, sachez bien que pour nous en tant qu'agriculteurs, aujourd'hui, la période d'élagage devient infime. Les réglementations environnementales sont ce qu'elles sont, et je ne vais pas les remettre en cause, mais les périodes d'interventions deviennent infimes. Ça se construit. »

Monsieur Jean-Olivier MARTIN :

« J'en suis bien conscient effectivement et c'est une difficulté qu'on peut avoir. C'est vrai aujourd'hui, les périodes sont de plus en plus courtes.

Mais à votre disposition également pour qu'on regarde effectivement le sujet si vous le souhaitez à certains endroits. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Olivier MARTIN et l'assemblée pour ces échanges et invite les représentants d'ENEDIS à quitter la salle pour le passage au vote des prochaines délibérations. Ils seront ensuite invités à partager le verre de l'amitié, en fin de séance.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cet avenant n° 4 au contrat de concession.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°4 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire de la concession du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession et à la transmission de données relatives à la qualité de la distribution d'électricité ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver les termes du projet de renouvellement de la convention pour un référentiel commun - terme I.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention pour un référentiel commun - terme I ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la résiliation anticipée de la précédente convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution et conclusion d'une nouvelle convention.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la cartographie moyenne échelle des ouvrages des ouvrages du réseau public de distribution de la concession du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (VRG).

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante (VRG) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion d'une nouvelle convention relative à la mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée "e-Plans".

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à la mise à disposition et d'utilisation d'une plateforme d'échange dématérialisée « e-Plans » ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (TST).

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative aux travaux sous tension et autres prestations (TST) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver le renouvellement de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire (ZQP).

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	152	80	5	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la nouvelle convention relative à l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans la zone de qualité prioritaire ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente confirme que le syndicat et les élus qui le représentent seront toujours vigilants à l'application des dispositions de ces engagements par l'ensemble des parties.

Départ de Mesdames Ghislaine RIBALTA et Edith GODIER, et Messieurs Eric BURNEL, Patrick JEANNENEZ, Patrick LECAPLAIN, Ludwig WILLAUME, Alain GOBE, Jean-Marie GUILLEMIN, Daniel GUERIN (EPCI), Patrice MATHON, Gérard VARLET, Didier LIZORET, Serge RICCI, Guy BERTIN, Philippe BAZIN, Patrick BOYER, Didier MAUGER et Jean-Luc GUILLOUARD.

TRANSITION ENERGETIQUE

LAUREATS DU 1ER APPEL A PROJETS PROGRES (FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE)

Pour ce dernier sujet du jour, Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux élus et représentants qui viennent de rejoindre l'assemblée pour la proclamation des collectivités lauréates du 1er appel à projet « PROGRES » (Programme de rénovation énergétique des établissements scolaires)).

Cet appel à projet répond à une volonté très forte du SDEC ÉNERGIE d'accompagner au plus près les territoires dans leur démarche de transition énergétique.

En juin dernier, ce Comité Syndical, dans cette même salle, actait le lancement de cet appel à projets. Six mois plus tard, les communes bénéficiaires de cet accompagnement vont être dévoilées.

Madame la Présidente invite Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, à présenter les travaux des services et du jury d'élus, qui s'est réuni le 15 novembre dernier pour examiner avec soin et méthode tous ces projets.

Monsieur Marc LECERF rappelle que le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie (particulièrement du gaz, et de l'électricité) et les incitations réglementaires (décret tertiaire) poussent les collectivités à engager des démarches de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités du Calvados dans leur démarche d'efficacité énergétique (suivi des consommations d'énergies, audits énergétiques, ...) depuis près de 15 ans (2008), avec le conseil en énergie partagé (CEP).

Plus récemment, le SDEC ENERGIE, en partenariat avec la communauté urbaine de Caen la mer a été lauréat du programme national « ACTEE » (Action des Collectivités Territoriales en matière d'Efficacité Energétique), qui lui a permis de bénéficier de financements pour subventionner des audits énergétiques et études de maîtrise d'œuvre, acquérir un logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergies et embaucher une économiste de flux. Ainsi depuis environ 18 mois, près de 110 audits ont été financés pour déterminer des programmes de travaux de rénovation performants.

Aujourd'hui, le syndicat a décidé de renforcer son accompagnement en mettant en place un appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (car leur rénovation est moins aidée financièrement que les autres bâtiments). Dotée d'une enveloppe financière conséquente, cette première édition avait pour ambition d'accompagner une douzaine de projets de rénovation.

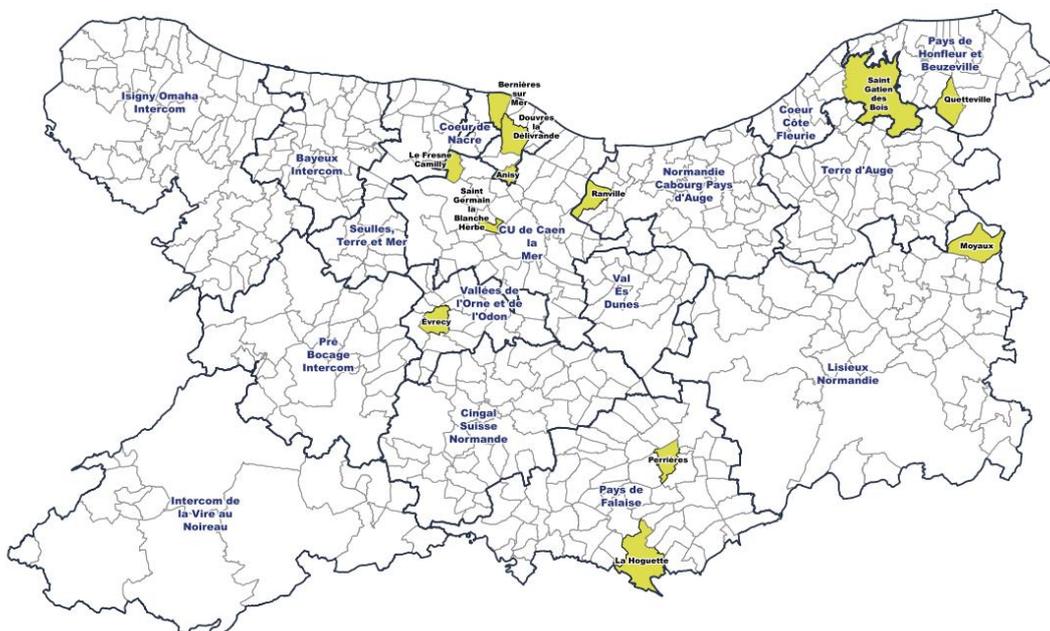
L'appel à projets « PROGRES » a donc été lancé le 11 juillet dernier. Les candidats avaient jusqu'au 28 octobre pour remettre leur offre.

13 candidatures ont été analysées. Chaque dossier a été considéré selon des critères d'éligibilité déterminés :

- la performance énergétique,
- l'engagement en faveur de comportements économes,
- la performance environnementale,
- la prise en compte des perspectives d'évolution du site et intégration dans l'environnement.

Une seule candidature a été jugée irrecevable.

Les 12 autres candidatures déclarées recevables, représentant 8 EPCI sur les 16 que compte le département, sont présentées à l'écran, par Jérémie BREDIN, responsable du service Efficacité énergétique et production EnR, et Guénaëlle CARLIER, responsable du service Accompagnement à la transition énergétique des territoires, comme suit :



Madame la Présidente invite, au fur et à mesure des présentations des résultats, les représentants des collectivités présents :

COMMUNE D'ANISY



Bâtiment :
Ecole maternelle

- Ecole maternelle
- Surface de 285 m²
- 2 classes
- 50 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Recours au photovoltaïque
- Démarche très poussée pour prendre en compte les besoins des usagers dans le projet de rénovation
- Etude approfondie sur les perspectives d'évolution du site avec le CAUE et le rectorat à l'échelle du SIVOS

Nature des travaux envisagés

- Isolation Thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, régulation, éclairage
- Menuiseries
- Isolation du plancher bas



% d'économies d'énergie	43 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	123
kWh économisés	40 052
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	5,98
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	134 561 €
AIDES APPORTEES	40 368 €
Date de réalisation	Début 2023

Monsieur Pierre PAUMIER,
1^{er} maire-adjoint

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER



Bâtiment :
Groupe scolaire

- École maternelle et primaire
- Surface de 1 232m²
- 8 classes
- 179 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Pourcentage d'économie d'énergie élevé (63 % de gain)
- Volume de kWh économisé important
- École labellisée E3D niveau 1
- Commune fortement impliquée sur la sensibilisation des élèves dans son école

Nature des travaux envisagés

- Isolation faux-plafonds, isolation du plancher bas
- Menuiseries
- Isolation thermique par l'extérieur
- Régulation, ventilation, éclairage (LED)



% d'économies d'énergie	63 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	59
kWh économisés	122 781
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	17,57
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	286 091 €
AIDES APPORTEES	75 000 €
Date de réalisation	3 ^{ème} T 2023

Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI,
maire

COMMUNE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE



Bâtiment :
Ecole Diane Fossey Petit

- Ecole maternelle et primaire
- Surface de 1 665 m²
- 6 classes
- 148 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un volume de kWh économisés important
- Un bouquet de travaux complet
- Recours au photovoltaïque
- Confort d'été

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Ventilation
- Production de chaleur, distribution de chaleur, régulation
- ECS
- Menuiseries
- Eclairage



% d'économies d'énergie	42 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	107
kWh économisés	131 208
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	22
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	221 698 €
AIDES APPORTEES	66 509 €
Date de réalisation	4 ^{ème} T 2024

Monsieur Jacky BERTRAND,
délégué

COMMUNE D'EVRECY



Bâtiment :
Ecole élémentaire

- Ecole primaire
- Surface de 591 m²
- 9 classes
- 200 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un gain énergétique conséquent (77 %)
- Un volume de kWh économisés important
- Une étiquette énergétique après travaux performante (64 kWh/m².an)
- Labellisation E3D niveau 1

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Ventilation, production ECS, éclairage
- Menuiseries
- Isolation du plancher bas



% d'économies d'énergie	77 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	64
kWh économisés	127 656
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	24,8
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	343 357 €
AIDES APPORTEES	75 000 €
Date de réalisation	3 ^{ème} T 2023

Monsieur Bruno LEGRIX,
1^{er} maire-adjoint

COMMUNE DU FRESNE CAMILLY – SEEJ (Syndicat Education Enfance Jeunesse)



Bâtiment :
Ecole Primaire

- Ecole primaire
- Surface de 428 m²
- 5 classes
- 110 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un volume de kWh économisés conséquent
- Une étiquette énergétique après travaux performante (38 kWh/m².an)
- Amélioration du confort d'été
- Réflexion lancée sur les perspectives démographiques et la construction d'un projet stratégique

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Menuiseries, éclairage
- Distribution de chaleur
- Ventilation, régulation



% d'économies d'énergie	56 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	38
kWh économisés	93 732
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	6,42
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	217 400 €
AIDES APPORTEES	43 480 €
Date de réalisation	01/02/2023

Monsieur Laurent FORESTIER,
vice-président du SEEJ
et 1^{er} maire-adjoint de la commune du Fresne Camilly.

COMMUNE DE LA HOGUETTE



Bâtiment :
Ecole primaire

- Ecole primaire
- Surface de 203 m²
- 3 classes
- 64 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un gain d'économies d'énergies intéressant (71 %)
- Une étiquette énergétique après travaux performante (78 kWh/m².an)
- Le recours au bois énergie
- L'amélioration du confort été

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, régulation, éclairage
- Menuiseries
- Distribution de chaleur + bois énergie



% d'économies d'énergie	71 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	78
kWh économisés	38 258
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	15
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	153 970 €
AIDES APPORTEES	46 191 €
Date de réalisation	1 ^{er} T 2024

Madame Sylvie GRENIER,
maire
Madame Magali SAINT – MARTIN,
maire-adjointe

COMMUNE DE MOYAOX

Bâtiment :
Ecole René COTY

- Ecole primaire
- Surface de 1 092 m²
- 5 classes
- 89 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un volume de kWh économisés important
- Une étiquette énergétique après travaux performante (74 kWh/m².an)
- Recours à une pompe à chaleur

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique extérieure, isolation des combles
- Ventilation, production ECS, distribution de chaleur
- Menuiseries
- Régulation, éclairage

% d'économies d'énergie	68 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	74
kWh économisés	172 536
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	28,6
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	372 200 €
AIDES APPORTEES	75 000 €
Date de réalisation	2 ^{ème} T 2023

Monsieur Benoît CHARBONNEAU, maire

COMMUNE DE PERRIERES

Bâtiments :

- Ecole
- Cantine
- Garderie

- Ecole maternelle
- Surface de 374 m²
- 2 classes
- Nombre d'élèves non renseigné

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un gain significatif (82 %)
- Un volume de kWh économisés conséquent
- Une étiquette énergétique après travaux performante (54 kWh/m².an)
- Recours à une pompe à chaleur

Nature des travaux envisagés

- Isolation thermique intérieure, isolation des combles
- Ventilation, distribution de chaleur
- Régulation
- Eclairage

% d'économies d'énergie	82 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	54
kWh économisés	92 004
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	29
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	138 975€
AIDES APPORTEES	41 693 €
Date de réalisation	1 ^{er} T 2023

Monsieur Gérard CHANDON, maire

COMMUNE DE QUETTEVILLE

Bâtiment :
Ecole et cantine

- École primaire
- Surface de 361 m²
- 2 classes
- 40 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un pourcentage d'économie intéressant (61%)
- Un bouquet de travaux complet

Nature des travaux envisagés

- Changement des menuiseries
- Mise en place d'une VMC simple flux
- Isolation du plancher bas
- Isolation plancher haut
- Isolation des murs par l'extérieur

% d'économies d'énergie	61 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	155
kWh économisés	86 795
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	28,46
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	142 890 €
AIDES APPORTEES	42 867 €
Date de réalisation	3 ^{ème} T 2023

Monsieur Richard GRISET, maire

COMMUNE DE RANVILLE



Bâtiment :

1 école, cantine et garderie

- École primaire
- Surface de 1441 m²
- 6 classes
- 130 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Une très bonne performance énergétique sur une surface conséquente
- Un programme de travaux ambitieux

- Ecole labellisée E3D niveau 1
- Mise en œuvre de diverses actions de sensibilisation des élèves

Nature des travaux envisagés

- PAC air/eau
- Robinets thermostatiques
- Mise en place VMC simple flux



- Changement des menuiseries
- Relamping LED
- Isolation des murs par l'extérieur
- Ballon ECS thermo

% d'économies d'énergie	85 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	26
kWh économisés	204 622
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	38,9
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	327 011 €
AIDES APPORTEES	75 000 €
Date de réalisation	3 ^{ème} T 2023

Monsieur Daniel DESRETTES, maire-adjoint

COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS



Bâtiment :

Ecole du Bois Joli

- Ecole primaire et maternelle
- Surface de 300 m²
- 4 classes
- 93 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Programme de sensibilisation mené auprès des scolaires (Watty à l'école)
- Etude avec l'EPFN sur le développement du tissu économique

- Concertation de la commission Travaux et le conseil d'école (élus, parents d'élèves, enseignants)

Nature des travaux envisagés

- Régulation
- Eclairage



- Isolation thermique intérieure,
- Menuiseries

% d'économies d'énergie	44 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	138
kWh économisés	41 400
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	7,2
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	69 761 €
AIDES APPORTEES	20 928 €
Date de réalisation	2 ^{ème} T 2023

Monsieur Philippe LANGLOIS, maire

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE



Bâtiment :

Groupe scolaire Marco Polo

- Ecole primaire et maternelle
- Surface de 2 205 m²
- 8 classes
- 177 élèves

POINTS FORTS DU PROJET DE RENOVATION

- Un volume de kWh économisés important
- Recours à une pompe à chaleur

- Amélioration du confort été

Nature des travaux envisagés

- Ventilation, éclairage
- Isolation du plancher bas



- Isolation thermique intérieure et extérieure, isolation des combles
- Menuiseries

% d'économies d'énergie	42 %
Conso en kWh/m ² /an après travaux	123
kWh économisés	81 585
Quantité de CO ₂ évitée chaque année (en tonnes)	6,6
COÛTS DES TRAVAUX (assiette éligible)	475 900 €
AIDES APPORTEES	50 000 €
Date de réalisation	1 ^{er} T 2023

Monsieur LE HELLEY Stéphane, maire
Monsieur Jean-Yves LE BRUN, maire-adjoint

Les résultats, en termes de subventions accordées, se synthétisent comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée	% de subvention
ANISY	134 561 €	40 368 €	30 %
BERNIERES SUR MER	286 091 €	75 000 €	26 %
EVRECY	343 357 €	75 000 €	22 %
LE FRESNE CAMILLY (SEEJ)	217 400 €	43 480 €	20 %
LA HOGUETTE	153 970 €	46 191 €	30 %
MOYAUX	461 714 €	75 000 €	16 %
PERRIERES	138 975 €	41 693 €	30 %
QUETTEVILLE	142 890 €	42 867 €	30 %
RANVILLE	327 011 €	75 000 €	23 %
ST GATIEN DES BOIS	69 761 €	20 928 €	30 %
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	555 300 €	50 000 €	9 %
DOUVRES LA DELIVRANDE	221 698 €	66 509 €	30 %
TOTAL	3 052 729 €	652 036 €	

Madame la Présidente rappelle qu'avec l'appel à projets PROGRES, le syndicat confirme et renforce son engagement auprès des collectivités dans l'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti - ce dispositif complète les actions déjà proposées telles que le CEP, avec l'outil de suivi des consommations et dépenses d'énergies ou encore le financement des audits avec le programme ACTEE.

Cette première édition est un succès puisqu'elle aura permis d'accompagner pas moins de 12 projets de rénovation ambitieux :

- des gains de consommations d'énergie de 42 à 85%,
- près de 1.5 GWh d'énergies économisées,
- 300 tonnes de CO2 évitées.

Cela représente une douzaine de travaux de rénovation : isolation intérieure, extérieure, changement de fenêtres, ventilation, chauffage, régulation, éclairage ...

Ce sont au total 52 000 € de subvention qui vont permettre d'engager plus de 3 M€ de travaux.

Compte tenu des besoins d'accompagnement et des résultats obtenus, Madame la Présidente annonce qu'elle proposera de reconduire le dispositif sur les prochaines années (2023-2025), en espérant voir de nouveaux projets de rénovation ambitieux récompensés.

Elle félicite l'ensemble des représentants présents pour leur engagement en faveur de la transition énergétique des territoires et propose une photo de groupe :



L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance à l'ordre du jour conséquent et rappelle les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 9 février 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 30 mars 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 29 juin 2023 - 14h00** – CCI Caen Normandie - St Contest

Elle leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 16h30.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Rémi BOUGAULT

Catherine GOURNEY-LECONTE



TRAVAUX DES 8 REUNIONS DE BUREAU SYNDICAL ANNEE 2022

21 janvier 2022

- Participation aux séances du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE en visioconférence.
- Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2021.
- Compte-rendu des décisions de la .Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - o Consultations en cours : Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics / Fourniture de panneaux de chantier - 2022 / Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-Et-Coupigny.
 - o Résultats de consultations : Marché public de services juridiques - actes authentiques / Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE - 2022 / Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines / Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE / Étude de substitution des équipements de production de chaleur / Mission d'entretien annuel et de dépannage de 4 chaufferies granulés et de leurs équipements annexes dans le Calvados / Fourniture de mâts d'éclairage public - 2022 / Marché subséquent n°3 électricité / Accord-cadre spécifique gaz et électricité.
 - o Avenants : Prolongation d'un an du lot 4 (Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)) du marché subséquent n°1 de l'accord cadre visant le marché de fourniture d'électricité dans le cadre du groupement de commande d'énergie, avec le titulaire actuel TotalEnergies
 - o Reconductions de marchés : Assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante / Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics / Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité / Coordination SPS.
 - o Sous-traitances : Travaux souterrains 2018 / Raccordement.
- Transferts de compétences : Val d'Arry, Douvres-la-Délivrande, Vire Normandier (Gaz) / Trouville-sur-Mer (Eclairage public et Signalisation Lumineuse) / Valdallière (Réseaux publics de chaleur et/ou de froid), Saint-Martin-de-Mailloc (EnR).
- Composition des huit commissions internes, du COSI, du CHSCT et de la CCSPL
- Actualités : Ordre du jour du Comité Syndical du 3 février 2022 / Commissions Locales d'Energies / Congrès de la FNCCR / Flambée des prix de l'énergie / Echéancier.
- Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 - Budget principal et Budgets annexes.
- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours.
- Etat des effectifs au 1er janvier 2022.
- Organigramme des services
- Convention avec le Centre de Gestion relative aux missions temporaires.
- Lignes Directrices de Gestion.
- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés en zones constructibles.
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées - PRIMAGAZ.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.
- Conventions 2022 avec les opérateurs de l'habitat - SOLiHA - CDHAT - INHARI.
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique.
- Nouvelle exposition de la Maison de l'Energie.
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 2ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2022.

- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2022.
- Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés à des projets d'effacement de réseaux – commune de Caen.
- Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales – Annebault, Seulline (Saint-Georges-D'aunay) et Longues-sur-Mer.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 9ème Tranche de travaux 2021 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 1ère Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.

11 mars 2022

- Aide exceptionnelle pour soutenir les populations ukrainiennes.
- Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - o Consultations en cours : Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel – 2022 / Marché public d'accompagnement – diagnostic organisationnel et des ressources humaines / Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE – 2022 / Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson.
 - o Résultats de consultations : Marché subséquent n°4 faisant suite un appel d'offres ouvert - Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques / Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny.
 - o Reconductions de marchés : Location et maintenance d'une solution de pesée et d'affranchissement du courrier / Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de caméra de vidéo protection / Données cartographiques : détection et géoréférencement de réseaux et d'équipements.
 - o Sous-traitances : Marchés de travaux aériens et souterrains 2022 / Marchés de raccordement 2022.
 - o Avenants : Avenant n°3 à l'accord-cadre « Groupement de commandes 2020 pour la fourniture de postes de transformation HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité » / Avenant n°3 à l'accord-cadre « Groupement de commandes 2020 pour la fourniture de postes de transformation HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité » / Avenant de prolongation de la durée de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la commune de REVIERS portant sur la desserte électrique intérieure du lotissement communale Le Closet.
- Adhésion au SDEC ÉNERGIE de la Communauté de Communes Bayeux Intercom.
- Transferts de compétences : Maisoncelles-Pelvey, Bellengreville (Gaz), Les Monts d'Aunay (Eclairage Public) Colomby-Angueryn (Energies Renouvelables).
- Actualités : Ordre du jour du Comité Syndical du 24 mars 2022 / Rencontre annuelle avec les entreprises et fournisseurs du SDEC ÉNERGIE / Flambée des factures d'énergie / Échéancier 2022.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.
- Festival « Les extraverties » – Communauté de communes du Pays de Falaise.
- Accord de principe - aides financières - études de substitution de chaudières.
- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge – 2ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2022.
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – tranche 2022.
- Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés à des projets d'effacement de réseaux – commune de Villers-sur-Mer.
- Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - Thaon.
- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition pour 2022.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 1ère Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –2ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.
- Convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage de délégation temporaire de maîtrise d’ouvrage de la commune des Monts d’Aunay (Aunay-sur-Odon) au SDEC ENERGIE au titre des travaux d’éclairage public associés au projet d’effacement coordonné des réseaux.
- Adhésion au CNAS.
- Règlement Budgétaire et Financier – RBF.
- Comptes administratifs 2021 et Budgets Primitifs 2022 (Budget principal et budgets annexes « EnR » et « MD »).
- Budget annexe « EnR » - Provisions pour charges et risques.
- Budget annexe « MD » - Provisions pour charges et risques.
- Gestion pluriannuelle des investissements – AP/CP.
- Subventions 2022 aux tiers publics et privés.
- Contributions et aides financières 2022.
- Eclairage public - Forfaits et conditions administratives, techniques et financières.
- Signalisation Lumineuse - Forfaits et conditions administratives, techniques et financières.
- Barème des extensions de réseaux électriques.
- Energies renouvelables.
- Mobilité bas carbone – Tarification et conditions administratives, techniques et financières 2022.
- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours.

29 avril 2022

- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations.
- Commande publique :
 - o Consultations en cours : Fourniture et mise en service d’un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d’Arquenay, Condé-sur-Ifs et Bellengreville / Fourniture, pose et câblage de luminaires led dans les enceintes sportives couvertes 2022 / Marché subséquent n° 5 – Fourniture de postes de transformation / Travaux pour l’installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc.
 - o Résultats de consultations : Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel – 2022 / Groupement de commandes pour la fourniture de Gaz naturel - Marché subséquent n°2.
 - o Reconductions de marchés : Fourniture de carburants par cartes accréditives / Prestations de communication / Prestations d’assistance, de conseil juridique et de représentation en justice / Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants.
 - o Sous-traitances : Travaux aériens et souterrains 2022/2025 / Travaux pour une chaufferie à Landelles et Coupigny.
 - o Avenants : Convention de gestion des recours contre les tiers / Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE / Réalisation d’études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics.
 - o Modification de marché : Accord-cadre pour la réalisation d’audits énergétiques de bâtiments publics
- Transferts de compétences : Seulline (Gaz).
- Actualités : Congrès de la FNCCR / Retour sur le séminaire du TEN / REGION / Projet immobilier sur le terrain voisin du SDEC ÉNERGIE / Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom / Evolution des dotations FACÉ 2022 et des redevances / Echancier.
- Modification des trois régies de recettes - Avenants aux actes constitutifs.
- Mise en place du télétravail au SDEC ÉNERGIE – Règlement de mise en œuvre.
- Mise à jour du Document d’Evaluation des Risques Professionnels.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Lisieux, Bayeux et Lingèvres.
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022.
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022.
- Conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés à des projets d'effacement de réseaux – communes de Caen et de Villers-sur-Mer.
- Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - Cesny-aux-Vignes, Eterville, Frenouville et Soumont-St-Quentin.
- Convention constitutive du groupement de commande SDEC ÉNERGIE / Enedis pour le traitement des poteaux béton déposés 2022.
- Convention constitutive du groupement de commande TEN (Te61 - SDEM50 - SDE76 et SDEC ÉNERGIE) pour le marché amiante et HAP.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –2ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –3ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.
- Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

3 JUIN 2022

- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - o Consultations en cours : Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d'Arquenay, Condé-sur-Iffs, Bellengreville, Eterville, Evrecy et Douvres-la-Délivrande / Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022 / Traitement des poteaux béton déposés / Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados / Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL.
 - o Résultats de consultations : Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc / Marché subséquent n° 5 - Fourniture de postes de transformation (8 lots).
 - o Sous-traitances : Travaux aériens et souterrains 2022/2025 (année 2022).
 - o Avenants : Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques – 2022 (Avenant n°2 à l'accord-cadre – Retenue de garantie / Avenant n°3 à l'accord-cadre – Dérive des prix) / Marchés de travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022 (Avenant n°1 à l'accord-cadre – Retenue de garantie / Avenant n°2 à l'accord-cadre – Dérive des prix) / Marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo-protection et panneaux à messages variables 2020 (modification de la formule de révision).
- Transferts de compétences : Oully-le-Vicomte, Tracy-Bocage et Lisieux (Gaz), Saint-Laurent-de-Condé, Le Bû sur Rouvres, Saint-Denis-de-Mailloc, Baron-sur-Odon, Maizières, Saint-Pierre-du-Jonquet, La Cambe, Hérouvillette, Beaumesnil (IRVE).
- Actualités : Adhésions au SDEC ÉNERGIE (Communauté de communes Bayeux Intercom et Commune de Colombelles) / Groupement d'achat d'Énergie Électrique et/ou Gaz / Ordre du jour du Comité Syndical du 16 juin 2022 / Congrès de la FNCCR / Commission Consultative pour la Transition Énergétique / Normandie Énergies Tour / Journée du Personnel / Commissions Locales d'Énergie – CLE / Audit organisationnel du SDEC ÉNERGIE / Échéancier.
- Elections professionnelles : composition du CST, répartition femmes/hommes.
- Mise à jour du tableau des effectifs - Ouvertures et fermeture de postes.
- Contrat d'apprentissage.
- Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques dans le Calvados.

- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2022.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Reviers.
- Aides aux familles pour impayés de gaz propane.
- Appel à projet : Financement de travaux de rénovation énergétique.
- Convention - financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à OUILLY le Tesson.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2022.
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022.
- Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales - Caumont-sur-Aure (Caumont-L'evente), Gonnevilleneuve-En-Auge, Maltot, Rosel, Saint-Pair, Subles et Vienne-en-Bessin.
- Convention constitutive de groupement de commandes 2022 SDEC ÉNERGIE / SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés.
- Programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux - Lisieux.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –3ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –4ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.
- Avenant n° 1 à la convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate.

8 JUILLET 2022

- Approbation du procès-verbal du 3 juin 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - o Consultation en cours : Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection 2022 / Mise en place d'un cadastre solaire / Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL.
 - o Résultat de consultations : Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique « mission énergie » pour la maison de l'énergie / Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022 / Etude de faisabilité pour l'extension d'un réseau de chaleur bois énergie sur la commune de Valdallière / Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse / Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2) / Mise en œuvre du mécanisme de l'imprévision pour les marchés de travaux souterrains 2022.
 - o Reconductions de marchés : Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m) / Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU) / Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur les communes de Valdallière et de Courtonne-la-Meurdrac / Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP.
 - o Sous-traitance : Données cartographiques : détection et géo référencement de réseaux et d'équipements / Marchés de travaux souterrains 2022 / Marchés de travaux de raccordement 2022.
- Transferts de compétences : Vicques, Foulognes, Bons-Tassilly, Soignolles, May-sur-Orne, Perrières, Rocques, Epaney, Reux, Saint-Martin-de-Mieux, Ryes, Aubigny, Saint-Martin-de-Mailloc, Le Marais-la-Chapelle, Villy-Bocage, Colombiers-sur-Seulles, Pierrefitte-en-Cinglais et Frénouville (IRVE), La Hoguette (Energies Renouvelables).
- Actualités : Adhésions au SDEC ÉNERGIE (Communauté de communes Bayeux Intercom et Commune de Colombelles) / Groupement d'achat d'énergie Electrique et/ou Gaz / Congrès de la FNCCR / Échéancier.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique - INHARI – Seulline (Saint-Georges-d'Aunay) / SOLIHA - Verson.

- « PROGRES », Appel à projet pour le financement de travaux de rénovation énergétique.
- Plan climat air énergie territorial - PCAET – CC TERRE D'AUGE.
- Accompagnement à la Transition Énergétique des EPCI.
- Adhésion au Conseil en Énergie Partage de niveau 3 – CONDE-SUR-IFS.
- Vente des expositions « 2050 » et « Suivez le fil ».
- Subventions 2022 - VACHEMENT CAEN - Chambre d'Agriculture du Calvados.
- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 4ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6ème tranche 2022.
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2022.
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4ème tranche 2022.
- Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Agy, Anisy, Cagny, Sommervieu et St-Aubin-d'Arquenay.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 5ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.

23 SEPTEMBRE 2022

- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - Consultation en cours : Accord-cadre de fournitures courantes et services 2020 - Marchés subséquents n°6 - Groupement de commande pour la fourniture de postes de transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppe de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité / Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « Trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados / Traitement des transformateurs déposés HTA-BT déposés 2022 / Fourniture de contrôleurs à l'armoire de commande pour un réseau d'éclairage public 2022 / Tickets restaurant.
 - Résultat de consultations : Mise en place d'un cadastre solaire / Traitement des poteaux béton déposés 2022 / Marchés subséquents n°4 « Electricité » - 2023 – Lot 1 (PdL raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse) / Marché spécifique 2023 électricité (lot 1) et gaz (lot 2) / Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection – 130 caméras / 8 communes.
 - Avenants : MS4 lot 1 à l'accord cadre « Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés » 2020 : Avenant n° 1 de transfert : cession de marché à sa filiale à 100% PLUM ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS / Marchés de travaux réseaux 2022 : Avenant n°4 portant sur la date de prise d'effet des marchés / Marchés de travaux raccordement 2022 : Avenant n°3 portant sur la date de prise d'effet des marchés / Lot 4 du Marché subséquent 1 – Electricité : Avenant n°2 : prolongation de la période de fourniture d'électricité, diminution du prix du MWh, modalités de calcul du coût induit par le mécanisme de capacité.
 - Reconductions de marchés : Achat de petites fournitures de bureau & papier de reprographie et d'impression (2 lots) / Travaux et maintenance EP/SL / Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse / Travaux aériens et souterrains 2022 / Travaux de raccordement au réseau électrique 2022 / Mise à disposition et abonnement à un logiciel de suivi énergétique et patrimonial / Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ENERGIE / Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
 - Sous-traitance : Travaux aériens et souterrains 2022 / Raccordement 2022 / Travaux et maintenance Eclairage Public / Signalisation Lumineuse / Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny.
- Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE
- Transferts de compétences : Agy, Barou-en-Auge, Touffreville, Lingèvres, Etreham, Belle-Vie-en-Auge, Juaye-Mondaye, Ranchy, Cordebugle, Saint-Jean-de-Livet et Vignats (IRVE).

- Actualités : Flambée des prix de l'énergie / Contrôle de la Cour Régionale des Comptes / Recensement des projets 2023 / Commissions Locales d'Énergie / Ordre du jour du Comité Syndical du 6 octobre 2022 / Echéancier
- Ajustement du tableau des effectifs 2022 au 1er octobre 2022.
- Recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents permanents indisponibles.
- Titres restaurant 2023.
- Plan d'action de prévention - Document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours.
- Projet France relance cybersécurité.
- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA - Bernesq, Colombelles / INHARI - Les Monts d'Aynay (Aunay-sur-Odon).
- Accompagnement à la transition énergétique- « PACTE » - CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon.
- Projet photovoltaïque ZAC de la Fossette II à Douvres la Délivrande.
- Accompagnement et financement des projets ENR photovoltaïque (< 100 kWc, entre 100 et 500 kWc & > 500 kWc).
- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 5ème tranche 2022.
- Valeur des actifs à la date de transfert de compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE.
- Etat d'avancement de la concertation du futur SD IRVE.
- Mise en place d'un programme d'investissement « relais ».
- Mode de gestion de la compétence IRVE.
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 7ème tranche 2022.
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 1ère tranche 2023.
- Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés aux projets d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Lisieux.
- Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Fontaine-Henry et Port-en-Bessin-Huppain.
- Convention constitutive de groupement de commandes avec le SDEM50 pour le traitement des poteaux bois déposés 2022.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse -5ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse -6ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.

4 novembre 2022

- Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - o Résultat de consultations : Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires de MAPEO (groupement de commande avec le CD14 - coordonnateur) / Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection / Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'Énergies Normands (groupement avec le TE61, SDEM 50, SDE76) / Hébergement et maintenance du portail web MAPEO (Groupement avec le CD14).
 - o Avenants : Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles et Coupigny (Lot 1 : Gros œuvre / Second œuvre : avenant n°2 : modification de la date de prise d'effet du marché, Lot 2 : Chauffage-Réseau-VRD : Avenant n°2 : modification de la date de prise d'effet du marché + prestations complémentaires) / Maintenance et évolution informatique d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE (Avenant n°1 : cession des activités de maintenance (droits et obligations) vers la société WIIAT) / Marché public

d'accompagnement – diagnostic organisationnel et des ressources humaines (Avenant n°1 : prolongation de la durée du marché de 6 à 10 mois).

- Reconductions de marchés : Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE / Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux / Fourniture de mâts d'éclairage public / Travaux raccordement 2022 / Travaux aériens et souterrains 2022 / Vérification périodique réglementaire et prestations de maintenance préventive pour les installations photovoltaïques du SDEC ÉNERGIE / Entretien annuel et dépannage de 4 chaufferies à granulés et de leurs équipements annexes / Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE / Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE / Maintenance & Evolutions informatiques d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE / Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE / Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de gestion financière / Entretien des espaces verts / Décoration florale du SDEC ÉNERGIE & Fourniture de plantes diverses / Marché public de services juridiques - actes authentiques / Maintenance ascenseur / Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle ESRI.
- Sous-traitance : Travaux aériens et souterrains 2022 / Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny.
- Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.
- Transferts de compétences : Pennedepie et Houlgate (Gaz), Arganchy (Eclairage Public), Gonnevilles-sur-Honfleur et Avenay (IRVE).
- Actualités : Flambée des prix de l'énergie / Contrôle de la Cour Régionale des Comptes / Bilan des Commissions Locales d'Énergie 2022 / Maison de l'énergie - « Escape Game » / Echancier.
- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles.
- Etat des négociations de renouvellement du plan pluriannuel d'investissement (PPI 2023/2026) et des conventions associées.
- Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux.
- Aides aux extensions pour sites privés.
- Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – La Hoguette.
- Accompagnement à la transition énergétique « PACTE » – CC Pré-Bocage Intercom.
- Demande d'aide régionale - Accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 8ème tranche 2022.
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2023.
- Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SDEC ÉNERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés aux projets d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Cabourg.
- Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Cagny, Esquay-Notre-Dame et Ryes.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –6ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –7ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.
- Avenant n° 3 à la Convention de renouvellement des installations éclairage public – Ouistreham.

2 décembre 2022

- Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2022.
- Compte-rendu des décisions de la Présidente.
- Compte-rendu des délégations de dépenses.
- Commande publique :
 - Consultation en cours : Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés / Fourniture d'armoires de commande éclairage public sur socle / Marchés subséquents n°6a (relance) de l'accord-cadre en groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité.
 - Reconductions de marchés : Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics / Fourniture de mâts d'éclairage public / Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics.

- Sous-traitance : Travaux souterrains et aériens / Raccordement / Supervision Maintenance IRVE.
 - Avenants : Avenant n° 4 à l'accord-cadre "Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité -2022 / Avenant n°5 à l'accord-cadre "Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022" (Modification des clauses financières Circulaire « Borne »).
- Adhésion des communes de Mondeville et de Colombelles au SDEC ÉNERGIE
 - Transferts de compétences : Saint-Martin-aux-Chartrains (Signalisation Lumineuse), Cernay, Commes, Mondrainville, Fontenay-le-Marmion, Saint-Hymer et Banville (IRVE), Souleuvre-en-Bocage (Énergies Renouvelables).
 - Actualités : Flambée des prix de l'énergie / Mobilité / Composition des commissions consultatives (CCTE et CCSP) / Ordre du jour du Comité Syndical du 15 décembre 2022 / Echancier.
 - Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics en MAPA.
 - Budget Principal et Budget annexe « ENR » - Décisions Modificatives (BP DM 1, 2 et 2 – BA « MD » DM 1 et 2).
 - Ouverture des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2023.
 - Subventions d'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable ».
 - Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours.
 - Comité Social Territorial.
 - Remboursement des frais de repas des agents.
 - Gratification des stagiaires.
 - Ajustement du tableau des effectifs 2022.
 - Politique de sécurité du système d'information préventive et curative.
 - Programme pluriannuel d'investissement 2023/2026 et conventions associées.
 - Avenant n°20 au contrat de concession historique GRDF.
 - Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux
 - Aides aux extensions pour sites privés
 - Soutiens financiers à la rénovation énergétique - SOLIHA – Langrune-sur-Mer et Lisieux
 - Résultat de l'Appel à Projet PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique et subventions.
 - Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – Vimont.
 - Protocole d'accord SEE YOU SUN.
 - Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 9ème tranche 2022.
 - Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 9ème tranche 2022.
 - Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure des lotissements privés en communes rurales pour les communes de Barbeville, Campigny, Clecy, Creully, Cristot, Ellon, Esquay-sur-Seulles, Maisons et Ste-Honorine-du-Fay.
 - Avenant n° 3 à la Convention cadre liant le SDEC ÉNERGIE et ORANGE – Location du Génie Civil.
 - Groupement de commandes pour l'achat de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation
 - Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 7ème Tranche de travaux 2022 < 40 k€ HT.
 - Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 8ème Tranche de travaux 2022 > 40 k€ HT.
 - Avenant n°1 à la Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage – Bénouville.
 - Point sur les demandes de changement d'horaires de l'éclairage public.

TRAVAUX DES COMMISSIONS – 71 REUNIONS - ANNEE 2022

<u>JANVIER</u>	<u>FEVRIER</u>	<u>MARS</u>	<u>AVRIL</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres - Comité Technique - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques - Concessions électricité et gaz - Commission Développement Economique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Relations usagers et précarité énergétique - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Développement Economique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Relations usagers et précarité énergétique - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres - Comité Technique - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques - Concessions électricité et gaz - Commission Développement Economique - Relations usagers et précarité énergétique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse
<u>MAI</u>	<u>JUIN</u>	<u>JUILLET</u>	<u>AOÛT</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres - Commission Consultative pour la Transition Energétique - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques - Concessions électricité et gaz - Commission Développement Economique - Relations usagers et précarité énergétique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Développement Economique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres 	
<u>SEPTEMBRE</u>	<u>OCTOBRE</u>	<u>NOVEMBRE</u>	<u>DECEMBRE</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres (x2) - Comité Technique - Comité stratégique MAPEO Calvados - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques - Commission Développement Economique - Relations usagers et précarité énergétique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Concessions électricité et gaz - Commission Développement Economique - Relations usagers et précarité énergétique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres - Commission Consultative pour la Transition Energétique - Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement - Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques - Commission Développement Economique - Relations usagers et précarité énergétique - Transition Energétique - Mobilités bas carbone - Travaux sur les réseaux publics d'électricité - Éclairage public et signalisation lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'Appel d'Offres

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES NOTIFIES EN 2022
/ MARCHES > 215 000 € HT :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DUREE	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	DATE DE NOTIFICATION
	N° lot		mini	maxi			
MS N° 4 TRANSFORMATEURS	1	PSSA - PSSB	Sans mini	Sans maxi	7 mois	EPSYS	07/01/2022
	2	H59 TPC	Sans mini	Sans maxi	7 mois	TRANSFIX	07/01/2022
	3	H59 Non TPC	Sans mini	Sans maxi	7 mois	TRANSFIX	07/01/2022
	4	H61	Sans mini	Sans maxi	7 mois	TRANSFIX	07/01/2022
	5	PRCS	Sans mini	Sans maxi	7 mois	TRANSFIX	07/01/2022
	6	Armoires de coupure	Sans mini	Sans maxi	7 mois	EPSYS	07/01/2022
	7	PUC	Sans mini	Sans maxi	7 mois	EPSYS	07/01/2022
	8	PAC	Sans mini	Sans maxi	7 mois	EPSYS	07/01/2022
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés	1	Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (C5)	-	716 000,00 €	12 mois	EKWATEUR	26/01/2022
	3	Points de livraison (PDL) raccordés au réseau de gaz naturel	-	264 000,00 €	12 mois	EKWATEUR	26/01/2022
MS 3 ELEC	1	Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation	-	-	12 mois	TOTAL ENERGIES	02/02/2022
	4	Points de livraison (PDL) raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2) - avenant au MS 1 ELEC	-	-	12 mois	TOTAL ENERGIES	02/02/2022
Marché public de services juridiques - actes authentiques	-	-	-	300 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	D&Associés	16/02/2022
Fourniture de mâts d'éclairage public - 2022	-	-	-	-	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	METALOGALVA	16/02/2022
MS 4 BORNES	1	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 22 Kva	-	-	9 mois	DBT CEV	24/03/2022
	2	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	-	-	9 mois	DBT CEV	24/03/2022
	3	Fourniture de bornes de recharge d'une puissance ≥ à 100 kVA	-	-	9 mois	DBT CEV	24/03/2022
Fourniture de luminaires pour éclairage résidentiel 2022	-	-	-	300 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	ZUMTOBEL GROUP LIGHTING France	18/05/2022
MS N° 5 TRANSFORMATEURS	1	PSSA - PSSB	Sans mini	Sans maxi	6 mois	EPSYS	28/06/2022
	2	H59 TPC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	29/06/2022
	3	H59 Non TPC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	TRANSFIX	29/06/2022
	4	H61	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	29/06/2022
	5	PRCS	Sans mini	Sans maxi	6 mois	TRANSFIX	29/06/2022
	6	Armoires de coupure	Sans mini	Sans maxi	6 mois	EPSYS	28/06/2022
	7	PUC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	EPSYS	28/06/2022
	8	PAC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	EPSYS	28/06/2022
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés	1	Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (C5)	Sans mini	1 000 000,00 €	12 mois	PLUM ENERGIE SAS	26/07/2022
Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape game pédagogique "Mission Energie" pour la Maison de l'Energie	-	-	Sans mini	221 162,00 €	48 mois	ANTHAKARANA EVENTS/ MYPLANET	20/07/2022
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés	1	Points de livraison (PDL) raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) hors éclairage public et signalisation lumineuse	Sans mini	4 000 000,00 €	12 mois	EKWATEUR	29/09/2022
Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés	2	Points de livraison (PDL) raccordés au réseau de gaz naturel	Sans mini	1 000 000,00 €	12 mois	EKWATEUR	29/09/2022
Fourniture et mise en service d'un dispositif de video-protection 2022	-	-	Sans mini	1 200 000,00 €	24 mois	SPIECityNetworks	11/10/2022
Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'énergie Normands	1	SDEC 14 (groupement - autres lots appartient au TE61, SDEM50, SDE76)	-	480 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	CHEVALIER DIAG CM	30/09/2022
MS N° 6 TRANSFORMATEURS	2	H59 TPC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	20/12/2022
	3	H59 Non TPC	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	20/12/2022
	4	H61	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	20/12/2022
	5	PRCS	Sans mini	Sans maxi	6 mois	REMATELEC	20/12/2022
	6	Armoires de coupure	Sans mini	Sans maxi	6 mois	EPSYS	20/12/2022

II/ De 90 000 à 214 999 € HT :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DUREE	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	DATE DE NOTIFICATION
	N° lot		mini	maxi			
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines	-	-	-	110 000,00 €	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	BERGER LEVRAULT	01/02/2022
Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ENERGIE	-	-	-	200 000,00 €	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	IBC DIALOG	02/02/2022
Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	1	Ouest	-	5 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	BEST ENERGIES	03/03/2022
	2	Est	-	50 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	CDC CONSEIL	03/03/2022
	3	CU Caen-la-Mer	-	20 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	CDC CONSEIL	03/03/2022
Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022	-	-	-	156 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	SAS D.B.E.G	18/07/2022
Traitement des poteaux béton déposés 2022	-	-	-	180 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	SOCIETE DES MATERIAUX CAENNAIS	10/10/2022

III/ De 25 000 à 89 999 € HT

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DUREE	SOCIETE ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION
	N° lot		mini	maxi			
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle ESRI	-	-	10 000,00 €	40 000,00 €	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	ESRI	24/02/2022
Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ENERGIE	-	-	-	40 000,00 €	6 mois	EQUIPAVENUE	13/04/2022
Marché public d'accompagnement - diagnostic organisationnel et des ressources humaines	-	-	-	26 125,00 €	6 mois	SPQR	07/06/2022
Mise en place d'un cadastre solaire	-	-	-	70 000,00 €	24 mois Reconductible 4 x 6 mois	CYTHELIA ENERGY	11/10/2022
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	-	-	10 000,00 €	100 000,00 €	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	1SPATIAL	16/11/2022

MARCHES DE TRAVAUX NOTIFIES EN 2022

I/ MARCHES > 5 382 000 € HT :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DUREE	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	DATE DE NOTIFICATION
	N° du lot		mini	maxi			
Travaux aériens et souterrains sur les réseaux	1A	Calvados	Sans mini	Sans maxi	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	SPIE CITYNETWORKS	06/01/2022
	11A	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	Sans mini	Sans maxi	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	EIFPAGE	05/01/2022
Travaux de raccordement 2022	1A	Bessin-Bocage	Sans mini	Sans maxi	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	06/01/2022
	2A	Caen La Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	Sans mini	Sans maxi	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	06/01/2022

II/ De 90 000 € à 5 381 999 € HT :

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT (en €)		DUREE	SOCIETES ATTRIBUTAIRES	DATE DE NOTIFICATION
	N° du lot		mini	maxi			
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupiigny	1	Gros-œuvre	-	61 482,59 €	8 mois	CORBIN	13/04/2022
	2	Chauffage-réseaux-VRD	-	299 900,00 €	8 mois	MISSEARD QUINT B	13/04/2022

III/ De 25 000 à 89 999 € HT

OBJET	ALLOTISSEMENT		MONTANT HT ANNUEL (en €)		DUREE	SOCIETE ATTRIBUTAIRE	DATE DE NOTIFICATION
	N° du lot		mini	maxi			
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ENERGIE	-	-	-	80 000,00 €	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	DEKRA INDUSTRIAL	01/02/2022

RECUEIL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE
EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020 ET DU 6 FEVRIER 2022
ANNEE 2022

NUMERO	OBJET
2022-DEC-1	Attribution de chèques cadeaux aux agents
2022-DEC-2	Adhésions des communes de Villerville et Pont l'Evêque au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments
2022-DEC-3	Adhésion de la commune de Pont l'Evêque au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-4	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2022
2022-DEC-5	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Energie - année 2022
2022-DEC-6	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de Valdallière
2022-DEC-7	Acquisition d'un véhicule électrique - aides financières - Trévières
2022-DEC-8	Adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1) Annule et remplace les dispositions de la décision N°2021-DEC-62 relatives à cette commune
2022-DEC-9	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Lycée Jeanne d'Arc de Caen
2022-DEC-10	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Isigny Omaha Intercom et Collège Mirbeau de Trévières
2022-DEC-11	Adhésion à l'association Normandie Mobilité Electrique (NME) et partenariat pour la formation "ADVENIR"
2022-DEC-12	Adhésion au réseau ECLORE (Réseau des Energies Citoyennes et Locales et Renouvelables en Normandie)
2022-DEC-13	Adhésion à l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)
2022-DEC-14	Adhésion de la commune de Litteau au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments
2022-DEC-15	Adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-16	PCRS CA LISIEUX NORMANDIE : Participation au groupement de commande coordonné par la CA LISIEUX NORMANDIE pour l'acquisition d'un PCRS sur le territoire de la communauté d'agglomération
2022-DEC-17	Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ENERGIE - 2022
2022-DEC-18	Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ENERGIE et le comptable public
2022-DEC-19	Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Energie - année 2022
2022-DEC-20	Audit énergétique - Aides financières - Sainte-Honorine-du-Fay
2022-DEC-21	Adhésion des communes de Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge et Vimont au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments
2022-DEC-22	Adhésion de la commune de Villers-Bocage au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)

2022-DEC-23	Adhésion de la commune de Noues de Sienne au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-24	Adhésion de la commune de Arganchy au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-25	Adhésion de la commune de Putot en Auge au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-26	Adhésion de la commune de Vimont au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-27	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Trévières
2022-DEC-28	Compétence Contribution à la Transition Energétique : complément au plan d'actions 2022 de la commune de Valdallière
2022-DEC-29	Elaboration du schéma directeur des "Infrastructures de recharges pour véhicules électriques"
2022-DEC-30	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "Le Parcours de l'Energie" - ville de Cormelles le Royal
2022-DEC-31	Partenariat avec Enedis pour l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques
2022-DEC-32	Marché public d'accompagnement - Diagnostic organisationnel et des ressources humaines
2022-DEC-33	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent
2022-DEC-34	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Noues de Sienne
2022-DEC-35	Adhésions des communes de Beuvron en Auge, Brémoy, Hottot les Bagues, Quetteville, Ver sur Mer, Valdallière et Campagnolles au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2022-DEC-36	Adhésion de la commune de Beuvron en Auge au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-37	Adhésion de la commune de Brémoy au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-38	Adhésion de la commune de Campigny au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-39	Adhésion de la commune de Hottot les Bagues au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-40	Adhésion de la commune de Quetteville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-41	Adhésion de la commune de Valdallière au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-42	Adhésion de la commune de Campagnolles au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-43	Adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-44	Acquisition d'un cycle électrique - Aides financières - Hermanville-sur-Mer
2022-DEC-45	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Villers-Bocage
2022-DEC-46	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Douvres-la-Délivrande
2022-DEC-47	Adhésion des communes de Amfreville, Langrune sur Mer, Ablon, Cléville, Vacognes Neuilly, St Germain le Vasson, Aubigny, St-Pierre-des-Ils et Caumont sur Aure au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies
2022-DEC-48	Adhésion de la commune de Blangy le Château au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)

2022-DEC-49	Adhésion de la commune de Cléville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-50	Adhésion de la commune d'Aubigny au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-51	Adhésion de la commune de Caumont-sur-Aure au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-52	Adhésion de la commune de Saint-Germain-le-Vasson au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-53	Adhésion de la commune de Vacognes-Neuilly au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-54	Subvention Association La Fresque du Climat
2022-DEC-55	Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières - Communauté de communes Cœur de Nacre
2022-DEC-56	Acquisition de 18 cycles électriques - Aides financières - Communauté de communes Cœur de Nacre
2022-DEC-57	Audit énergétique - Aides financières - Quetteville
2022-DEC-58	Adhésion de la commune de Bernières sur Mer au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-59	Décision de défense des intérêts du SDEC-ENERGIE dans l'instance n° 2201826-3 introduite par ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) devant le Tribunal Administratif de Caen
2022-DEC-60	Adhésion des communes de Victot Pontfol, Ranville et St Denis de Méré au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2022-DEC-61	Adhésion de la commune de Victot Pontfol au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-62	Adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-63	Adhésion de la commune d'Arganchy au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-64	Convention de Partenariat avec le Département du Calvados pour l'animation du réseau des points info 14
2022-DEC-65	Convention de partenariat avec la CROIX ROUGE FRANCAISE - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie
2022-DEC-66	Convention de partenariat avec le SECOURS CATHOLIQUE - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie
2022-DEC-67	Convention de partenariat avec le SECOURS POPULAIRE - Versement d'une subvention pour le traitement d'impayés d'énergie
2022-DEC-68	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Vire-Normandie
2022-DEC-69	Convention avec Enedis et la Fédération des Cuma Normandie Ouest
2022-DEC-70	Adhésion de la commune de Beuvron-en-Auge au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1) - Annule et remplace les dispositions de la décision N°2022-DEC-35 relatives à cette
2022-DEC-71	Adhésion des communes de Bonneville-la-Louvet et Fourneville au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2022-DEC-72	Adhésion de la commune de Bonneville-la-Louvet au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-73	Adhésion de la commune de Fourneville au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-74	Adhésion de la commune de Saint-Pierre-des-Ifs au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)

2022-DEC-75	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2023
2022-DEC-76	Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2023
2022-DEC-77	Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade "2050" – Communauté de Communes Bayeux Intercom
2022-DEC-78	Acquisition de deux cycles électriques - Aides financières - Mézidon Vallée d'Auge
2022-DEC-79	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - "Escape Game - Mission énergie" de la Maison de l'Energie - année 2023
2022-DEC-80	Aides financières dans le cadre du P.A.C.T.E. - Etude du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle de son territoire - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
2022-DEC-81	Charte d'engagement ECOWATT
2022-DEC-82	Partenariat CPIE – Sensibilisation des publics sur la biodiversité nocturne et les nuisances lumineuses
2022-DEC-83	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP-niveau 1)
2022-DEC-84	Convention de partenariat Fonds de Solidarité Energie (FSE) avec le Conseil Départemental du Calvados - Année 2022
2022-DEC-85	Acquisition de deux véhicules électriques - aides financières - Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville
2022-DEC-86	Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2023 de la commune de Livarot Pays d'Auge
2022-DEC-87	Acquisition d'un véhicule électrique - aides financières - commune de Saint-Laurent-sur-Mer
2022-DEC-88	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
2022-DEC-89	Compétence Contribution à la Transition Energétique : report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent
2022-DEC-90	Élaboration d'un référentiel technique territorialisé "trame noire" pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados
2022-DEC-91	Acquisition de deux motos électriques au titre de l'année 2022 et de deux motos électriques au titre de l'année 2023 - aides financières - Houlgate

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14001	Ablon	1	1	0	1	0	0	0	0
14003	Agy	1	1	0	0	1	0	0	0
14006	Amayé-sur-Orne	1	1	0	1	1	0	0	0
14007	Amayé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14009	Amfreville	1	1	0	1	0	0	0	0
14012	Angerville	1	1	0	0	0	0	0	0
14015	Anisy	1	1	0	1	0	0	1	0
14016	Annebault	1	1	0	0	1	0	0	0
14019	Arganchy	1	1	0	0	0	0	0	0
14020	Argences	1	1	0	1	1	0	0	0
14021	Arromanches-les-Bains	1	1	0	0	1	0	0	0
14022	Asnelles	1	0	0	0	0	0	0	0
14023	Asnières-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14024	Auberville	1	1	0	0	1	0	0	0
14025	Aubigny	1	1	0	0	1	0	0	0
14026	Audrieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14591	Aure sur Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14011	Aurseulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14030	Authie	0	1	0	0	0	0	0	0
14033	Auwillars	1	1	0	0	0	0	0	0
14034	Avenay	1	1	0	1	1	0	0	0
14035	Balleroy-sur-Drôme	1	1	1	0	1	0	0	0
14036	Banneville-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14038	Banville	1	1	0	0	1	0	0	0
14039	Barbery	1	1	0	0	0	0	0	0
14040	Barbeville	1	0	0	0	0	0	0	0
14041	Barneville-la-Bertran	1	0	0	0	0	0	0	0
14042	Baron-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14043	Barou-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14044	Basly	1	1	0	1	0	0	0	0
14045	Basseneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14046	Bavent	1	1	0	0	1	0	0	1
14047	Bayeux	1	1	1	1	1	0	0	0
14049	Bazenville	1	0	0	0	0	0	0	0
14231	Beaufour-Druval	1	1	0	0	0	0	0	0
14053	Beaumais	1	1	0	0	0	0	0	0
14054	Beaumesnil	1	1	0	0	1	0	0	0
14055	Beaumont-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14057	Bellengreville	1	1	1	1	1	0	0	0
14527	Belle Vie en Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14059	Benerville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14060	Bénouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14062	Bény-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14063	Bernesq	1	1	0	0	0	0	0	0
14064	Bernières-d'Ailly	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14066	Bernières-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14069	Beuvillers	1	1	0	1	0	0	0	0
14070	Beuvron-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14068	Biéville-Beuville	0	1	0	0	0	0	0	0
14077	Blangy-le-Château	1	1	0	0	1	0	0	0
14078	Blay	1	1	0	0	0	0	0	0
14079	Blonville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14083	Bonnebosq	1	1	1	1	1	0	0	0
14084	Bonnemaison	1	0	0	0	0	0	0	0
14085	Bonneville-la-Louvet	1	1	0	0	1	0	0	0
14086	Bonneville-sur-Touques	1	1	0	1	0	0	0	0
14087	Bonnoeil	1	1	0	0	0	0	0	0
14088	Bons-Tassilly	1	1	0	0	1	0	0	0
14089	Bougy	1	1	0	1	0	0	0	0
14090	Boulon	1	1	0	0	0	0	0	0
14091	Bourgeauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14093	Branville	1	1	0	0	0	0	0	0
14096	Brémoy	1	1	0	0	0	0	1	0
14097	Bretteville-le-Rabet	1	1	0	0	0	0	0	0
14100	Bretteville-sur-Laize	1	1	0	0	1	0	0	0
14101	Bretteville-sur-Odon	0	1	0	0	0	0	0	0
14106	Bréville-les-Monts	1	1	0	0	0	0	0	0
14107	Bricqueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14110	Brucourt	1	0	0	0	0	0	0	0
14111	Bucéels	1	1	0	0	0	0	0	0
14117	Cabourg	1	0	0	1	1	0	0	0
14119	Cagny	1	1	1	1	1	0	0	0
14120	Cahagnes	1	1	0	0	1	0	0	0
14121	Cahagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14123	Cairon	0	1	0	0	0	0	0	0
14125	Cambes-en-Plaine	0	1	0	0	0	0	0	0
14126	Cambremer	1	1	0	0	1	0	1	0
14127	Campagnolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14130	Campigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14131	Canapville	1	1	0	1	0	0	0	0
14132	Canchy	1	0	0	0	0	0	0	0
14134	Canteloup	1	1	0	0	0	0	0	0
14135	Carcagny	1	1	0	0	0	0	0	0
14136	Cardonville	1	0	0	0	0	0	0	0
14137	Carpiquet	0	1	0	0	0	0	0	0
14138	Cartigny-l'Épinay	1	1	0	0	0	0	0	0
14140	Castillon	1	1	0	0	0	0	0	0
14141	Castillon-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14143	Caumont-sur-Aure	1	1	0	1	1	0	0	0
14145	Caucicourt	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14146	Cauville	1	1	0	0	0	0	0	0
14147	Cernay	1	1	0	0	1	0	0	0
14149	Cesny-aux-Vignes	1	1	0	0	0	0	0	0
14150	Cesny-les-Sources	1	1	0	0	0	0	0	0
14159	Chouain	1	1	0	0	0	0	0	0
14160	Cintheaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14161	Clarbec	1	1	0	0	0	0	0	0
14162	Clécy	1	1	0	0	1	0	0	0
14163	Cléville	1	1	0	0	0	0	0	0
14166	Colleville-Montgomery	0	1	0	0	0	0	0	0
14165	Colleville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14167	Colombelles	0	1	0	0	0	0	0	0
14168	Colombières	1	1	0	0	0	0	0	0
14169	Colombiers-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14014	Colomby-Anguerny	1	1	0	1	1	0	1	0
14171	Combray	1	1	0	0	0	0	0	0
14172	Commes	1	1	0	0	1	0	0	0
14174	Condé-en-Normandie	1	1	0	1	1	0	0	0
14173	Condé-sur-Iffs	1	1	0	0	0	0	0	0
14175	Condé-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14177	Coquainvilliers	1	1	0	1	1	0	0	0
14179	Cordebugle	1	0	0	0	1	0	0	0
14180	Cordey	1	1	0	0	0	0	0	0
14181	Cormelles-le-Royal	0	1	0	0	0	0	0	0
14182	Cormolain	1	1	0	0	1	0	1	0
14183	Cossesseville	1	0	0	0	0	0	0	0
14184	Cottun	1	1	0	0	0	0	0	0
14190	Courcy	1	1	0	0	1	0	0	0
14191	Courseulles-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14193	Courtonne-la-Meurdrac	1	1	0	0	0	0	1	0
14194	Courtonne-les-Deux-Églises	1	1	0	0	0	0	0	0
14195	Courvaudon	1	0	0	0	0	0	0	0
14196	Crépon	1	1	0	0	0	0	0	0
14197	Cresserons	1	1	0	1	0	0	0	0
14198	Cresseveuille	1	1	0	0	0	0	0	0
14200	Creully-sur-Seulles	1	1	0	1	1	0	0	0
14202	Cricqueboeuf	1	1	0	1	1	0	0	0
14203	Cricqueville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14204	Cricqueville-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14205	Cristot	1	1	0	0	0	0	0	0
14206	Crocly	1	1	0	0	0	0	0	0
14207	Croisilles	1	1	0	0	0	0	0	0
14209	Crouay	1	1	0	0	0	0	0	0
14211	Culey-le-Patry	1	1	0	0	0	0	0	0
14214	Cussy	1	0	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14215	Cuverville	0	1	0	0	0	0	1	0
14216	Damblainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14218	Danestal	1	1	0	0	0	0	0	0
14220	Deauville	1	0	0	0	0	0	0	0
14221	Démouville	0	1	0	0	0	0	0	0
14224	Deux-Jumeaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14347	Dialan sur Chaîne	1	1	0	0	1	0	0	0
14225	Dives-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14226	Donnay	1	1	0	0	0	0	0	0
14227	Douville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14228	Douvres-la-Déivrande	1	1	1	1	1	0	1	0
14229	Dozulé	1	1	0	1	1	0	0	0
14230	Drubec	1	0	0	0	0	0	0	0
14232	Ducy-Sainte-Marguerite	1	1	0	0	0	0	0	0
14236	Ellon	1	1	0	0	1	0	0	0
14237	Émiéville	1	1	0	0	0	0	0	0
14238	Englesqueville-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14239	Englesqueville-la-Percée	1	0	0	0	0	0	0	0
14240	Épaney	1	1	0	0	1	0	0	0
14241	Épinay-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14242	Épron	0	1	0	0	0	0	1	0
14243	Équemauville	1	1	0	1	1	0	0	0
14244	Eraines	1	1	0	0	0	0	0	0
14245	Ernes	1	1	0	0	0	0	0	0
14246	Escoville	1	1	0	1	1	0	0	0
14248	Espins	1	1	0	0	0	0	0	0
14249	Esquay-Notre-Dame	1	1	0	1	0	0	0	0
14250	Esquay-sur-Seulles	1	1	1	0	0	0	0	0
14251	Esson	1	1	1	0	0	0	0	0
14252	Estrées-la-Campagne	1	1	0	0	0	0	0	0
14254	Éterville	0	1	0	0	0	0	0	0
14256	Étréham	1	1	0	0	1	0	0	0
14257	Évrecy	1	1	0	1	1	0	0	0
14258	Falaise	1	1	0	1	1	0	0	0
14260	Fauguernon	1	1	0	0	0	0	0	0
14266	Feuguerolles-Bully	1	1	0	1	1	0	1	0
14269	Fierville-les-Parcs	1	0	0	0	1	0	0	0
14270	Firfol	1	1	0	0	1	0	0	0
14271	Fleury-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14274	Fontaine-Étoupefour	1	1	0	1	1	0	1	0
14275	Fontaine-Henry	1	1	0	0	1	0	0	0
14276	Fontaine-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14277	Fontenay-le-Marmion	1	1	1	1	1	0	0	0
14278	Fontenay-le-Pesnel	1	1	0	0	0	0	0	0
14280	Formentin	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14281	Formigny La Bataille	1	1	0	0	0	0	0	0
14282	Foulognes	1	1	0	0	1	0	0	0
14283	Fourches	1	1	0	0	0	0	0	0
14284	Fourneaux-le-Val	1	1	0	0	0	0	0	0
14286	Fourneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14287	Frénouville	1	1	0	1	1	0	0	0
14289	Fresné-la-Mère	1	1	0	0	0	0	0	0
14290	Fresney-le-Puceux	1	1	0	0	0	0	0	0
14291	Fresney-le-Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14293	Fumichon	1	0	0	0	0	0	0	0
14297	Gavrus	1	1	0	1	0	0	1	0
14298	Géfosse-Fontenay	1	1	0	0	0	0	0	0
14299	Genneville	1	1	0	0	0	0	0	0
14300	Gerrots	1	1	0	0	0	0	0	0
14301	Giberville	0	1	0	0	0	0	0	0
14302	Glanville	1	0	0	0	0	0	0	0
14303	Glos	1	1	1	1	1	0	0	0
14306	Gonneville-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14304	Gonneville-sur-Honfleur	1	1	0	1	1	0	0	0
14305	Gonneville-sur-Mer	1	1	0	1	0	0	0	0
14308	Goustranville	1	1	0	0	0	0	0	0
14309	Gouvix	1	1	0	1	1	0	0	0
14310	Grainville-Langannerie	1	1	0	0	1	0	0	0
14311	Grainville-sur-Odon	1	1	0	1	1	0	0	0
14312	Grandcamp-Maisy	1	1	0	1	1	0	0	0
14316	Grangues	1	1	0	0	0	0	0	0
14318	Graye-sur-Mer	1	1	1	1	0	0	0	0
14320	Grimbosq	1	1	0	0	1	0	0	0
14322	Guéron	1	1	0	0	0	0	0	0
14325	Hermanville-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	1	0
14326	Hermival-les-Vaux	1	1	0	0	0	0	0	0
14328	Hérouvillette	1	1	0	1	1	0	0	0
14329	Heuland	1	1	0	0	0	0	0	0
14333	Honfleur	1	0	0	1	1	0	0	0
14335	Hotot-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14336	Hottot-les-Bagues	1	1	0	0	0	0	0	0
14338	Houlgate	1	1	1	1	1	0	0	0
14342	Isigny-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14344	Janville	1	1	0	0	0	0	0	0
14345	Jort	1	1	0	0	1	0	0	0
14346	Juaye-Mondaye	1	1	0	0	1	0	0	0
14348	Juvigny-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14050	La Bazoque	1	1	0	0	0	0	0	0
14082	La Boissière	1	0	0	0	0	0	0	0
14122	La Caine	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14124	La Cambe	1	1	0	0	1	0	0	0
14272	La Folie	1	0	0	0	0	0	0	0
14273	La Folletière-Abenon	1	1	0	0	0	0	0	0
14332	La Hogue	1	1	0	0	0	0	1	0
14337	La Houblonnière	1	0	0	0	0	0	0	0
14510	La Pommeraye	1	1	0	0	0	0	0	0
14536	La Rivière-Saint-Sauveur	1	1	1	1	1	0	0	0
14541	La Roque-Baignard	1	0	0	0	0	0	0	0
14740	La Vespière-Friardel	1	1	0	1	1	0	0	0
14756	La Villette	1	1	0	0	0	0	0	0
14349	Laize-Clinchamps	1	1	0	1	1	0	0	0
14352	Landelles-et-Coupigny	1	1	0	0	0	0	1	0
14353	Landes-sur-Ajon	1	0	0	0	0	0	0	0
14354	Langrune-sur-Mer	1	1	1	0	1	0	0	0
14080	Le Bô	1	0	0	0	0	0	0	0
14102	Le Breuil-en-Auge	1	1	1	0	0	0	0	0
14103	Le Breuil-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14104	Le Brévedent	1	1	0	0	0	0	0	0
14116	Le Bû-sur-Rouvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14223	Le Déroit	1	0	0	0	0	0	0	0
14261	Le Faulq	1	0	0	0	0	0	0	0
14285	Le Fournet	1	0	0	0	0	0	0	0
14288	Le Fresne-Camilly	0	1	0	0	0	0	0	0
14400	Le Manoir	1	1	0	0	0	0	0	0
14402	Le Marais-la-Chapelle	1	1	0	0	1	0	0	0
14412	Le Mesnil-au-Grain	1	0	0	0	0	0	0	0
14419	Le Mesnil-Eudes	1	1	0	0	0	0	0	0
14421	Le Mesnil-Guillaume	1	1	1	0	1	0	0	0
14424	Le Mesnil-Robert	1	1	0	0	0	0	0	0
14425	Le Mesnil-Simon	1	1	0	0	0	0	0	0
14426	Le Mesnil-sur-Blangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14427	Le Mesnil-Villement	1	1	0	0	0	0	0	0
14370	Le Molay-Littry	1	1	1	1	1	0	0	0
14504	Le Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14520	Le Pré-d'Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14687	Le Theil-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14694	Le Torquesne	1	1	0	0	0	0	0	0
14714	Le Tronquay	1	1	0	0	1	0	0	0
14741	Le Vey	1	1	0	0	0	0	0	0
14358	Léaupartie	1	1	0	0	0	0	0	0
14360	Leffard	1	1	0	0	0	0	0	0
14032	Les Authieux-sur-Calonne	1	1	0	0	0	0	0	0
14343	Les Isles-Bardel	1	0	0	0	0	0	0	0
14374	Les Loges	1	1	0	0	0	0	0	0
14375	Les Loges-Saulces	1	0	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14435	Les Monceaux	1	0	0	0	0	0	0	0
14027	Les Monts d'Aunay	1	1	0	1	1	0	0	0
14457	Les Moutiers-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14458	Les Moutiers-en-Cinglais	1	1	0	0	0	0	0	0
14362	Lessard-et-le-Chêne	1	1	0	0	0	0	0	0
14334	L'Hôtellerie	1	1	0	0	0	0	0	0
14364	Lingèvres	1	1	0	0	1	0	0	0
14365	Lion-sur-Mer	0	1	0	0	0	0	0	0
14366	Lisieux	1	0	0	1	1	0	0	0
14367	Lison	1	1	0	0	1	0	0	0
14368	Lisores	1	1	0	0	0	0	0	0
14369	Litteau	1	1	0	0	0	0	0	0
14371	Livarot-Pays-d'Auge	1	1	1	1	1	0	1	1
14377	Longues-sur-Mer	1	1	1	0	0	0	0	0
14378	Longueville	1	1	0	0	0	0	0	0
14379	Longvillers	1	1	0	0	0	0	0	0
14380	Loucelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14381	Louvagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14383	Louvigny	0	1	0	0	0	0	0	0
14384	Luc-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14385	Magny-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14389	Maisoncelles-Pelvey	1	1	0	1	0	0	0	0
14390	Maisoncelles-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14391	Maisons	1	1	1	0	0	0	0	0
14393	Maizet	1	1	0	0	0	0	0	0
14394	Maizières	1	1	0	0	1	0	0	0
14037	Malherbe-sur-Ajon	1	1	0	0	0	0	0	0
14396	Maltot	1	1	0	1	1	0	0	0
14397	Mandeville-en-Bessin	1	0	0	0	0	0	0	0
14398	Manerbe	1	1	0	0	0	0	0	0
14399	Manneville-la-Pipard	1	1	0	0	0	0	0	0
14401	Manvieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14403	Marolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14404	Martinville	1	1	0	0	0	0	0	0
14405	Martigny-sur-l'Ante	1	0	0	0	0	0	0	0
14407	Mathieu	0	1	0	0	0	0	0	0
14408	May-sur-Orne	1	1	1	1	1	0	0	0
14409	Merville-Franceville-Plage	1	1	0	1	1	0	0	0
14410	Méry-Bissières-en-Auge	1	1	0	0	1	0	0	0
14411	Meslay	1	1	0	0	0	0	0	0
14430	Meuvaines	1	0	0	0	0	0	0	0
14431	Mézidon Vallée d'Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14436	Monceaux-en-Bessin	1	1	0	1	0	0	0	0
14438	Mondrainville	1	1	0	1	1	0	0	0
14439	Monfréville	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14445	Montfiquet	1	1	0	0	0	0	0	0
14446	Montigny	1	1	0	0	0	0	0	0
14713	Montillières-sur-Orne	1	1	0	0	1	0	0	0
14448	Montreuil-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14449	Monts-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14452	Morteaux-Coulboeuf	1	1	0	0	1	0	0	0
14453	Mosles	1	1	1	0	0	0	0	0
14454	Mouen	0	1	0	0	0	0	0	0
14455	Moulines	1	1	0	0	0	0	0	0
14406	Moullins-en-Bessin	1	1	0	0	1	0	1	0
14456	Moult-Chicheboville	1	1	1	1	1	0	0	0
14460	Moyaux	1	1	0	0	1	0	0	0
14461	Mutrécý	1	1	0	0	0	0	0	0
14465	Nonant	1	1	0	1	0	0	0	0
14466	Norolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14467	Noron-l'Abbaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14468	Noron-la-Poterie	1	1	0	0	0	0	0	0
14469	Norrey-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14473	Notre-Dame-de-Livaye	1	0	0	0	0	0	0	0
14474	Notre-Dame-d'Estrées-Carbon	1	1	0	0	1	0	0	0
14658	Noues de Sienne	1	1	0	1	1	0	0	1
14476	Olendon	1	1	0	0	0	0	0	0
14478	Orbec	1	1	1	1	1	0	0	0
14480	Osmanville	1	1	0	1	0	0	0	0
14482	Ouézy	1	1	0	0	0	0	0	0
14483	Ouffières	1	1	0	0	0	0	0	0
14484	Ouilly-du-Houley	1	1	0	0	0	0	0	0
14486	Ouilly-le-Tesson	1	1	0	0	0	0	1	0
14487	Ouilly-le-Vicomte	1	1	0	1	1	0	0	0
14488	Ouistreham	0	1	0	0	0	0	0	0
14491	Parfouru-sur-Odon	1	1	0	0	0	0	0	0
14492	Pennedepie	1	1	0	1	0	0	0	0
14494	Périers-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14495	Périers-sur-le-Dan	0	1	0	0	0	0	0	0
14496	Périgny	1	1	0	0	0	0	0	0
14497	Perrières	1	1	0	0	1	0	0	0
14498	Pertheville-Ners	1	1	0	0	0	0	0	0
14499	Petiville	1	1	0	0	0	0	0	0
14500	Pierrefitte-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14501	Pierrefitte-en-Cinglais	1	1	0	0	1	0	0	0
14502	Pierrepoint	1	1	0	0	0	0	0	0
14506	Planquery	1	1	0	0	0	0	0	0
14509	Plumetot	1	1	0	0	0	0	0	0
14511	Pont-Bellanger	1	1	0	0	0	0	0	0
14764	Pont-d'Ouilly	1	1	0	0	1	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14512	Pontécoulant	1	1	0	0	0	0	0	0
14514	Pont-l'Évêque	1	0	0	1	1	0	0	0
14355	Ponts sur Seules	1	0	0	1	0	0	0	0
14515	Port-en-Bessin-Huppain	1	1	0	0	1	0	0	0
14516	Potigny	1	1	0	0	1	0	1	0
14519	Préaux-Bocage	1	1	0	0	0	0	0	0
14522	Prêreville	1	1	0	0	0	0	0	0
14524	Putot-en-Auge	1	1	0	1	0	0	0	0
14528	Quetteville	1	1	0	0	0	0	0	0
14529	Ranchy	1	1	0	0	1	0	0	0
14530	Ranville	1	1	1	1	1	0	0	0
14531	Rapilly	1	0	0	0	0	0	0	0
14533	Repentigny	1	0	0	0	0	0	0	0
14534	Reux	1	1	0	0	1	0	0	0
14535	Reviars	1	1	0	0	0	0	0	0
14540	Rocques	1	1	0	0	1	0	0	0
14542	Rosel	0	1	0	0	0	0	0	0
14543	Rots	0	1	0	0	0	0	0	0
14546	Rouvres	1	1	0	0	0	0	0	0
14547	Rubercy	1	1	0	0	0	0	0	0
14550	Rumesnil	1	0	0	0	0	0	0	0
14552	Ryes	1	1	0	0	1	0	0	0
14555	Saint-André-d'Hébertot	1	1	0	0	0	0	0	0
14556	Saint-André-sur-Orne	0	1	0	0	0	0	0	0
14557	Saint-Arnoult	1	1	1	1	1	0	0	0
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay	0	1	0	0	0	0	0	0
14559	Saint-Aubin-des-Bois	1	1	0	0	0	0	0	0
14562	Saint-Aubin-sur-Mer	1	1	0	1	1	0	0	0
14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	1	1	0	0	1	0	0	0
14565	Saint-Côme-de-Fresné	1	1	0	0	0	0	0	0
14566	Saint-Contest	0	1	0	0	0	0	0	0
14571	Saint-Denis-de-Mailloc	1	1	0	0	1	0	0	0
14572	Saint-Denis-de-Méré	1	1	0	0	1	0	0	0
14574	Saint-Désir	1	1	0	0	1	0	0	0
14569	Sainte-Croix-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	1	1	0	0	0	0	0	0
14592	Sainte-Honorine-du-Fay	1	1	0	0	1	0	1	0
14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	1	1	0	0	0	0	0	0
14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	1	0	0	0	0	0	0
14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	1	1	0	0	0	0	0	0
14578	Saint-Gatien-des-Bois	1	1	0	1	1	0	0	0
14582	Saint-Germain-de-Livet	1	1	0	0	0	0	0	0
14586	Saint-Germain-du-Pert	1	0	0	0	0	0	0	0
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0	1	0	0	0	0	0	0
14588	Saint-Germain-Langot	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14589	Saint-Germain-le-Vasson	1	1	0	1	1	0	0	0
14593	Saint-Hymer	1	1	0	0	1	0	0	0
14595	Saint-Jean-de-Livet	1	0	0	0	1	0	0	0
14598	Saint-Jouin	1	0	0	0	0	0	0	0
14601	Saint-Julien-sur-Calonne	1	0	0	0	0	0	0	0
14602	Saint-Lambert	1	1	0	0	0	0	0	0
14603	Saint-Laurent-de-Condol	1	1	0	0	1	0	0	0
14605	Saint-Laurent-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14606	Saint-Léger-Dubosq	1	0	0	0	0	0	0	0
14607	Saint-Louet-sur-Seules	1	0	0	0	0	0	0	0
14609	Saint-Loup-Hors	1	1	0	0	0	0	0	0
14610	Saint-Manvieu-Norrey	0	1	0	0	0	0	0	0
14613	Saint-Marcouf	1	0	0	0	0	0	0	0
14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	1	1	1	1	1	0	0	0
14621	Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière	1	1	0	1	0	0	0	0
14622	Saint-Martin-de-Blagny	1	0	0	0	0	0	0	0
14623	Saint-Martin-de-Fontenay	1	1	1	1	0	0	0	0
14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	1	1	0	1	0	0	0	0
14626	Saint-Martin-de-Mailloc	1	1	0	1	1	0	1	0
14627	Saint-Martin-de-Mieux	1	1	0	0	1	0	0	0
14630	Saint-Martin-des-Entrées	1	1	0	1	1	0	0	0
14635	Saint-Omer	1	1	0	0	0	0	0	0
14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	1	1	0	0	0	0	0	0
14639	Saint-Ouen-le-Pin	1	1	0	0	0	0	0	0
14640	Saint-Pair	1	1	0	0	0	0	0	0
14643	Saint-Paul-du-Vernay	1	1	0	0	0	0	0	0
14644	Saint-Philbert-des-Champs	1	1	0	0	0	0	0	0
14645	Saint-Pierre-Azif	1	0	0	0	0	0	0	0
14646	Saint-Pierre-Canivet	1	1	1	0	0	0	0	0
14648	Saint-Pierre-des-Ifs	1	1	0	0	0	0	0	0
14649	Saint-Pierre-du-Bû	1	1	0	0	0	0	0	0
14650	Saint-Pierre-du-Fresne	1	1	0	0	0	0	0	0
14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	1	1	0	0	1	0	0	0
14652	Saint-Pierre-du-Mont	1	1	0	0	0	0	0	0
14654	Saint-Pierre-en-Auge	1	1	1	1	1	0	0	0
14656	Saint-Rémy	1	1	0	0	0	0	0	0
14657	Saint-Samson	1	1	0	0	0	0	0	0
14659	Saint-Sylvain	1	1	0	1	1	0	0	0
14660	Saint-Vaast-en-Auge	1	0	0	0	0	0	0	0
14661	Saint-Vaast-sur-Seules	1	1	0	0	0	0	0	0
14663	Saint-Vigor-le-Grand	1	1	1	1	0	0	0	0
14664	Sallen	1	1	0	0	0	0	0	0
14665	Sallenelles	1	1	0	0	0	0	0	0
14666	Sannerville	0	1	0	0	0	0	0	0
14667	Saon	1	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14668	Saonnet	1	1	0	0	0	0	0	0
14669	Sassy	1	1	0	0	0	0	0	0
14579	Seulline	1	1	0	1	0	0	0	0
14674	Soignolles	1	1	0	0	1	0	0	0
14676	Sommervieu	1	1	0	0	1	0	0	0
14677	Soulangy	1	1	0	0	0	0	0	0
14061	Souleuvre-en- Bocage	1	1	1	1	1	0	1	0
14678	Soumont-Saint-Quentin	1	1	0	0	0	0	0	0
14679	Subles	1	1	0	0	1	0	1	0
14680	Sully	1	0	0	0	0	0	0	0
14681	Surrain	1	1	0	0	0	0	0	0
14682	Surville	1	1	0	0	1	0	0	0
14357	Terres de Druance	1	1	0	0	0	0	0	0
14684	Tessel	1	1	0	0	0	0	0	0
14685	Thaon	0	1	0	0	0	0	0	0
14098	Thue et Mue	0	1	0	0	0	0	0	0
14689	Thury-Harcourt-Le-Hom	1	1	1	1	1	0	0	0
14692	Tilly-sur-Seulles	1	1	0	0	1	0	0	0
14698	Touffréville	1	1	0	0	1	0	0	0
14699	Touques	1	1	1	0	1	0	0	0
14700	Tour-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14701	Tourgéville	1	1	1	1	1	0	0	0
14705	Tournières	1	1	0	0	0	0	0	0
14706	Tourville-en-Auge	1	1	0	0	0	0	0	0
14708	Tracy-Bocage	1	1	0	1	0	0	0	0
14709	Tracy-sur-Mer	1	1	0	0	0	0	0	0
14710	Tréprel	1	1	0	0	0	0	0	0
14711	Trévières	1	1	0	1	1	0	0	1
14712	Troarn	0	1	0	0	0	0	0	0
14715	Trouville-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14716	Trungy	1	1	0	0	0	0	0	0
14719	Urville	1	1	0	0	1	0	0	0
14720	Ussy	1	1	0	0	0	0	0	0
14721	Vacognes-Neuilly	1	1	0	0	0	0	0	0
14475	Val d'Arry	1	1	0	1	1	0	1	0
14672	Val de Drôme	1	1	0	0	0	0	0	0
14005	Valambray	1	1	0	1	1	0	0	0
14726	Valdallière	1	1	0	0	1	1	1	1
14576	Val-de-Vie	1	1	0	0	0	0	0	0
14570	Valorbiquet	1	1	1	0	1	0	0	0
14723	Valsemé	1	1	0	0	0	0	0	0
14724	Varaville	1	1	0	1	1	0	0	0
14728	Vaucelles	1	1	1	1	0	0	0	0
14731	Vauville	1	1	0	0	0	0	0	0

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
14732	Vaux-sur-Aure	1	1	0	0	0	0	0	0
14733	Vaux-sur-Seulles	1	1	0	0	0	0	0	0
14734	Vendes	1	1	0	0	0	0	0	0
14735	Vendeuvre	1	1	0	0	0	0	0	0
14737	Versainville	1	1	0	0	0	0	0	0
14739	Ver-sur-Mer	1	1	1	1	1	0	0	0
14742	Vicques	1	1	0	0	1	0	0	0
14743	Victot-Pontfol	1	0	0	0	0	0	0	0
14744	Vienne-en-Bessin	1	1	0	0	0	0	0	0
14745	Vierville-sur-Mer	1	1	0	0	1	0	0	0
14747	Vieux	1	1	0	0	0	0	0	0
14748	Vieux-Bourg	1	1	0	0	0	0	0	0
14751	Vignats	1	1	0	0	1	0	0	0
14752	Villers-Bocage	1	0	0	1	1	0	0	0
14753	Villers-Canivet	1	1	0	0	0	0	0	0
14754	Villers-sur-Mer	1	0	0	1	0	0	0	0
14755	Villerville	1	1	0	1	1	0	0	0
14758	Villons-les-Buissons	0	1	0	0	0	0	0	0
14760	Villy-Bocage	1	1	0	1	1	0	0	0
14759	Villy-lez-Falaise	1	1	0	0	0	0	0	0
14761	Vimont	1	1	1	1	0	0	0	0
14762	Vire Normandie	1	1	0	1	1	0	0	1

Annexe 1 : Liste des membres et compétences transférées par chacun des membres au 1er janvier 2023

Code géographique	Communes	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	IRVE	RC	ENR	Transition Energétique
200066728	CC BAYEUX INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200066710	CC CINGAL-SUISSE NORMANDE	0	1	0	0	0	0	0	0
241400860	CC CCEUR DE NACRE	0	0	0	0	0	0	1	0
241400514	CC DU PAYS DE FALAISE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066801	CC ISIGNY OMAHA INTERCOM	0	1	0	0	0	0	0	0
200069524	CC PRE BOCAGE INTERCOM	0	1	0	0	0	0	1	0
241400878	CC TERRE D'AUGE	0	1	0	0	0	0	0	0
200066728	CC VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	0	1	0	0	0	0	1	0
200065597	CU CAEN LA MER	1	1	0	1	1	0	0	0
241400480	SIVOM D'ORBEC et DE LA VESPIERE	0	1	0	0	0	0	0	0

Annexe 4 aux statuts :

Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer

Code géographique	Communes
14030	Authie
14060	Bénouville
14068	Biéville-Beuville
14098	Thue et Mue pour le périmètre de la commune déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse
14101	Bretteville-sur-Odon
14123	Cairon
14125	Cambes-en-Plaine
14137	Carpiquet
14166	Colleville-Montgomery
14167	Colombelles
14181	Cormelles-le-Royal
14215	Cuverville
14221	Démouville
14242	Épron
14254	Éterville
14271	Fleury-sur-Orne
14301	Giberville
14325	Hermanville-sur-Mer
14288	Le Fresne-Camilly

Code géographique	Communes
14365	Lion-sur-Mer
14383	Louvigny
14407	Mathieu
14454	Mouen
14488	Ouistreham
14495	Périers-sur-le-Dan
14525	Thue et Mue pour le périmètre de la commune déléguée de Putot-en-Bessin
14542	Rosel
14543	Rots
14556	Saint-André-sur-Orne
14558	Saint-Aubin-d'Arquenay
14566	Saint-Contest
14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
14610	Saint-Manvieu-Norrey
14666	Sannerville
14685	Thaon
14712	Troarn
14758	Villons-les-Buissons

Annexe 5 aux statuts :

Collège des EPCI membres du Syndicat
autres que la Communauté Urbaine de Caen la Mer

Code géographique	Communes/ EPCI
200066728	CC Bayeux Intercom
200066710	CC Cingal-Suisse Normande
241400860	CC Cœur de Nacre
241400514	CC du Pays de Falaise
200066801	CC Isigny Omaha Intercom
200069524	CC Pré Bocage Intercom
241400878	CC Terre d'Auge
200066728	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon
241400480	SIVOM d'Orbec et de La Vespière

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires – DOB - représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Imposé par la loi du 6 février 1992, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

A ce titre, le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités est tenu d'organiser son Débat d'Orientations Budgétaires.

Avant l'examen du budget, l'exécutif du syndicat présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière financières notamment,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget ...
- la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Cette obligation permet aux élus de débattre des orientations budgétaires qui fixent les priorités à venir, qui seront reprises dans le budget primitif et les deux budgets annexes.

Il donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et à la publication de ce rapport par les moyens adéquats.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires que le SDEC ÉNERGIE exerce, le syndicat a mis en œuvre trois budgets selon l'application de la réglementation fiscale.

1 Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- des fonctions supports : direction générale, communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- des investissements sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- de la transition énergétique : l'accompagnement PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé de niveau 1, 2 et 3, les études énergétiques sur les bâtiments publics, les animations de la Maison de l'Energie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, la valorisation des CEE – Certificat d'Economie d'Energie ...

2 Le budget annexe « Energies Renouvelables »

Il porte les activités marchandes comptabilisées dans la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente d'énergie ou bien l'installation de réseaux de chaleur.

3 Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités marchandes comptabilisées dans la régie «MD» notamment l'exploitation des bornes de recharges électriques du réseau « Mobisdec ». Les deux stations hydrogènes installées récemment bénéficient d'un statut dérogatoire validé par la Préfecture du Calvados du fait du caractère innovant de ce type de mobilité. A ce titre, elles sont rattachées, pour une période définie, au budget principal.



La réglementation encadrant le DOB ne donne ni recommandation, ni obligation concernant la forme du Rapport d'Orientations Budgétaires - ROB. Il est donc proposé d'établir un seul ROB réunissant les trois budgets, afin de renforcer la compréhension et la cohérence entre ces derniers.

Dans l'esprit de la réglementation, le ROB est composé de trois parties :

- I) Une analyse de la situation budgétaire et financière sur la période triennale 2020-2022 ;
- II) Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- III) La définition des perspectives d'activités permettant d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2023-2025.

PRINCIPAUX ELEMENTS DU CONTEXTE

Il convient de souligner les éléments du contexte qui ont des effets directs et immédiats pour le SDEC ÉNERGIE :

a) Un **environnement géopolitique** instable :

- Le conflit en Ukraine (*décision de la Russie de cesser la livraison de gaz*) et la réduction de la production de pétrole disponible sur le marché génèrent une très forte volatilité des prix des énergies.

La gestion du groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité revêt un enjeu financier majeur pour nos membres qui nécessite une action forte du syndicat (mobilisation de moyens humains, recrutement ...).

- Le prix des matières premières en très forte augmentation :
Le surcoût sur nos investissements en 2023 est de l'ordre de 10 à 15% par rapport à 2022 avec, pour effet, une participation numéraire plus importante des collectivités et un ajustement du nombre de projets à recettes constantes.

b) Une **économie** moins dynamique et présentant des signes de ralentissement :

- Les principaux indicateurs économiques poursuivent une tendance baissière et les prévisions du taux d'inflation restent élevées :

Année	2021	2022	2023
Taux de croissance UE - OCDE	5,5%	3,3%	0,5%
Taux d'inflation en France	1,6%	5,5%	4,3%

L'augmentation des taux d'emprunts, notamment en matière de construction d'habitation (lotissements), peut créer une stagnation des besoins de raccordement ;

Les collectivités risquent de réaliser moins de projets (arbitrage au regard des coûts de dépenses de fonctionnement en augmentation, notamment en raison du renchérissement du coût de l'énergie ...) ;

A contrario, en réponse à l'impact sur leur budget de la facture énergétique, les demandes des collectivités en faveur de la transition énergétique devraient rester soutenues : efficacité énergétique, production EnR, études énergétiques et ce, notamment dans le cadre de dispositifs incitatifs – fonds vert ...

c) Une **situation sanitaire** fragile qui couvre de multiples effets :

- Les circuits de distribution désorganisés des filières économiques génèrent des retards de livraison et des difficultés d'approvisionnement.
- Des tendances de fonds concernant les ressources humaines :
 - De nouvelles attentes des actifs (quête de sens, davantage de reconnaissance, meilleure articulation vie professionnelle et personnelle, meilleure rémunération ...) ;
 - Des démissions massives de personnel (520 000 par trimestre entre 2021 et 2022 selon le Ministère de l'Emploi) qui concerne tous les secteurs d'activité y compris les entreprises réputées ;
 - Un marché de l'emploi sous très forte tension pour certains secteurs d'activité : attractivité du syndicat pour fidéliser et recruter des talents.

PARTIE I : L'EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2020-2022

Cette première partie consiste à faire une analyse budgétaire et financière de la période écoulée – 2020/2022 – à partir des éléments suivants :

- Les ratios financiers permettant d'évaluer la structure financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et sa capacité d'autofinancement ;
- L'état de la section de fonctionnement ;
- L'état de la section d'investissement.

1. L'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat et ainsi de dégager des perspectives sur les orientations budgétaires du syndicat.

1.1. LA DETTE

1.1.1. NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE n'a pas de dette en cours de cette nature.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE a fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et, en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence. A ce jour, et depuis que ce mécanisme existe, aucune collectivité n'a fait défaut.

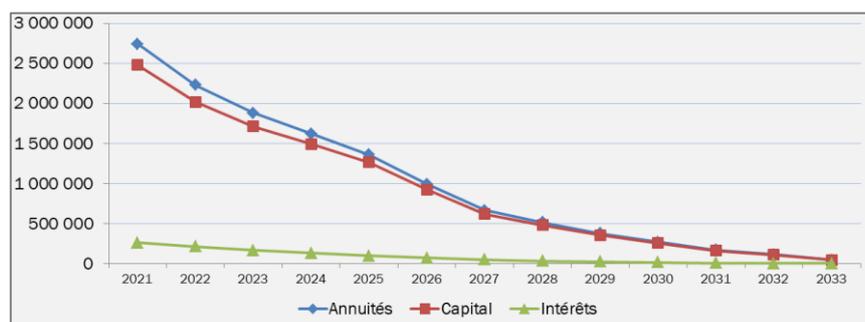
Le Comité syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2. L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité syndical, de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat qui se traduit par une diminution constante et régulière des annuités (intérêts et capital des emprunts).

Remboursement annuel	2020	2021	2023
Intérêts	300 K€	250 K€	200 K€
Capital	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€
TOTAL	3 050 K€	2 750 K€	2 300 K€

Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivants :

- 95 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, suite à la mise en concurrence systématique des établissements bancaires ;
- Pas d'emprunts dits « toxiques » ;
- La durée des contrats varie de 5 à 18 ans et 45 % des contrats ont une durée de 5 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts réalisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.78 % pour les emprunts les plus anciens et 0.15 % pour les emprunts les plus récents, sans possibilité de renégociation.

1.2. LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir toutes les dépenses pour une période de 4 à 5 mois.

Montant moyen annuel de la trésorerie	2020	2021	2022
Budget principal	15 500 K€	13 800 K€	15 800 K€
Budget annexe « ENR »	1 130 K€	843 K€	600 K€
Budget annexe « MD »	2 930 K€	2 970 K€	2 600 K€

Pour le budget principal, la trésorerie reste à un niveau satisfaisant en raison de l'encaissement de recettes dans des délais raisonnables.

Elle permet de couvrir 4 à 5 mois d'activité.

Pour les deux budgets annexes, la trésorerie diminue en raison de dépenses d'investissement supérieures aux recettes d'investissement :

- BA « ENR » : 170 K€ de dépenses d'investissement en PV mais aucune recette d'investissement ;
- BA « MD » : 566 K€ de dépenses d'investissement en IRVE et 21 K€ de recette d'investissement.

1.3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

La progression du niveau de la CAF nette depuis trois ans s'explique par la reprise des recettes de fonctionnement (notamment de la TCCFE), la maîtrise des dépenses de fonctionnement et un désendettement continu.

	2020	2021	2022
CAF brute (a)	15 200 K€	15 500 K€	15 500 K€
Capital remboursé (b)	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€
CAF nette (a) - (b)	12 450 K€	13 000 K€	13 400 K€

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les principales recettes de fonctionnement sont la TCCFE – Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, les participations des collectivités membres aux travaux et les redevances de concession Electricité et gaz – R1 pour les redevances de fonctionnement et R2 pour les redevances d'investissement.

Le montant de la TCCFE est en augmentation de 6.5 % pour l'année 2022. Cette situation s'explique par la reprise d'activité et par la demande soutenue de consommation d'électricité.

A noter à compter de 2023, la réforme structurelle des modalités de perception de la TCCFE, centralisée par l'état, et qui peut représenter à terme un risque d'érosion du montant annuel perçu.

La participation des collectivités tend à la baisse en raison du ralentissement du niveau des dépenses d'investissement observé en 2022.

Le montant des redevances reste stable en raison du cadre réglementaire du calcul de ces recettes inscrit dans le contrat de concession Electricité.

Budget principal	2020	2021	2022
TCCFE	10 300 K€	10 600 K€	11 300 K€
Participation des adhérents	12 750 K€	12 800 K€	11 600 K€
Redevances de concession	4 500 K€	4 500 K€	4 500 K€

2.1.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Depuis 2018, le syndicat, par transfert de compétences, construit et exploite des centrales photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics mises à disposition par les collectivités.

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Vente d'électricité	41 K€	60 K€	90 K€
Subventions de fonctionnement	4.5 K€	7.5 K€	25 K€
Nombre de centrales en service	9	11	19
Puissance produite	440 KWc	595 KWc	865 KWc

La vente d'électricité issue de la production des centrales de panneaux photovoltaïques dans le cadre d'un contrat de rachat d'électricité entre le syndicat et EDF, a doublé en 2 ans et évolue parallèlement au nombre croissant de mise en service des centrales PV.

De la même façon, les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait de maintenance et d'exploitation des ouvrages transférés.

Ces recettes permettent, dès 2022, de ne plus avoir recours au budget principal pour équilibrer ce budget annexe.

2.1.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITES DURABLES »

Ce budget porte exclusivement sur l'exploitation, la maintenance et la supervision de bornes de recharges pour véhicules électriques du réseau Mobisdec.

Les 245 bornes de recharges installées sur l'ensemble du territoire du Calvados sont de deux catégories : les bornes normales qui délivrent une puissance maximale d'électricité jusqu'à 22 KVA et les bornes rapides qui peuvent délivrer jusqu'à 100 KVA.

Le Bureau syndical du 30 novembre 2018 a acté un premier déploiement des bornes de recharges : les charges d'exploitation des bornes relevant de ce schéma sont intégralement prises en charge par le syndicat pour 5 ans, les coûts d'exploitation des bornes hors schéma départemental sont supportés à 80 % par les collectivités concernées.

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Vente de produits	80 K€	180 K€	370 K€
Subventions de fonctionnement	29.8 K€	2 K€	4 K€

La vente de produits provient de la tarification des charges et services payés par les usagers des bornes, directement proportionnelle aux nombres d'usagers utilisant ces installations. Cette recette a été multipliée par 4.5 sur la période, passant de 80 K€ à 370 K€ en raison :

- De la forte croissance de véhicules électriques mis en circulation :

	2020	2021	2022
Nb de véhicules électriques en circulation en France	440 000	755 000	995 000

- De la hausse soutenue du nombre de cessions facturées par le syndicat :

	2020	2021	2022
Nombre de cessions facturées	21 000	42 000	63 500
Nb d'usagers utilisant Mobisdec	5 200	10 000	16 000

- De la revalorisation du tarif de recharge appliqué à compter du 1^{er} juin 2021 :

	2020	2021	2022
Tarifs de recharge des puissances les plus usités :			
8 à 15 kVA		5.2 cts €	5.7 cts €
15 à 30 kVA		7.8 cts €	8.6 cts €
30 à 55 kVA		26 cts €	28.6 cts €

Les subventions de fonctionnement représentent la participation des collectivités, sous forme d'un forfait.

A noter que l'augmentation significative des recettes de fonctionnement ne couvre pas, au 31 décembre 2022, les dépenses de fonctionnement et ne permet pas de dégager un résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Cependant la revalorisation des tarifs aux usagers et la fréquentation accrue de l'usage des bornes pourrait laisser entrevoir - à périmètre d'activité constant - un équilibre financier à moyen terme.

2.2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

2.2.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Sur la période étudiée, les charges à caractère général restent maîtrisées et se situent autour de 1 000 K€.

Elles correspondent aux frais de structures hors exercice des compétences statutaires (exemple : éclairage public, signalisation lumineuse, réseau technique de chaleur ...).

Le reversement des recettes aux collectivités est comparable au montant reversé en 2020 :

- L'évolution de la redevance d'investissement R2 reversée à certaines collectivités est fluctuante selon les dépenses d'investissement éligibles à cette redevance, réalisées par les communes ;
- Le montant du reversement de la TCCFE suit le niveau de perception de la TCCFE par le syndicat.

Budget principal	2020	2021	2022
Charges à caractère général hors compétences optionnelles	960 K€	990 K€	960 K€
Charges du personnel	3 480 K€	3 460 K€	3 800 K€
Reversements TCCFE et redevances R2	1 824 K€	1 615 K€	1 800 K€
TCCFE	1 696 K€	1 470 K€	1 700 K€
Redevance R2	128 K€	145 K€	100 K€

La hausse des charges du personnel s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La revalorisation du point d'indice (+ 3,5%) par décret n°2022-994 du 7 juillet 2022, appliquée rétroactivement au 1^{er} juillet 2022 ;
- Le recrutement d'agents pour compenser le départ d'agents et pour absorber le développement d'activité des services ;
- L'effet de rattrapage des recrutements engagés en 2021 mais finalisés en 2022 ;
- Les évolutions de carrière des agents (avancement d'échelons et de grades) ;
- La sollicitation du service Emploi du CDG 14 pour avoir des renforts ponctuels.

2.2.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Charges à caractère général	16 K€	13 K€	28 K€
Charges de personnel	30 K€	30 K€	31 K€

Les charges à caractère général sont les charges indirectes issues du budget principal et des charges directes supportées par la régie (maintenance, contrôle technique des installations, assurance).

Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE pour 0,5 ETP de la masse salariale du budget principal.

2.2.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Charges à caractère général	295 K€	360 K€	390 K€
Charges du personnel	30 K€	30 K€	62 K€

Les charges à caractère général regroupent les charges indirectes du syndicat et les charges directes de la régie (*exploitation, maintenance, assurances*). La hausse de cette dépense est liée à l'augmentation de l'utilisation des IRVE par les usagers notamment de la consommation d'énergie.

Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE pour 1 ETP de la masse salariale du budget principal.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

3.1.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les subventions d'investissement se composent comme suit :

- La dotation FACÉ - Fonds d'Amortissement des charges d'Électrification - qui permet de financer les travaux d'électrification comme le renforcement rural et certains raccordements électriques, est en baisse de 14% entre 2020 et 2022 (*pour mémoire, le pic des dotations FACÉ perçues en 2017 s'élève à 7 800 K€*). La baisse de cette dotation a pour effet de limiter la capacité de nos investissements notamment pour le renforcement du réseau électrique en zone rurale ;
- Le montant de la PCT - Part Couverte par le Tarif - est calculé sur le volume de travaux de raccordement aux réseaux publics d'électricité, éligibles à ce type de financement. Ce montant est en progression par effet de rattrapage des exercices antérieurs ;
- La participation des collectivités via les fonds de concours reste soutenu, en lieu et place des étalements de charges ;
- Les soutiens de la Région et de l'ADEME sont fléchés pour le financement de projets de transition énergétique ;
- Les effets du contrat de concession signé en 2018 :
 - o Une forte croissance de l'activité de raccordement, le SDEC ÉNERGIE réalisant depuis courant 2018 la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques au bénéfice de tiers privés (lotisseurs, aménageurs, usagers ...) : les recettes émanant de ces tiers privés passant de 1 300 K€ à 2 500 K€.
 - o La participation d'Enedis fléchée au principal pour l'effacement des réseaux en application de l'article 8 du nouveau contrat de concession.

Budget principal	2020	2021	2022
Subventions d'investissement dont :	9 500 K€	10 600 K€	12 995 K€
<i>FACé</i>	4 650 K€	3 400 K€	4 000 K€
<i>PCT</i>	450 K€	780 K€	1 700 K€
<i>Région</i>	0 K€	510 K€	0 K€
<i>Département</i>	0 K€	80 K€	15 K€
<i>Fonds de concours</i>	2 400 K€	3 700 K€	3 700 K€
<i>ADEME</i>	0 K€	230 K€	230 K€
<i>Enedis</i>	650 K€	650 K€	850 K€
<i>Tiers privés</i>	1 350 K€	1 300 K€	2 500 K€
Emprunts pour étalement	740 K€	950 K€	0 K€
FCTVA	1 270 K€	1 760 K€	1 295 K€

3.1.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	200 K€	34.5 K€	0 K€

Si des demandes de subventions d'investissement ont été effectuées, les délais de réponses et les conditions d'éligibilité plus contraignantes n'ont pas permis d'enregistrer des montants sur l'exercice 2022.

3.1.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	0 K€	135 K€	21 K€

Les subventions d'investissement obtenues pour le financement de l'installation des infrastructures de recharge de véhicules électriques d'un montant de 21 K€ proviennent de la participation des communes.

3.2. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

3.2.1. LE BUDGET PRINCIPAL

Les emprunts pour couvrir le besoin d'étalement des communes représentent 9% des dépenses réelles d'investissement.

Budget principal	2020	2021	2021
Remboursement d'emprunt	2 750 K€	2 500 K€	2 100 K€

Les immobilisations corporelles représentent 91% des dépenses réelles d'investissement et regroupent trois types de dépenses :

- Les dépenses réelles d'investissement, les travaux réalisés sur les réseaux (raccordements, renforcements, sécurisation, effacements, éclairage public et signalisation lumineuse...);
- Les acquisitions de biens relevant de la transition énergétique, à savoir l'installation de stations d'hydrogène et de réseaux techniques de chaleur;
- L'acquisition d'équipements du syndicat (véhicules, matériels bureautiques et informatiques, le mobilier, l'aménagement des locaux).

Budget principal	2020	2021	2022
Transition énergétique : station H2, réseau de chaleur	1 300 K€	800 K€	600 K€
Réseaux électricité : raccordement, extension, effacement, éclairage	25 000 K€	22 700 K€	21 800 K€
TOTAL	26 300 K€	23 500 K€	22 400 K€

3.2.2. LE BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Les dépenses d'investissement sont totalement dédiées à la réalisation des activités du SPIC – Service Public Industriel et Commercial. A ce titre, les dépenses d'investissement couvrent l'installation de panneaux photovoltaïques. Le SDEC ÉNERGIE soutient, depuis la création de la régie en 2018, 19 projets en service.

Budget annexe « ENR »	2020	2021	2022
Installations de centrales photovoltaïques	200 K€	430 K€	170 K€

3.2.3. LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Les dépenses d'investissement du budget annexe « MD » sont uniquement concentrées au déploiement du schéma directeur de la mobilité durable. Ainsi, pas moins de 245 bornes de recharges sont en fonctionnement sur l'ensemble du territoire du Calvados, dans le souci d'un aménagement équilibré du territoire.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE s'est porté candidat au programme de mobilité durable du Plan de relance national. Sa candidature ayant été retenue par les services de l'Etat, le SDEC ÉNERGIE a programmé l'installation de 8 bornes rapides supplémentaires.

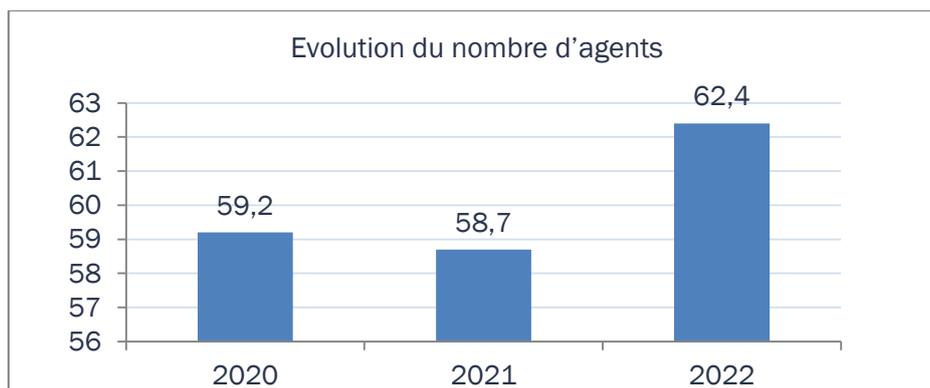
Budget annexe « MD »	2020	2021	2022
Installations de bornes de recharge électrique	120 K€	150 K€	470 K€

PARTIE II : LES RESSOURCES HUMAINES 2020-2022

1. LES EFFECTIFS DU PERSONNEL

1.1. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS 2020-2022

Le calcul des effectifs exprimés en ETP - Equivalent Temps Plein - permet de prendre en compte tous les mouvements du personnel sur les 12 mois.



Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition.

L'augmentation du nombre d'agents, en 2022, s'explique par :

- Le recrutement d'agents sur des postes ouverts en 2021 mais pourvus en 2022 (effet de rattrapage de l'année 2021) ;
- Le recours au service du CDG 14 pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels.

Sur la période considérée, le SDEC ÉNERGIE prend en charge pas moins de 22 mouvements de personnel, s'inscrivant dans une tendance lourde nationale :

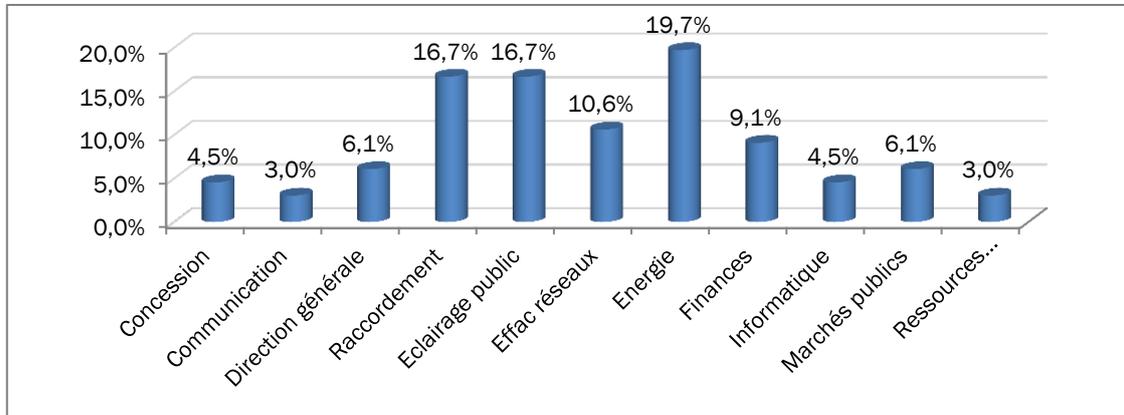
- Les départs de 7 agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...) ;
- Le recrutement de 15 agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activité.

Les chiffres, ci-après, correspondent à un nombre d'agents et non aux ETP.

Services	2020		2021		2022		Solde
	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	Arrivées	Départs	
Effacements des réseaux						1	-1
Eclairage public			2	2	4	2	+2
Efficacité énergétique	1		1	1	3	1	+3
Accueil					1		+1
Finances					2		+2
Marchés publics					1		+1
TOTAL	+1	0	+3	-3	+11	-4	+8

1.2. LA REPARTITION DES EFFECTIFS

La répartition des effectifs, en 2022, par service, montre le poids de chacun des effectifs :

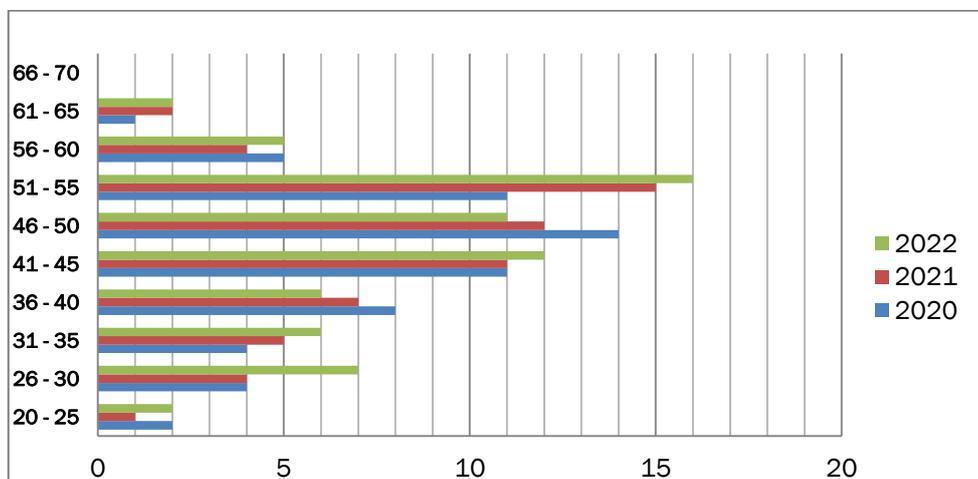


- Les services opérationnels rassemblent 63.7% des effectifs :
 - o Le Département « Investissements » composé de trois services (Electricité, Effacement et Eclairage Public) représente 44% des effectifs.
 - o Le Département « Transition Énergétique » représente 19.7% des effectifs ; Il est en croissance pour répondre au développement de cette activité.
- Les services « supports » représentent 36.3% des effectifs.

1.3. LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges du SDEC ÉNERGIE présente une forme déséquilibrée, dite en champignon :

- La base étroite témoigne d'un effectif d'agents de moins de 30 ans peu important (7 agents) ;
- Le chapeau large correspond au plus fort contingent d'agents situés dans la tranche d'âge 51-55 ans (16 agents) suivie de la tranche d'âge 46-50 ans (avec 11 agents) ;
- Le sommet du chapeau étroit composé de 7 agents pouvant prétendre aux droits à la retraite pendant le mandat 2020-2026.



Cette structure de pyramide met en avant :

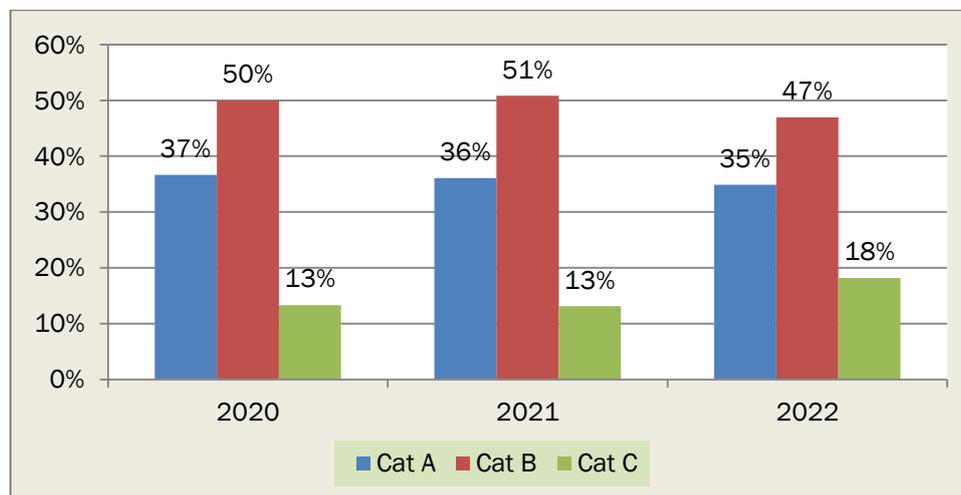
- Un âge moyen des agents de 45 ans et une ancienneté moyenne de 15 ans, qui se stabilisent en raison de l'intégration de jeunes agents lors des derniers recrutements ;
- Un mur à anticiper : un quart des agents partira en retraite entre 2030 et 2035 et 10 % dans les 5 prochaines années ;
- Le recrutement de jeunes actifs ne suffit pas à compenser le départ potentiel du plus fort contingent ;
- Les effets de la GVT - Glissement Vieillesse Technicité - impactent directement la masse salariale et confirment le vieillissement des effectifs d'agents ;
- La mise en place de deux outils - la Gestion Prévisionnel de l'Emploi et des Compétences et les Lignes Directrices de Gestion - est indispensable pour anticiper les enjeux des ressources humaines comportant une dimension quantitative et qualitative (renouvellement des effectifs et maintien du niveau de compétences).

1.4. LA REPARTITION DES AGENTS SELON LES CATEGORIES

Les missions du SDEC ÉNERGIE portent principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés. Ainsi la répartition des agents entre les différentes catégories d'emplois est atypique car majoritairement composée d'agents de catégories A et B (82%), et issus principalement de la filière technique.

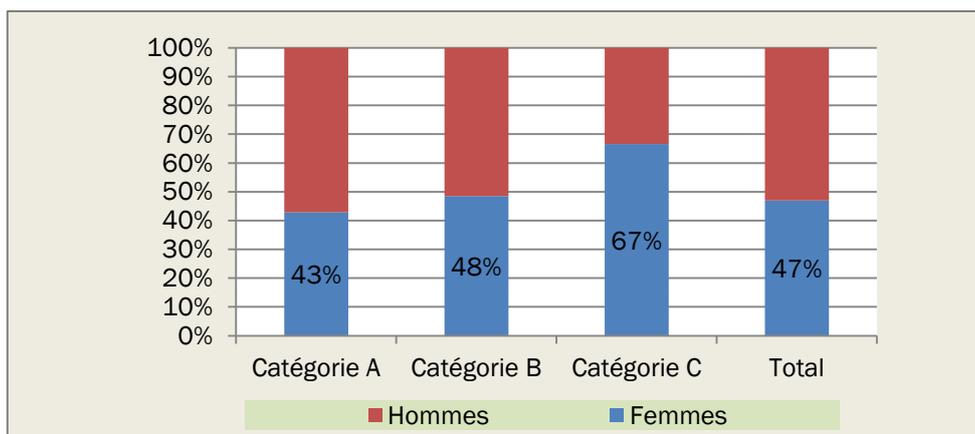
A noter, en 2022, que la part des agents de la catégorie C, progresse du fait de la nécessité de recrutement d'agents réalisant des missions d'exécution.

Cette répartition particulière des agents, par catégorie, a des incidences sur les ratios moyens des charges du personnel.



1.5. LA PARITE DES AGENTS

Globalement, la parité hommes - femmes est assez bien respectée dans ses effectifs ; et ce depuis des années. Par ailleurs, l'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement de ses compétences (formation, tutorat, bilan de compétences...) et ont accès aux équipements de la même manière.



Néanmoins, il convient de pointer quelques disparités :

- Les emplois d'encadrement et les emplois techniques sont principalement occupés par des hommes ;
- Les emplois administratifs sont fortement féminisés pour les emplois de catégorie C.

1.6. LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés, à travers trois leviers : sa contribution au FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - le recrutement d'agent et sa commande publique. Cette dernière porte notamment sur des prestations auprès des ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : entretien des espaces verts, réalisation de travaux d'entretien et de réparation).

	2020	2021	2021
FIPHFP	2,5 K€	1 K€	1 K€
Agent du syndicat	9.6 K€	0 K€	0 K€
Prestations de service	4.8 K€	4.8 K€	7.9 K€
TOTAL	16.9 K€	5.8 K€	8.9 K€

1.7. LE TEMPS DE TRAVAIL

1.7.1. LE TRAVAIL EFFECTIF

Tous les agents du SDEC ÉNERGIE travaillent 1 607 heures par an. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre jours de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors des plages horaires. A la demande de la Direction Générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectués des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques (test d'éclairage de nuit, participation et intervention en réunion d'élus) ou pour participer à des actions événementielles. Elles sont organisées le weekend comme le Normandie Energies Tour. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet des compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

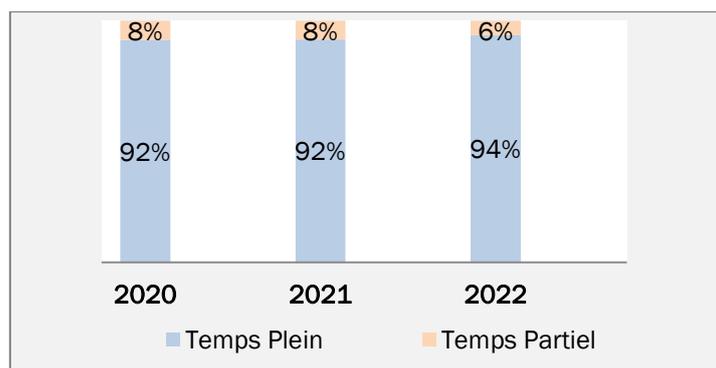
Concernant le dispositif de **Compte Epargne Temps**, il est utilisé différemment selon la catégorie d'agents :

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL 2022	2021	2020
Nombre total de jours en CET	482	411,5	101	994,5	773	663
Nombre moyen de jours CET par agent	20	14	9	14	12,5	11

L'évolution à la hausse du nombre de jours de CET témoigne d'une croissance de l'activité des agents qui sont moins en capacité de prendre des jours de congés et/ou de RTT.

1.7.2. LE TEMPS PARTIEL

Tous les postes sont ouverts à temps complets et moins de 10 % des agents ont sollicité un temps partiel. En 2022, le temps partiel concerne 6 % des agents soit 0.6 ETP.



1.7.3. L'ABSENTEISME

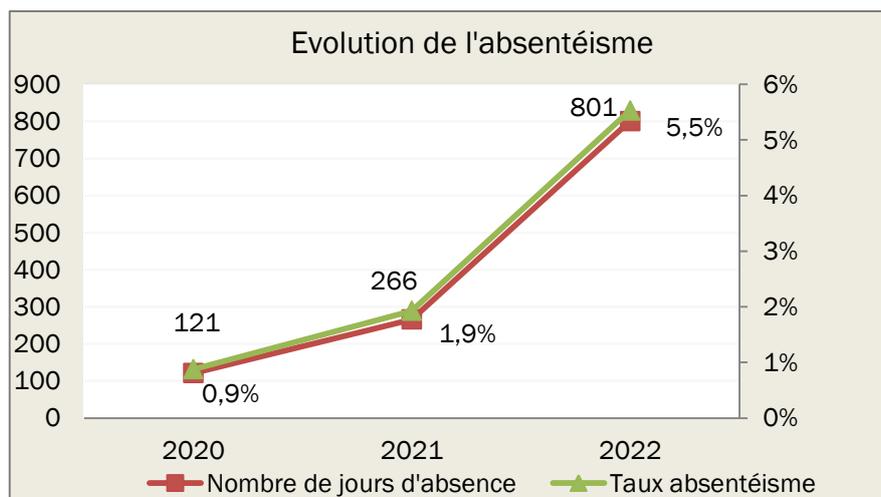
L'absentéisme correspond aux arrêts maladie et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité.

Jusqu'en 2020, le taux d'absentéisme se caractérise par un niveau très bas et une tendance baissière continue. Pour cette période, l'absentéisme concernait tous les services et visait toutes les catégories d'agents. Il relevait au principal de la santé (grippe, Covid ...).

Depuis 2021, le taux d'absentéisme connaît une hausse soudaine et importante : 266 jours d'absences en 2021 et 801 jours d'absences en 2022.

Parallèlement à l'augmentation du nombre de jours d'absences, il convient de noter des évolutions qualitatives fortes de l'absentéisme qui :

- Concerne principalement des services « supports » (Communication, Ressources humaines, Marchés publics, Finances ...)
- Vise principalement des agents de catégorie A ;
- Relève de la santé physique et mentale (épuisement, fatigue morale ...)
- Nécessite des absences longues d'agents.



Cette évolution fait l'objet d'attention de la Direction générale qui a pris les dispositions suivantes :

- Ecoute personnalisée de certains agents en difficulté ;
- Réorganisation de certains services et réajustement de leurs missions ;
- Recrutement d'agents pour renforcer les équipes ;
- Réalisation d'un audit RH par un prestataire extérieur.

1.7.4. L'AUDIT ORGANISATIONNEL

Le contexte de l'audit organisationnel

Le SDEC ÉNERGIE a sollicité un accompagnement extérieur, réalisé par un prestataire spécialisé, pour prendre en compte les **trois enjeux majeurs** en matière de gestion des ressources humaines :

- Une mutation de nos métiers historiques sur les infrastructures de réseaux d'électricité vers des activités autour de la transition énergétique, confirmée par l'adoption du plan stratégique 2021-2026 ;
- L'anticipation des mouvements du personnel programmés dans les prochaines années, dont le renouvellement de l'équipe de la Direction Générale suite au départ du Directeur Général et de son adjoint dans les 2 ans à venir, et ce dans un contexte de tension du marché de l'emploi et de forte demande des collectivités membres ;
- La prise en compte dans un climat social récemment perturbé, des attentes des agents en termes de qualité de vie au travail, de capacités à faire, d'évolution de carrières et de management.

Face aux profondes mutations observées en Ressources humaines en France, le SDEC ÉNERGIE a engagé une analyse pour mieux comprendre les causes et proposer des solutions adéquates.

Les objectifs de l'audit organisationnel

Le diagnostic organisationnel et des ressources humaines de notre syndicat est l'opportunité pour les agents et les services de se structurer pour :

- Mettre en œuvre efficacement le projet stratégique défini par les élus ;
- Constituer un socle solide pour accompagner les instances de gouvernance du syndicat dans l'exercice de leur mandat ;
- Délivrer un service répondant aux attentes de ses membres ;

- Avoir une réflexion approfondie sur la politique « ressources Humaines » à mener dans un contexte de transformation de nos activités, avec l'anticipation des mouvements de personnel à court et moyen terme notamment du fait de la pyramide des âges ;
- Intégrer la qualité de vie au travail dans la démarche de transformation afin de garantir notamment l'attractivité du SDEC ÉNERGIE.

La méthode d'analyse

Cette mission d'accompagnement comporte deux parties :

- La réalisation d'un audit de la situation actuelle – phase n° 1 ;
- La proposition d'un plan de préconisations – phase n° 2.

La volonté des membres du Bureau syndical et de l'équipe de direction a été de s'inscrire dans une démarche participative, sur la base des éléments issus au travers :

- D'entretiens individuels avec la présidente du SDEC ÉNERGIE et les 8 vice-présidents,
- D'entretiens individuels avec l'ensemble du management, à savoir :
 - o Membres du Comité de pilotage : Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Administratif et Financier,
 - o Directeurs de département et les responsables de service,
- D'enquêtes sur la qualité de vie au travail, diffusée auprès de l'ensemble des agents,
- D'ateliers collectifs avec l'ensemble des agents regroupés par service,
- D'entretiens collectifs avec les élus du personnel,
- D'un ensemble de documents collectés.

Les résultats de l'audit organisationnel

De la phase n° 1 établie par le prestataire, il ressort des éléments saillants :

- Parmi les points forts :
 - o La mobilisation et l'investissement des agents ;
 - o Le niveau d'expertise et de compétence des agents ;
 - o L'effort soutenu de la formation des agents ;
 - o Les services de qualité et de proximité pour le compte des adhérents ;
 - o La mise en place de dispositifs : APSEC, CNAS, Tickets restaurants, télétravail ...
- Parmi les points d'amélioration :
 - o Un mode de management à adapter ;
 - o Le périmètre d'activité des agents à mieux dimensionner ;
 - o Des processus d'activité à clarifier ;
 - o Une communication interne à renforcer ;
 - o Un environnement matériel à optimiser : températures des locaux, gestion des véhicules de service ...



La phase n°2 porte sur le plan de préconisations qui s'articule en 4 axes, déclinés en 10 objectifs et 29 actions programmées.

1^{er} axe : « Renforcer et professionnaliser l'exercice des fonctions managériales »

- Adapter l'organigramme des services ;
- Clarifier les missions des cadres ;
- Former l'encadrement pour mieux travailler ensemble.

2nd axe : « Elaborer une stratégie de recrutement agile et anticipative »

- Répondre aux besoins avérés de recrutement ;
- Anticiper les départs en retraite ;
- Renforcer la cohérence entre les orientations stratégiques, l'activité du syndicat et les ressources mobilisées.

3^{ème} axe : « Conserver notre niveau d'expertise métiers »

- Préparer les agents aux évolutions des missions et de métiers (réglementaires, techniques, informatiques ...).

4^{ème} axe : « Améliorer la qualité de vie au travail en partageant une culture commune »

- Mettre en œuvre une communication interne qui rassemble et mobilise ;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Valoriser nos métiers pour les rendre plus attractifs.

Ce plan de préconisations est programmé sur 2 ans, 2023-2024.

1.7.5. LE TELETRAVAIL

Par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, le syndicat a instauré le télétravail pour :

- Participer à une amélioration de la qualité de vie au travail ;
- Mieux concilier vie professionnelle et vie privée ;
- Limiter les déplacements domicile-travail, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Garantir une continuité de services.

Cette organisation de travail est encadrée par un règlement dédié, validé par le Comité technique et le Bureau syndical.

Une phase d'expérimentation est engagée du 1^{er} juin au 31 décembre 2022 pour :

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif de cette organisation de travail ;
- Proposer des ajustements nécessaires.

Même si le bilan complet sera établi en mars 2023, notons que le télétravail concerne :

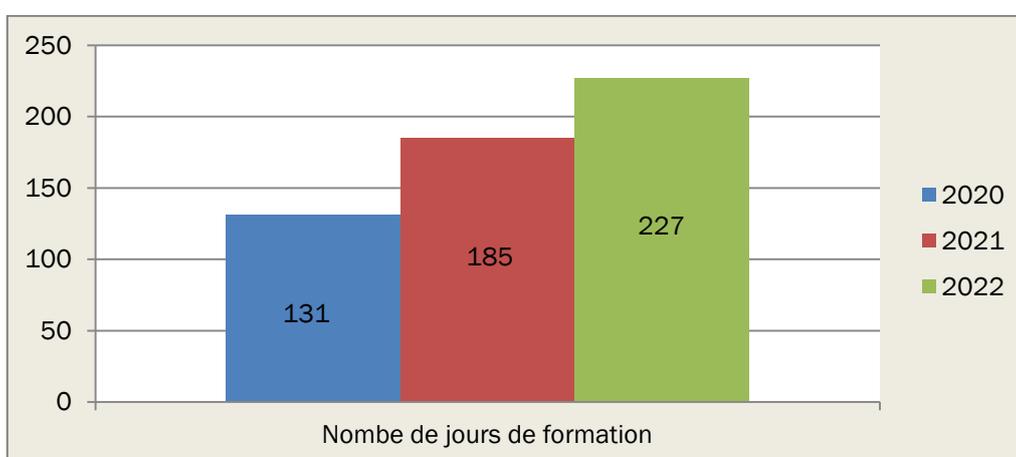
- Tous les services ;
- Toutes les catégories d'agents ;
- 35 agents dont 18 télétravaillent 2 jours par semaine et 17 télétravaillent 1 jour par semaine.

1.8. LA FORMATION DES AGENTS

La formation est un levier essentiel dans l'accompagnement des agents pour renforcer leurs compétences dans le cadre de l'exercice de leurs missions et de la réalisation de leurs activités. Le SDEC ÉNERGIE soutient une politique de formation :

- Elaboration d'un plan de formation triennal,
- Participation à des actions de formation pour toutes les catégories d'agents, quel que soit les postes occupés et les missions réalisées,
- Validation d'un budget consacré à la formation.

La crise sanitaire a nettement réduit le volume d'activité de formation en 2020. Mais cette situation s'est rétablie en 2021 et 2022.



1.9. LE DIALOGUE SOCIAL

En 2022, le Comité technique - issu de résultats des élections professionnelles - a tenu trois réunions pour traiter les dossiers suivants :

- L'élaboration des lignes directrices de gestion ;
- L'adaptation de l'organigramme des services ;
- La mise en place du télétravail ;
- La consultation de l'audit Ressources humaines ;
- La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- Le plan de formation 2022 ;
- La préparation des élections professionnelles.

Le 8 décembre 2022, le SDEC ÉNERGIE a organisé les élections professionnelles afin d'installer la nouvelle instance de dialogue social - le Comité Social Territorial - qui s'est réuni pour la première fois le mardi 24 janvier 2023.

1.10. LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'ensemble des missions d'assistante de prévention est assuré par un agent habilité qui veille à :

- L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
- La mise à jour de deux registres obligatoires (accidents de service-santé & sécurité) ;

- Le renouvellement du document unique des risques ;
- La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
- La réalisation d'exercices « incendie » ;
- L'actualisation des plans d'évacuation.

Nombre d'accidents de service		
2020	2021	2022
0	2	0

A noter que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, mis à jour, a été validé par délibération du Bureau syndical du 29 avril 2022, après présentation à la Médecine du travail et au Comité technique.

1.11. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le SDEC ÉNERGIE soutient, par son financement, quatre dispositifs sociaux mentionnés dans le tableau suivant :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2020	2021	2022
Amicale du Personnel	29 K€	37 K€	40 K€
CNAS	14 K€	14 K€	14.5 K€
Prévoyance	17 K€	18 K€	18.5 K€
Tickets restaurant - <i>Part employeur uniquement</i>	45 K€	53 K€	50 K€
TOTAL	105 K€	122 K€	123 K€

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023-2025

Cette dernière partie consacrée aux perspectives 2023-2025 se structure autour :

1. Du bilan de réalisation des orientations du plan stratégique pour l'exercice 2022.
2. Du rappel des principaux enjeux 2023.
3. Du recensement des besoins des collectivités adhérentes.
4. De la déclinaison des orientations 2023-2025 dans le cadre du plan stratégique.

Les orientations budgétaires couvrent les activités des trois budgets du SDEC ÉNERGIE. Tous les chiffres présentés dans cette partie sont la consolidation des trois budgets.

1. LE BILAN DU PLAN STRATEGIQUE

1.1. LES ORIENTATIONS DU PLAN STRATEGIQUE

Le Comité syndical, réuni le 17 décembre 2020, a validé le plan stratégique 2021-2026, comme suit :

- **Cinq orientations stratégiques :**
 - Agir pour un accompagnement cohérent et équitable des territoires ;
 - Etre au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique ;
 - Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages ;
 - Renforcer les relations avec les usagers ;
 - Valoriser les données patrimoniales et énergétiques.
- **Une orientation support et transversale :**
 - Mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques : les ressources humaines, les finances, les marchés publiques, la communication, la qualité.

1.2. LE BILAN DE REALISATION

Le Comité syndical du 3 février 2022 décline le plan stratégique dans le ROB 2022 en :

- **Deux axes majeurs :**
 - Maintenir le niveau de nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public ;
 - Renforcer progressivement nos investissements et nos actions d'accompagnement en faveur de la transition énergétique.
- **Un plan d'investissement prévisionnel :**

Dépenses d'investissement	2020	2021	2022	TOTAL
Réseaux d'électricité	26 000 K€	26 000 K€	26 000 K€	78 000 K€
Transition énergétique	3 500 K€	4 000 K€	5 000 K€	12 500 K€
TOTAL	29 500 K€	30 000 K€	31 000 K€	90 500 K€

Le plan d'investissement réalisé en 2022 correspond à 24,2 M€ soit un taux de réalisation de 82 %.

Dépenses d'investissement	BP 2022	CA 2022
Réseaux d'électricité :	26 000 K€	22 000 K€
Transition énergétique :	3 500 K€	2 240 K€
Total des dépenses d'investissement	29 500 K€	24 240 K€

Les écarts observés entre le prévisionnel et le réalisé s'expliquent par plusieurs motifs :

- Les départs d'agents confirmés et expérimentés (techniciens EP, technicien « Energie ») – Pour rappel, 7 agents ont quitté le SDEC ÉNERGIE en 2 ans ;
- La difficulté de recrutement d'agents (sous-effectifs dans les services). Des délais de recrutement qui vont jusqu'à 8 mois pour certains postes ;
- La complexité de la mise en œuvre de certains programmes d'investissement pilotés : ACTEE, CEP niveau 3, construction de réseaux de chaleur... ;
- L'obligation de mobiliser les agents sur des dossiers devenus prioritaires et urgents :
 - o le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes,
 - o la crise de l'énergie,
 - o la gestion des groupements d'achats ...
- Aux dépenses d'investissement s'ajoute un fort développement d'actions relevant de dépenses de fonctionnement, notamment pour la Transition énergétique :
 - o Réalisation d'audits énergétiques (3 107€ en 2020 et 151 990€ en 2022) ;
 - o Participation à l'animation territoriale (6 en 2020 et 7 en 2022) ;
 - o Réalisation de PCAET (5 en 2020 et 6 en 2022) ;
 - o Réalisation de CEP (20 en 2020 et 83 en 2022) ;
 - o Développement de partenariats avec la Chambre d'agriculture, Biomasse, CPIE, DDTM (2 en 2020 et 7 en 2022) ;
- Les nouvelles compétences transférées au syndicat nécessitent l'acquisition de savoir-faire et l'intégration de nouvelles missions pour les agents (temps d'apprentissage).

2. LES ENJEUX 2023-2025

Le SDEC ÉNERGIE prend en compte les principaux enjeux qui interfèrent sur le déploiement des orientations stratégiques :

D'un point de vue budgétaire et financier,

- La Loi de programmation de Finances 2023 propose des dispositifs d'accompagnement des collectivités territoriales s'engageant dans la Transition énergétique :
 - o La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », qui vise notamment la performance environnementale, pour laquelle le SDEC ÉNERGIE est un acteur majeur en matière de :
 - Rénovation des bâtiments publics des collectivités,
 - Modernisation de l'éclairage public.

- Le soutien au verdissement du parc automobile.
 - La lutte contre l'érosion massive de la biodiversité par la mise en place de zones protégées – trame noire.
 - Le soutien au développement de la filière Hydrogène (fonds hydrogène de 50M€ en 2023 mis en œuvre par l'ADEME).
- La solidité financière du SDEC ÉNERGIE comme en témoigne les principaux ratios financiers permet de dégager des marges de manœuvre financières et de prendre en charge des investissements conséquents.

D'un point de vue « Ressources humaines », des déséquilibres qui imposent aux collectivités de se saisir de ces problématiques et d'y apporter des réponses fortes :

- Des nouvelles tendances fortes en matière de Ressources humaines à intégrer dans le fonctionnement des services et le management des équipes ;
- Un cadre réglementaire de moins en moins adapté aux attentes des agents notamment des jeunes générations, en termes d'évolution de carrières, de rémunération, ou bien de recrutement ... ;
- Un niveau de compétences à maintenir pour continuer à proposer des services de qualité.

3. LES DEMANDES ET BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES

Le SDEC ÉNERGIE recense chaque année les besoins des collectivités en termes de projets et d'activités afin de calibrer ses propositions budgétaires :

- Des besoins d'investissements soutenus à la demande des communes pour les réseaux d'électricité :
 - Effacements de réseaux : demandes délibérées par les communes à hauteur de 19 M€
 - Raccordements/renforcements : demandes de 8,5 M€
 - Eclairage public : demandes de 7,3 M€.
- La validation du 2e Programme Pluriannuel d'Investissement – PPI 2023-2026 – présenté au Comité syndical du 15 décembre 2022, fixe un cap financier pour le SDEC ÉNERGIE de 31 M€ sur 4 ans dans la continuité du niveau des investissements réalisés au 1er PPI (*malgré l'achèvement du programme de sécurisation des réseaux BT fils nus en 2024*).
- Le développement des projets de Transition énergétique autour :
 - De la mobilité durable :
 - ✓ Finalisation du Schéma Directeur des IRVE évaluant un besoin d'investissement de l'ordre de 14 M€ pour les 10 prochaines années sur l'ensemble du département.
 - De la sobriété énergétique :
 - ✓ Programme de rénovation des écoles communales permettant d'évaluer une prévision budgétaire à 2 M€ sur 3 ans dans le cadre de l'appel à projet – PROGRES – PROGRAMME de Rénovation des Etablissements Scolaires,
 - ✓ Programme d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, dans le cadre du dispositif CEP niveau 3, pour un montant estimé à 1.5 M€.
 - De la production d'EnR : construction de réseaux de chaleur pour 1 M€ et d'installation de panneaux photovoltaïques de 1 M€.

Il convient donc de souligner que les besoins programmatiques et budgétaires des collectivités sont soutenus et croissants. Leurs attentes en termes d'accompagnement et de service vis-à-vis du SDEC ÉNERGIE sont tout aussi élevées pour bénéficier de l'intervention du syndicat.

4. LES ORIENTATIONS 2023-2025

Ayant recensé les projets et les besoins des adhérents, le SDEC ÉNERGIE propose de porter ses efforts, sur quatre axes qui s'inscrivent parfaitement dans les orientations du plan stratégique.

Il est à noter que le recensement montre des besoins ambitieux bien supérieurs aux capacités d'intervention du SDEC ÉNERGIE. Le syndicat doit donc procéder à des arbitrages pour adapter les besoins programmatiques à ses capacités financières et en ressources humaines.

1. **Maintenir notre niveau d'investissement sur les réseaux d'électricité :**

- Répondre aux besoins exprimés pour les effacements des réseaux dans la limite de nos capacités budgétaires et de nos ressources humaines pour 11.5 M€ par an ;
- Diminuer les consommations énergétiques en éclairage public : programme « R30 » et renouvellement des éclairages intérieurs des bâtiments publics pour 1.2 M€ par an ;
- Soutenir l'activité économique des collectivités par le financement des raccordements des réseaux à hauteur de 5.5 M€ par an ;
- Achever le renouvellement des fils nus Basse Tension ruraux (fin programmée 2024/2025 : programmation décroissante) et engager un processus dynamique de renouvellement des fils nus Basse Tension pour les communes urbaines pour un montant de 3 M€ par an.

2. **Accroître notre soutien à la transition énergétique des collectivités :**

- En investissement
 - o Mettre en œuvre les premières réalisations du CEP niveau 3, selon une trajectoire croissante (0.50 M€ en 2023 ; 0.80 M€ en 2024 et 1 M€ en 2025) ;
 - o Lancer le second appel à projet – PROGRES 2 - avec une dotation de 1 M€ (*en 2022 la dotation annuelle de 1M€ a été mobilisée à hauteur de 65%*).
 - o Mettre en œuvre un second programme « Réseaux de chaleur » aidé par l'ADEME (fonds chaleur) pour un budget de 0.70 M€ en 2023 pour atteindre 1 M€ en 2024 et 2025 ;
- Par de l'ingénierie, des services et du conseil
 - o Renforcement des services associés à la plateforme « Soleil14 », dédiée aux projets photovoltaïques ;
 - o Renouvellement de la « Maison de l'Énergie » par la construction et l'animation d'un Escape Game pour sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la transition énergétique ;
 - o Elaboration d'une trame noire départementale en Eclairage Public ;
 - o Conforter les services à destination des collectivités :
 - Groupement d'achat d'énergie au bénéfice de plus de 500 membres,
 - Mise à disposition gratuite d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics : KABANDA,
 - Réalisation de diagnostics énergétiques dans le cadre du dispositif CEP 1,2 et 3,
 - Accompagnement aux opérations éligibles au financement fonds vert : efficacité énergétique des bâtiments publics et diminution des consommations électriques en éclairage public,
 - Soutien aux EPCI à FP pour la mise en œuvre opérationnelle des PCAET dans le cadre des conventions « PACTE » - Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique.

3. Pérenniser le service public « Mobilité durable » :

- Equilibrer la section de fonctionnement à objectif du SDIRVE, soit 5 ans :
 - o En adaptant progressivement les tarifs à l'usager,
 - o En recherchant à réduire les coûts de maintenance.
- Mettre en place des plans pluriannuels d'investissements visant à rapprocher le niveau d'équipement aux recommandations du SDIRVE, tout en tenant compte de la dynamique de l'initiative privée et du développement de la mobilité bas carbone. Soit une dotation annuelle d'1 M€.
- Apporter un conseil aux collectivités en matière d'évolution de leur parc automobile thermique pour un parc bas carbone
- Œuvrer pour le développement de la mobilité bioGNV et Hydrogène.

4. Soutenir le service public « Energies renouvelables »

- Accompagner les projets d'installation de panneaux photovoltaïques à hauteur de 0.50 M€.

Nature des projets	Puissance	Cadre juridique	Observations
Projets de taille modeste (Autoconsommation ou injection sur le réseau)	< 100 kWc	SPA – Budget principal	Sans transfert de compétences Mandat de maîtrise d'ouvrage
		SPIC - Budget annexe	Avec transfert de compétence Dans le cadre de la régie actuelle « redotée » ou d'une nouvelle régie – en étude
Groupement de plusieurs projets de type « ombrières »	100 et 500 kWc	Société de projet dédiée	Expérimentation en cours
Projet d'envergure, avec tiers privés et/ou publics	> 500 kWc	Société de projet dédiée ou SEM	Etudes d'opportunité à mener

Ces quatre axes retenus comme priorité de réalisation d'investissement en 2023-2025 nécessitent la mobilisation de moyens et de méthodes d'organisations :

a) Les ressources humaines

- Renforcer les équipes selon la nature des besoins pour prendre en charge la croissance d'activité.
- Déployer le plan de préconisation issu de l'audit organisationnel notamment :
 - o Continuer à structurer les services,
 - o Accompagner les compétences des agents.

b) Les finances

- Définir des programmes pluriannuels spécifiques par type d'investissement (PPI et AP / CP) pour :
 - o Disposer d'une vision à moyen terme des investissements,
 - o Renforcer la lisibilité des dépenses d'investissement et de leurs financements,
 - o Améliorer le pilotage budgétaire et financier,
 - o Faciliter la prise de décision des élus.

Chaque PPI doit être considéré comme un outil de pilotage mentionnant le niveau de dépenses, les recettes attendues, les moyens humains, les objectifs de réalisation, la durée du programme.

- Accentuer les aides sur certains programmes dits prioritaires pour proposer de véritables « effets levier » ;
- Identifier de nouvelles sources de financement (fonds verts...).

c) Le budget

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
RESEAUX D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE			
Effacement des réseaux	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
Raccordement, extension et sécurisation	8 500 K€	8 000 K€	7 500 K€
Eclairage public	6 000 K€	6 000 K€	6 000 K€
Sous-total	26 000 K€	25 500 K€	25 000 K€
TRANSITION ENERGETIQUE			
Réseaux de chaleur	700 K€	1 000 K€	1 000 K€
Production photovoltaïques	300 K€	500 K€	700 K€
Infrastructures de bornes de recharge	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€
Station hydrogène	0 K€	0 K€	600 K€
Eclairage public : efficacité énergétique – R30 – éclairage intérieur ...)	1 000 K€	1 200 K€	1 200 K€
Efficacité énergétique des bâtiments publics – CEP niveau 3 et PROGRES	1 000 K€	1 300 K€	1 500 K€
Sous-total	4 000 K€	5 000 K€	6 000 K€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 000 K€	30 500 K€	31 000 K€

En conclusion, retenons :

- a) Des besoins programmatiques et budgétaires des collectivités supérieurs aux capacités d'intervention du syndicat, qu'elles soient budgétaires ou humaines ;
- b) Des axes prioritaires validant un niveau d'investissement en progression sur la période 2023-2025 se structurant comme suit :
 - Des travaux sur les réseaux d'électricité qui suivent une légère tendance baissière en raison de la fin des programmes d'investissement liés à la résorption des réseaux fragiles fils nus basse tension en secteur rural, réseaux totalement éradiqués après près de 20 ans d'investissement constant par le syndicat.
 - Des investissements portés par la transition énergétique en progression et ce, dans le cadre de la montée en compétences des équipes du syndicat (recrutement, tutorat, formation...) et du temps nécessaire pour réaliser l'investissement à partir d'un diagnostic énergétique.
- c) La réalisation de ce programme d'investissement allié aux actions d'accompagnement et de services impose la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement ambitieux, par un plan de formation et par la concrétisation des recommandations de l'audit organisationnel.
- d) Ce programme d'investissement, pour le compte des collectivités, est financé principalement par trois leviers : la TCCFE, les redevances d'investissement et le FACÉ. C'est bien par sa solidité financière – à travers sa Capacité d'Auto-Financement – que le SDEC ÉNERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en place de projets de transition énergétique. Cela passe par la prise en charge directe des dépenses d'investissement mais aussi par une politique d'aides financières incitatives.

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 9 février 2023
-------------------------	--

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
22EPI0787	ABLON		REMPLACEMENT DES FOYERS VETUSTES TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 751,58	3 875,79	3 875,79	0,00
22EPI0790			TRAVAUX LIES AU PROGRAMME R30 - TRANCHE 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 269,46	634,72	634,72	0,00
22EPI0602	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY-SUR-ODON	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE DE LA PISTE D'ATHLETISME NON HOMOLOGABLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 909,12	4 431,84	4 431,84	0,00
22EPI0032	BLANGY-LE-CHATEAU		VESTIGES DU CHATEAU	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	33 317,46	21 656,35	21 656,35	0,00
21AME0152	COURSEULLES-SUR-MER		RUE DES TENNIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	151 371,97	75 976,56	75 976,56	0,00
22EPI0732			MISE EN CONFORMITE DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	82 023,07	49 884,22	49 884,22	0,00
21EPI0095	DOUVRES-LA-DELIVRANDE		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU GYMNASSE PIERRE ROUX - HOMOLOGABLE BASKET NF2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	39 842,97	39 842,97	29 882,23	9 960,74
21EPI0098			RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TENNIS COUVERT - HOMOLOGABLE NIVEAU REGIONAL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 233,61	20 233,61	15 175,21	5 058,40
20AME0140	ESSON		BOURG - RUE DU MOIS DE MAI ET RUE DE GRONDE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	190 732,05	95 366,03	95 366,03	0,00
17AME0094	LIVAROT PAYS D'AUGE	FERVAQUES	ALLEE DES SOUPIRS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	87 125,93	47 698,81	47 698,81	0,00
22EPI0848			EXTENSION DE 3 CANDELABRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	9 447,92	6 141,15	6 141,15	0,00
22EPI0001	LOUVIGNY		EXTENSION D'ECLAIRAGE DANS LE SECTEUR DU PARC DE BRETTEVILLE/ODON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 310,16	4 732,62	4 732,62	0,00
22EPI0756	MAGNY-EN-BESSIN		DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 01-021	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 441,59	937,03	937,03	0,00
22EPI0764	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON CANON	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES PROGRAMME 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	78 985,64	48 441,39	48 441,39	0,00
22EPI0636	SAINT PIERRE EN AUGE	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE MATERIELS DE VIDEO PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	36 840,57	30 012,34	27 630,43	2 381,91
22EPI0495	TROUVILLE-SUR-MER		BASCULEMENT SUR ACCOTEMENT OPPOSE DU RESEAU EP - BOULEVARD HAUTPOUL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	31 535,38	25 228,30	23 651,54	1 576,77
21ENR0003	VALDALLIERE	VASSY	CHAUFFERIE GRANULES - ANNEXE DE LA MAIRIE	ENERGIE RENOUVELABLE	29 594,62	35 513,54	22 195,97	13 317,58
TOTAL					813 733,10	510 607,27	478 311,87	32 295,40

**CONVENTION D'AVANCES EN COMPTES COURANTS D'ASSOCIES
DE LA SOCIETE SAS Parc Photovoltaïque de la Fieffe**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

(A) **Parc Photovoltaïque de la Fieffe, société anonyme simplifiée (SAS)**, au capital de dix mille (10.000) euros, dont le siège social est à Hôtel de ville, 11 rue Deslongrais à Vire Normandie (14500) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro B 891 008 120 représentée par la SEML West Energies, présidente, représentée par son Directeur-Général, Monsieur Alexis de Beaurepaire, en qualité de Directeur-Général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société** »,

De première part.

(B) **SDEC ENERGIE**, Syndicat Départemental d'Energie du Calvados, dont le siège social est situé Esplanade Brillaud de Laujardière, 14000 CAEN, représenté par Catherine GOURNEY-LECONTE, en qualité de Présidente, dûment habilitée à l'effet des présentes, par la délibération du Comité syndical en date du 9 février 2023 dont une copie demeure ci-après annexée (Annexe 1)

Ci-après dénommée « **SDEC ENERGIE** »,

De deuxième part.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- A. La Société a pour objet la réalisation d'un Parc Photovoltaïque dont le montant prévisionnel de l'investissement suite à l'étude de faisabilité, était de 2 600 000 euros (deux millions six cent mille euros).

La loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) a pour objectif de porter la part d'énergie renouvelable à 23% de la consommation finale brute de l'énergie en 2020 et 32% en 2030. La loi TEPCV introduit la possibilité pour les collectivités et les citoyens de participer au capital des sociétés par actions qui produisent des énergies renouvelables.

C'est pourquoi, dès 2015, les élus de Vire Normandie ont souhaité réfléchir à la reconversion du site de la carrière de la Fieffe en lien avec l'ensemble de ces partenaires afin de revaloriser ce site en développant un type d'ENR adapté sur ce site.

Les différents acteurs publics et privés que sont la CDC, West Energies, le SDEC Energie et Vire Normandie sont très investis dans les politiques publiques en faveur de la transition énergétique. Ils ont décidé de s'associer pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur l'emprise de la carrière de la Fieffe.

Les objectifs partagés entre les différents acteurs étaient les suivants :

- recycler un terrain en friche de près de 5 hectares (carrière en fin d'exploitation)
- contribuer à la diminution des gaz à effets de serre et au déploiement de nouvelle énergie renouvelable
- alimenter en énergie les habitants, les bâtiments publics, les entreprises situées en cœur de ville.
- développer des animations pédagogiques pour les scolaires et les familles

L'étude environnementale nécessaire à l'obtention du permis de construire a émis des conclusions positives :

- Un site situé hors de tout zonage réglementaire, de toute zone humide et de tout boisement ;
- Absence de sensibilité particulière d'un point de vue floristique ;
- Faible enjeu faunistique : seulement 15 espèces observées ;
- Des propositions de mesures pour favoriser un retour de la biodiversité.
- Seule l'obligation de la remise en état du terrain de l'ancienne carrière par apport de terre végétale a été requise.

Le développement, la construction et l'exploitation du parc solaire d'une puissance de 3,7 MWc, situé sur la commune de Vire Normandie (Saint-Martin de Tallevende) dans le département du Calvados, dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » est un projet structurant dans le plan communal de développement des énergies renouvelables et de territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Les acteurs se sont donc mobilisés en se responsabilisant solidairement sur les enjeux juridiques, techniques et financiers du projet.

Une société de projet (SAS Projet) a été créée par les différents acteurs fin 2020. La répartition de son actionariat est la suivante :

- Vire Normandie	:	26,70%
- West Energies	:	26,70%
- SDEC Energie	:	26,70%
- CDC	:	19,90%

Conformément à l'article 16 TER de la convention, les communes et leurs groupements peuvent consentir aux sociétés de production d'énergie renouvelable auxquelles ils participent directement des avances en compte courant aux prix du marché et dans les conditions prévues à l'article L.1522-5 du

CGCT. Par dérogation aux conditions prévues au même article L.1522-5, la durée des avances en compte courant peut être portée par les communes ou leur groupements à 7 ans, renouvelable une fois, lorsque l'énergie produite par les installations de production bénéficie du soutien prévu aux articles L.311-12, L.314-1, L.318-18, L.446-2, L.446-14 ou L.446-15 du code de l'énergie.

- B.** Afin de financer l'ensemble des études de développement et la consignation due à la CRE, la Société, a sollicité la Commune de Vire Normandie dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7%, la CDC dont la participation dans le capital social de la Société est de 19,9%, West Energies dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7% et le SDEC Energie dont la participation dans le capital social de la Société est de 26,7% (les « **Associés** »), des avances en compte courant d'un montant total en principal de 320.000 euros (trois cent mille euros) (les « **Avances en Compte Courant** »).
- C.** Aux fins de ce qui précède, les Associés et la Société (les « **Parties** ») conviennent de conclure la présente convention d'avances en compte courant (la « **Convention** »).

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : DEFINITIONS

Les mots ou expressions commençant par une majuscule, inclus dans le préambule et le corps de la Convention ont, aux fins des présentes, le sens qui leur est attribué lors de leur première occurrence.

Les termes et expressions, utilisés au pluriel dans le préambule et le corps de la Convention, auront la même signification, sauf stipulation contraire, que lorsqu'ils sont utilisés au singulier et *vice versa*.

Article 2 : MONTANT ET MODALITES D'APPEL

MONTANT

Le montant maximal des engagements en avances en comptes courants pour la phase de développement est de 320.000 euros (trois cent mille euros) dont 26,7 % soit 85.440 euros (quatre-vingt mille cent euros) pour le SDEC Energie,

En sa qualité d'associé de la Société, le SDEC Energie consent à la Société, qui l'accepte, des avances en compte courant d'associés d'un montant global, pour l'heure, de 35.000 € (trente-cinq euros) nécessaires au financement de la phase de développement du Projet.

Il est convenu que le montant dépensé au titre des études préalables de faisabilité, du dépôt du PC et du dossier CRE à savoir 86.586 € TTC est pris en compte comme première levée de fonds de la société de projet soit 22 728 € TTC pour le SDEC Energie.

MODALITES D'APPEL

Les Avances en Compte Courant seront appelées en fonction des besoins en trésorerie de la Société.

Ce montant total doit être optimisé en fonction des besoins de la trésorerie du Projet, étant précisé que la mise à disposition concomitante par chacun des Associés de sa quote-part d'avance en compte courant au profit de la Société constitue une condition essentielle et déterminante de l'engagement de versement de chaque associé.

Lesdites avances seront versées, en une ou plusieurs fois, sur appel de fonds écrit (la « **Notification** ») à l'initiative du président de la Société adressé à chacun des Associés, dans les dix (10) jours ouvrés avant la date de versement de chacune des Avances en Compte Courant notifiée dans l'appel de fonds.

La Notification indiquera les éléments suivants :

1. La date de versement, étant précisé que toute date de versement doit être un jour ouvré ;
2. Le montant de l'Avance de Compte Courant devant être versé ;
3. Les références du compte bancaire de la Société devant être crédité du montant de l'avance en compte courant, un RIB complet du compte devant également être joint.

Le président de la Société justifiera par tout moyen aux Associés, dans les délais les plus courts, la mise à disposition concomitante, par l'ensemble des Associés du montant des Avances en Compte Courant prévu aux présentes.

Les avances en compte courant seront réputées certaines, liquides et exigibles de telle sorte que, en cas d'augmentation du capital de la Société, les Associés pourront décider de participer à cette augmentation en demandant l'incorporation au capital social des créances qu'ils détiennent sur la Société au titre des avances en compte courant qu'ils auraient consenties.

Article 3 : MISE A DISPOSITION DES AVANCES EN COMPTE COURANT

Les Avances en Compte Courant seront portées au crédit du compte individualisé pour chacun des Associés, ouvert à leur nom, dans les livres de la Société (les « **Comptes Courants** »).

Article 4 : DUREE

Les Avances en Compte Courant sont consenties pour une durée maximum de sept ans.

Article 5 : REMUNERATION ET PAIEMENT DES INTERETS

- a) Les intérêts seront de manière générale calculés à terme échu pour le nombre exact de jours écoulés et sur la base d'une année entière de trois cent soixante-cinq (365) jours. Les intérêts dus au titre de l'exercice en cours seront calculés *pro rata temporis* sur la base du nombre de jours écoulés depuis le versement effectué par l'Associé concerné et le 31 décembre de l'année considérée (ou, en cas de remboursement de l'Avance en cours d'année, la date dudit remboursement).
- b) Les intérêts non payés au titre d'une année civile seront capitalisés conformément à l'article 1343-2 du Code civil et porteront eux-mêmes intérêts à compter de leur date de capitalisation.
- c) Les Associés et la Société constatent pour les besoins des articles L.313-1 et L. 313-2 du Code de la consommation, qu'en raison de certaines caractéristiques des Avances en Compte Courant (et en particulier de la variabilité du taux d'intérêt applicable auxdites avances), il s'avère impossible, à la date de signature de la Convention, de déterminer le taux effectif global pour toute la durée des Avances en Compte Courant. Dans l'état actuel d'avancement du projet, les sommes figurant au crédit des Comptes Courants ne porteront pas d'intérêts. Un taux de rémunération pourra être déterminé par voie d'avenant sous réserve du procès-verbal du comité stratégique actant le principe de rémunération du CCA, son taux et la date effective de rémunération liée à la mise en service du projet.

La Société reconnaît avoir procédé à toutes les estimations qu'elle considère nécessaires pour apprécier le coût global des Avances en Compte Courant et avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part des Associés à cet égard.

- d) Les sommes dues par la Société en exécution de la présente Convention devront être réglées par virement aux comptes des Associés dont les références auront préalablement été communiquées par chaque Associé à la Société.

Article 6 : REMBOURSEMENT

- a) Les Associés s'engagent à ne solliciter aucun remboursement des Avances en Compte Courant pendant une période de deux ans à compter de la signature des présentes, sous réserve des stipulations des statuts [*et du pacte*] s'appliquant en cas de retrait d'un Associé (la « **Période de Blocage** »).¹[
- b) A l'issue de la Période de Blocage, chaque Associé pourra demander à la Société, sans frais ni pénalités, le remboursement en tout ou partie des sommes figurant au crédit des Comptes Courants, le remboursement intervenant selon les principes et modalités suivants :
- i. dès lors que les capacités financières de la Société le permettent, le remboursement est effectué par la Société en tout ou partie dans le mois qui suit la date de réception de la demande de remboursement, valant notification de demande de remboursement, adressée par l'Associé concerné à la Société;
 - ii. tout remboursement effectué à l'un des Associés implique un remboursement concomitant et proportionnellement identique des autres Associés ;
 - iii. la Société s'engage à ne pas accorder entre les Associés de préférence ou de priorité de remboursement des Avances en Compte Courant.
- c) Tout ou partie des sommes figurant au crédit des Comptes Courants, majoré le cas échéant, des intérêts courus et non payés à cette date, pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande expresse de la Société; ledit remboursement devant être effectué pour chaque Associé au prorata des Avances en Compte Courant mises à disposition de la Société par chaque Associé.
- d) Les sommes figurant au crédit des Comptes Courants, majorées le cas échéant des intérêts courus et non payés, seront en tout état de cause remboursées à la date d'échéance de la Convention visée à l'article 4 ou en cas de renouvellement, à la date d'échéance de la Convention renouvelée.

Article 7 : PENALITES DE RETARD

Tout paiement non versé à bonne date conformément à l'article 6 de la présente Convention, portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux des présentes, majoré de 3 % l'an et ce, jusqu'à la date de son paiement effectif.

Article 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS – DROIT APPLICABLE

Tout différend né à raison de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention sera en premier ressort et à défaut de règlement amiable, de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Caen.

Les dispositions de la présente Convention sont régies par le droit français.

¹ Paragraphe à insérer en cas de période de blocage.

Article 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

a) *Modification de la Convention – Avenants*

Aucune modification de la Convention ne sera effective si elle n'est pas l'objet d'un avenant dûment signé par les Parties. Une telle modification ne pourra en aucun cas être déduite, soit d'une tolérance, soit de la passivité de l'une des Parties.

b) *Cessions*

Aucun des droits ou obligations au titre de la présente Convention ne pourra être cédé ou transféré sans le consentement exprès et préalable de chaque Partie.

c) *Nullité partielle*

L'annulation de l'une ou de l'autre des clauses de la présente Convention ne pourra entraîner l'annulation de celle-ci dans son ensemble, à condition toutefois que l'équilibre et l'économie générale de la Convention puissent être maintenus.

En cas d'annulation ou d'illicéité d'une clause de la Convention, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi la conclusion d'une clause de remplacement de portée et d'effets juridiques équivalents à la clause nulle ou illicite.

d) *Election de domicile – Notifications*

1 - Pour l'exécution de la présente Convention, les Parties élisent domicile en leurs adresses respectives telles qu'indiquées en tête des présentes.

2 - Toute notification, communication ou transmission devant ou pouvant être adressée en exécution des stipulations de la Convention sera effectuée aux adresses indiquées en tête des présentes par lettre ou télécopie, confirmée le jour ouvré suivant au plus tard, par l'envoi d'une lettre ou par pli remis en main propre contre récépissé.

3 - Les notifications effectuées par lettre prendront effet à la date d'envoi de la lettre, le cachet de la poste faisant foi. Celles effectuées par pli remis en mains propres prendront effet à la date de remise du pli portée sur le récépissé. Celles effectuées par télécopie confirmée par lettre prendront effet à la date d'envoi de la télécopie.

4 - Toute notification, communication ou transmission aux termes de la Convention, dûment notifié conformément aux paragraphes qui précèdent, fera courir les différents délais prévus par la Convention au premier jour de ces délais.

5 – Tout changement de domicile ou de numéro de télécopie d'une partie devra être notifié par ladite Partie pour être opposable à l'autre.

Fait à Vire Normandie le [à compléter],

En deux (2) exemplaires originaux
Un pour chaque partie

PROJET